Digitized by Google

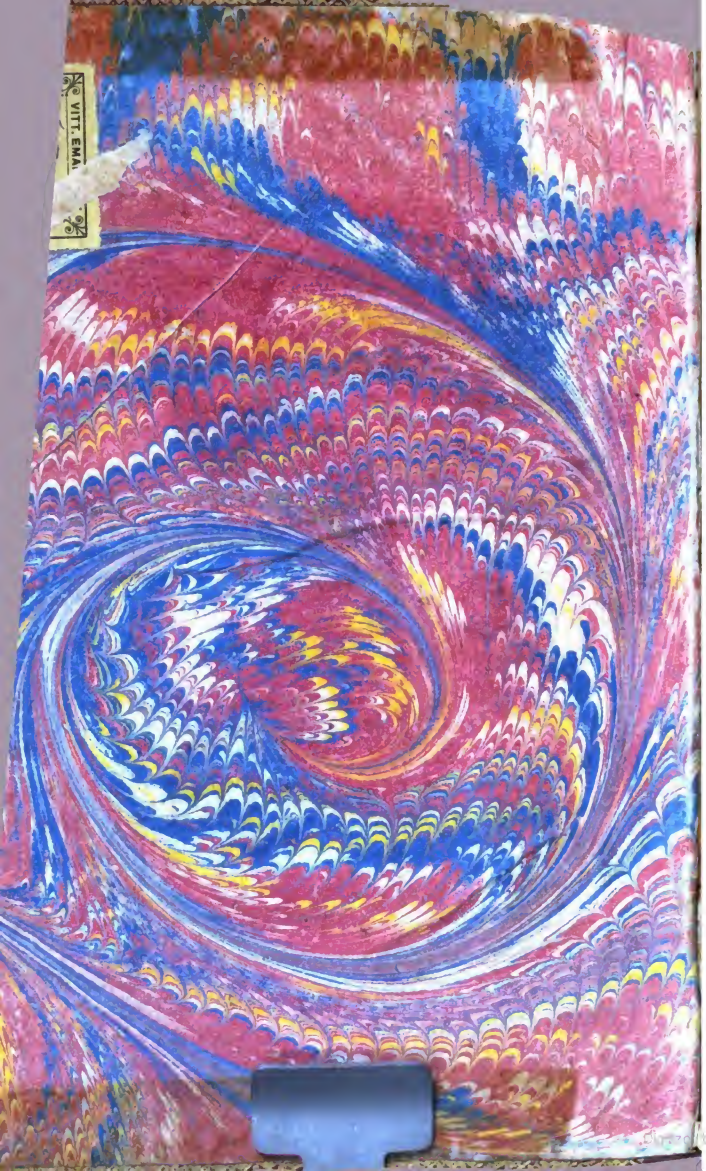

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
8
53 D
12

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

8.53.D.13

DE LA VRAYE RETRACTATION DES SECTAIRES,

ET DE LEVRS SECTATEVRS.

OV LA SOVMISSION PRETENDVE des Ianſeniſtes, dans les deux lettres de M. Arnauld, eſt examinée :

ET OV L'ON VOIT, COMME ILS DOIVENT SE retracter ſincerement, ſur les principes de la Diſcipline de l'Egliſe : ſur l'exemple, & ſur les auis de S. Auguſtin ; & ſur leurs propres Maximes.

Par le R. P. Dv Bosc, *Religieux Cordelier, Conſeiller & Predicateur ordinaire du Roy.*

Seconde Impreſſion, auec la lettre écrite à l'Auteur par ordre de N. S. P.

A PARIS,
Chez Lovis Bovllanger, ruë S. Iacques, à l'Image S. Louis.
ET
Chez François Piot, tenant ſa Boutique au grand Conuent des Reuerends Peres Cordeliers.

M. DC. LVI.
Auec Approbation des Docteurs & Priuilege du Roy.

Digitized by Google

Digitized by Google

A NOSTRE TRES-SAINT PERE

LE PAPE ALEXANDRE VII.

TRES-SAINT PERE,

L'approbation que mes autres liures ont receuë de voſtre Saincteté, ayant donné naiſſance à celui-cy; I'ay

Digitized by Google

quelque raiſon d'eſperer, qu'il ne luy ſera point deſagreable, & qu'elle ne luy refuſera pas ſa protection Apoſtolique. Car c'eſt vn Ouurage, que non ſeulement ie luy conſacre, mais qui defend encore l'autorité du S. Siege. Il eſt vray qu'il n'y a rien qui m'ait tant encouragé à écrire, ſur les matieres de la Grace, que le témoignage que voſtre Sainteté rendit au premier liure que ie compoſay ſur la Controuerſe de noſtre ſiecle, touchant l'Vſage de la frequente Communion & de la Penitence publique; & qui s'intitule, l'EVCHARISTIE PAISIBLE, OV, LA PAIX DES SÇAVANS, ET LE REPOS DES SIMPLES. *Voſtre Sainteté ne ſe contenta pas de témoi-*

gner, qu'elle prenoit plaiſir à le lire, *mais elle daigna meſme écrire à Paris*, qu'elle remercioit l'Auteur d'vn Ouurage, qui luy ſembloit ſi plein de l'eſprit d'vnion & de charité, dont on a beſoin pour pacifier deux partis contraires.

Sans doute que ce deſſein plût à voſtre Sainteté, qui a touſiours eu tant de paſſion pour la Paix: Et comme elle la traitoit pour lors entre les deux Couronnes, ie me perſuade qu'elle reconnut dans mon trauail, quelque ombre de ſes grands emplois; Peut-eſtre qu'elle vit dans cette paix des Sçauans, quelque image de la paix des Princes.

Quoy qu'il en ſoit, ie crûs auec raiſon, qu'vn témoignage ſi glorieux, & ſi capable de donner du cœur aux plus inſenſibles, deuoit m'exciter à trauailler tout de nouueau. Et en effet, i'écriuis deux Ouurages ſur le ſuiet de la Grace, dont l'vn s'intitule, IESVS-CHRIST MORT POVR TOVS: *& l'autre,* LE TRIOMPHE DE SAINT AVGVSTIN. *Mais comme i'ay ſceu que voſtre Sainteté, au milieu de tant de grandes occupations, n'a pas laiſſé de les lire, & meſme de les honorer d'vne approbation qui ne cede en rien à la premiere: I'ay crû qu'en vn temps, où les Sectaires de noſtre ſiecle nous preſentent vne ſi belle occaſion d'eſcrire, ie*

deuois continuer mes trauaux, comme voſtre Sainteté continuoit à les approuuer : I'ay crû que ie ne luy plairois pas moins, en écriuant contre la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, que i'auois eu l'honneur de luy plaire, en combatant contre leur erreur : Et que i'eſtois obligé de laiſſer à la Poſterité, quelques marques de ma gratitude enuers voſtre Sainteté ; auiourd'huy que i'ay appris par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'elle penſe encore à me faire de nouuelles graces à l'auenir.

Voilà, tres-ſaint Pere, les motifs qui m'ont obligé d'offrir à voſtre Sainteté, vn ouurage où ie combats la paix ſimulée des Ianſeniſtes : &

où ie fais voir, que leur acquieſcement pretendu, n'eſt que feinte & qu'artifice, à moins qu'il ne ſoit accompagné d'vne ſincere Retractation de leur erreur. Voſtre Sainteté peut iuger ſi ce ſuiet eſt important en toutes façons, puiſqu'il n'y va de rien moins, que d'acheuer de reduire les ennemis de la Verité: mais d'vne Verité qui eſt comme le centre de toute noſtre Theologie, & qui eſt comme le cœur de la Morale Euangelique. Il n'y va de rien moins, que de faire obeïr de bonne foy des Rebelles, d'autant plus pernicieux, que leur rebellion eſt plaſtrée & déguisée par leur ſoumiſſion pretenduë: & qui ſont d'autant plus à craindre, qu'ils affectent de demeurer

parmy

parmy les vrayes oüailles, ſans écouter la voix du vray Paſteur. Enfin il n'y va de rien moins, que de combatre vn acquieſcement, qui n'eſt pas ſeulement faux, mais auſſi illuſoire; & qui offenſe le reſpect ſincere, qu'on doit au ſaint Siege. Puiſqu'au lieu d'acquieſcer de bonne foy à la condamnation de leur erreur, ils pretendent qu'on a erré en les condamnant: & que bien loin de ſe retracter, comme il faut, ils taſchent de perſuader, que leurs Iuges deuroient retracter leur Iugement.

L'oſeray-ie dire ouuertement à voſtre Sainteté? Ils ne ſe ſont pas contentez depuis la Conſtitution du S. Pere, d'auoir publié dans leurs

Dans la 1. lettre de M. Arnaud pag. 20. pag. 9.

écrits, qu'ils ſont bien éloignez d'eſtre tombez en quelque erreur, *& que cette hereſie, qu'on a combatuë & condamnée*, ne peut eſtre qu'vne Chimere. *Comme ſi le Pape n'auoit cenſuré qu'vn fantoſme, en cenſurant Ianſenius; ou qu'en iugeant de ces cinq Propoſitions, il n'euſt rendu ſon Iugement que ſur des Controuerſes imaginaires & inuentées à plaiſir. Non certes, ils ne ſe ſont pas contentez de cet attentat contre le ſaint Siege; leur audace a paſſé outre, & ils ont pouſſé bien plus loin leur inſolence.*

Dans la 2. lettre de M. A. pag. 350. & 352.

Ils ont osé écrire depuis quelques iours; Qu'il eſt vray que la Conſtitution du Pape attribuë à Ian-

ſenius ces cinq Propoſitions cenſurées : *mais que pourtant*, il faut eſtre iniuſte & déraiſonnable, de s'imaginer que les Ianſeniſtes auouënt que ces Propoſitions ſont de Ianſenius ; ſeulement parce qu'vn Pape les attribuë à cet Autheur : *Que le ſaint Siege s'eſt pû tromper ſur ce point de fait, en attribuant ainſi ces Propoſitions condamnées à Ianſenius : Et que non ſeulement les Papes, mais les Conciles Ecumeniques peuuent errer ſur des Queſtions ſemblables.* Qu'ils ne peuuent declarer contre leur croyance, que ces Propoſitions cenſurées ſe trouuent veritablement dans Ianſenius : *& que s'ils*

Pag. 140. & les ſuiuantes iuſques à la page 148.

Page 150. & 152.

le declaroient, ils agiroient contre leur conſcience, & contre le iugement de leurs propres yeux; n'ayant pû iuſques icy les trouuer dans cet Autheur, aprés l'auoir leu auec ſoin, encore qu'elles luy ſoient attribuées dans la Conſtitution d'vn Pape. *Qu'enfin en reſiſtant ainſi au ſaint Siege*, on ne peut leur reprocher autre choſe, ſinon, qu'ils n'ont pas les yeux ſi bons, & qu'ils n'entendent pas ſi bien le Latin, que ceux qui ſoûtiennent le contraire. *Comme ſi les Ianſeniſtes ſe croyoient plus entendus & plus infaillibles en ces points de fait, que ny le Pape ny les Eueſques: comme s'ils faiſoient ſcru-*

Page 150.

Digitized by Google

pute de conformer en cela leur iugement, à celuy du ſaint Pere, & de nos Prelats de France; ou qu'ils fiſſent conſcience, d'acquieſcer à leur ſentiment: ou pluſtoſt, comme s'ils ne ſe contentoient pas d'eſtre manifeſtement rebelles, mais que pour mieux brauer l'autorité Apoſtolique & de l'Egliſe Gallicane, ils fiſſent gloire de ioindre la Raillerie à la Rebellion; ſe iouant ſi euidemment de cette ſage & ſainte Conſtitution, qu'ils taſchent de rendre ridicule, & meſme d'aneantir.

Voilà, TRES-SAINT PERE, *le vray eſtat où ſont maintenant les Ianſeniſtes, voilà ce qu'ils diſent eux-meſmes de leur acquieſcement pretendu,*

voilà ce qu'ils appellent ſe ſoûmettre au ſaint Siege. Et voſtre Sainteté voit combien il eſt important, de leur propoſer, comme ie fais, vne ſoûmiſſion plus ſincere : Elle voit iuſques où il eſt neceſſaire maintenant, de les porter à ſe retracter nettement, & de bien traiter de cette Retractation, qu'ils s'efforcent de fuir auec tant de ruſes & d'artifices, & à laquelle pourtant on doit taſcher de les reduire. Puiſque ſans cet aueu de leur erreur, ils ſeront touſiours en eſtat de faire beaucoup de mal : ſans cela, la paix des Sçauans ne ſera iamais bien eſtablie, ny le repos des Simples bien affermy ; Ceux-cy demeureront touſiours en eſtat d'eſtre

troublez, & les autres auront toûiours matiere de disputer. Sans cela, la Doctrine de S. Augustin, qui est si chere & si precieuse à vostre Saintetè, sera tousiours deshonorée par ses Corrupteurs, qui osent bien soûtenir encore auiourd'huy, qu'elle est la mesme que celle de Iansenius: Aprés que le saint Siege a censuré celle-cy comme fausse & temeraire; comme heretique, scandaleuse, & blasphematoire. Sans cela les Lutheriens & les Caluinistes auront dequoy se resiouir plus qu'auparauant, puisque ceux qui estoient compagnons de leur erreur, le seront aussi de leur opiniastretè, à moins qu'ils ne se retractent. Enfin sans cela, la Verité ne

ſera point tout à fait victorieuſe, ny l'Autorité legitime de l'Egliſe ſuffiſamment reconnuë : puiſque celle-là aura touſiours les meſmes ennemis, qui ne ſeront pas moins animez contre elle, quoy qu'ils ſoient contraints de déguiſer leur animoſité ; Et que celle-cy ne ſera reſpectée qu'en apparence, par ceux qui ne ſe ſoûmettent au Vicaire de Ieſus-Chriſt, que comme les Iuifs ſe ſoûmettoient à Ieſus-Chriſt meſme ; ie veux dire par vne ſoûmiſſion illuſoire, & en le traitant de Roy ridicule.

Ce ſont, TRES-SAINT PERE, *les maux & les deſordres que les Ianſeniſtes peuuent faire dans l'eſtat de leur feinte ſoûmiſſion, à moins qu'on*

ne

ne les oblige à retracter publiquement leur erreur. Auſſi eſt-ce à cette ſalutaire Retractation, que les Sectaires ont eſté obligez, ſelon la diſcipline de l'Egliſe. Et cette publique ſatisfaction ſembla ſi neceſſaire à S. Innocent premier, lorſque Pelagius fit ſemblant de ſe ſoûmettre, comme font maintenant les Ianſeniſtes: Que ce grand Pape écriuit à ſaint Auguſtin, & à d'autres Eueſques qui auoient aſſiſté au Concile de Carthage & de Mileue; Que ce n'eſtoit point « aſſez que cet hereſiarque ſe fut ſoû- « mis en general, qu'il falloit l'obliger « à auouër & à retracter ſes erreurs, « & en detail, & par écrit; & aprés « cette nette Confeſſion de ſes fautes, à «

Poteſt enim damnare quæ ſenſerat: ac datis literis erroris ſui, vt regreſſum ad nos decet, veniam poſtulare. *Innocentius Aurelio, &c. inter epiſt. S. Auguſt. epiſtola 96.*

en demander pardon à l'Egliſe.

C'eſt ainſi que parle vn des plus grands fleaux de l'hereſie, & vn des grands perſonnages qu'on ait vû aſſis ſur la chaire de ſaint Pierre. Et cela auec raiſon, parce qu'à proprement parler, la Retractation des Nouateurs leur tient lieu de Penitence, aux termes de ſaint Hieròme.

S. Hieron. ep. 30. inter ep. S. Aug.

Ie ne doute point que ces beaux ſentimens ne plaiſent à voſtre Saincteté. Tout le monde ſçait, qu'elle n'a iamais eu de plus forte auerſion, que contre les Nouateurs & les Sectaires. Ce qui m'oblige de luy dire, qu'encore que toutes ſes inclinations ſoient grandes & heroïques, elle n'en a pourtant point, ny de plus noble ny

Digitized by Google

de plus digne de la grandeur Apoſtolique, que celle qu'elle témoigne pour l'entiere extirpation des Hereſies. Auſſi ne peut-elle aſpirer à rien de plus grand, qu'à vne victoire qui fait, & la ſplendeur de l'Egliſe, & le bon-heur de ſes Enfans, & la conſternation de ſes Ennemis. Sans doute, ce Triomphe eſt au deſſus de tous ceux qu'on attribuë aux plus fameux Heros de l'Antiquité: Les Monſtres dont les Hercules ont purgé le monde, ne ſont que des ombres & des figures des effets monſtrueux de l'Hereſie; Et Rome eſt plus glorieuſe maintenant, en triomphant comme elle fait, des Idolâtres & des Heretiques, qu'elle ne le fut autrefois en ſubiugant

toutes les Nations du Monde.

Mais voſtre Saincteté me permettra de luy dire, que comme il n'y a rien de ſi grand ny de ſi diuin, que de vaincre l'Hereſie; auſſi n'y a-t-il rien de plus important, que de bien acheuer cette victoire. Il ne faut pas que nos Conquerans Apoſtoliques s'arreſtent au milieu de leur carriere: Il ne ſuffit pas d'auoir condamné les Nouateurs, ſi on ne les oblige d'obeïr à cette condamnation: Ce n'eſt pas aſſez de les épouuenter par le bruit de l'Anatheme, ſi on ne les oblige à ſe retracter ſincerement. Parce qu'en effet, c'eſt à cette iuſte Retractation qu'il faut les reduire, pour pouuoir dire qu'ils ſe rendent de bonne

foy, ou qu'ils ſont entierement vaincus. C'eſt donc ce qui reſte à faire à Alexandre ſeptiéme, pour acheuer le Triomphe de l'Egliſe ſur les Ianſeniſtes, aprés qu'Innocent dixiéme les a condamnez.

Il eſt vray, TRES-SAINT PERE, *que voſtre predeceſſeur a beaucoup fait par cette ſage & genereuſe condamnation, qu'on ne ſçauroit mieux louër que par les propres termes des Eueſques de France; lors qu'ils nous aſſeurent*, Qu'elle a rendu la ſplendeur à la Doctrine de la Grace: Qu'elle a briſé, par la ſolidité de la pierre, le cœur des Ennemis de la Verité: Qu'elle a triomphé d'vne nouuelle Here-

Dans la lettre datée du 15. Iuillet 1653. & du 28. Mars 1654.

ſie, mais d'vn Triomphe qui ne pourra iamais eſtre troublé par aucun effort eſtranger : Qu'on luy doit rendre les meſmes acclamations, que le quatriéme Concile general rendit au Pape Leon premier : Qu'il faut la mettre dans les faſtes de l'Egliſe, tout de meſme qu'autrefois on y mettoit les Conciles Ecumeniques : Qu'enfin cette Conſtitution eſt tres-ſainte, & tres-equitable ; & qu'il ſuffit de la lire, pour decider toute la Diſpute par cette ſeule lecture.

Ces eloges, quoy que grands & extraordinaires, ſont donnez auec iuſtice à Innocent dixiéme ; & on ne

ſçauroit trop louër le zele qu'il a témoigné, pour abbatre les Ennemis de la Verité. Mais ſa victoire eſt-elle entiere, ſi ces meſmes Ennemis durent encore, & s'ils n'ont pas tant poſé les armes qu'ils les ont cachées? Ne reſte-t-il rien à faire, ſi les Ianſeniſtes n'acquieſcent qu'en apparence; Et ſi dans l'eſtat de ce faux acquieſcement, ils ne ſe contentent pas de conſeruer touſiours leur erreur: mais ce qui eſt bien plus, s'ils ſont Rebelles au ſaint Siege, s'ils ſe mocquent de cette ſouueraine Autorité, & ſi meſme ils taſchent de la tromper? N'eſt-il pas neceſſaire de s'oppoſer à ces nouueaux attentats, afin de faire en ſorte qu'ils ne leur reüſſiſſent pas

Digitized by Google

mieux, qu'ils ont reüſſi aux anciens Sectaires, dont ils imitent les ruſes & l'opiniaſtreté?

C'eſt à quoy il eſt abſolument neceſſaire de s'oppoſer, & c'eſt auſſi ſur quoy i'ay trauaillé: afin que s'ils imitent l'artifice des Pelagiens, nous les faſſions tomber dans la meſme honte. Ie ſupplie tres-humblement voſtre Saintetè, de faire reflexion ſur ce bel endroit de l'Antiquité.

Fefellit enim iudicium Palæſtinũ, propterea ibi videtur eſſe purgatus. Romanam verò Eccleſiam fallere vſquequaque non potuit, quamuis & hoc fuerit vtrumque conatus. *S. Auguſt. contra Pelag. & Coleſt. l. 2. de peccat. orig. cap. 8.*

Attendit Zozimus, quid de illo ſentiret, prædicanda in domino Romanorum fides. *ibid.*

Pelagius ayant trompé les Eueſques de la Paleſtine, fut aſſez inſolent pour vouloir tromper l'Egliſe Romaine, mais ſes deſſeins furent vains. Le ſaint Pere le confondit, ſe remettant deuant les yeux, quelle eſtoit ſur ce ſuiet la foy des Romains,

dont

Digitized by Google

dont la fermeté & la ferueur ſont connuës de tout le monde. Or les Ianſeniſtes ne reüſſiront pas mieux que ces anciens Sectaires : La chaire de ſaint Pierre n'eſt pas moins inébranlable, qu'elle l'eſtoit aux premiers ſiecles. Et nous eſperons, que comme Innocent dixiéme mépriſa les ruſes des Ianſeniſtes, lors qu'ils luy preſenterent leurs trois Sens, pour taſcher de le tromper : Auſſi Alexandre ſeptiéme mépriſera l'artifice dont ils ſe ſeruent maintenant, pour l'amuſer par leur fauſſe ſoûmiſſion, afin d'eſquiuer adroitement la iuſte Retractation qu'on en doit exiger, ſelon la Diſcipline de l'Egliſe.

Mais ce n'eſt point aſſez, de dire

retiques ; Qu'ils condamnent les hereſies que le Pape a condamnées, & que rien n'eſt capable de les faire manquer à la ſoûmiſſion qu'ils doiuent à l'Egliſe & au ſaint Siege. *Or qui ne voit, que par ces meſmes proteſtations qu'ils ont employées, pour taſcher de fuïr la iuſte Retractation qu'ils doiuent à l'Egliſe, ils ſe ſont eux-meſmes engagez à ſe retracter: puiſqu'il eſt impoſſible qu'ils condamnent de bonne foy ce que le Pape a condamné, ſans auouër leur erreur, & ſans la retracter, ou l'abiurer?*

Cela eſtant ainſi, TRES-SAINT PERE, *qu'y a-t-il de plus preſſant, ou de plus à propos, que de les por-*

ter à cette Retractation, ſans laquelle leur ſoûmiſsion eſt feinte; ſur tout puiſqu'eux-meſmes s'y ſont obligez, auec tant de circonſtances ſi notables? Certainement ce qu'ils en ont écrit depuis peu, eſt tout à fait à leur honte: leur peu de conduite eſt vn effet merueilleux de la Prouidence, qui fait voir maintenant, qu'il n'y a ny conſeil ny prudence contre le Seigneur; *& qu'il ſe ſert de la fauſſe ſageſſe de ces ſages Sophiſtiques, pour la confondre plus viſiblement d'elle-meſme.*

Prouerb. 21.

Perdam ſapientiam ſapientum, & prudentiam prudentium reprobabo. 1. Cor. 1.

C'eſt le foible que i'ay découuert dans le procedé des Ianſeniſtes, depuis qu'ils ſont condamnez: Ce ſont à vray dire, les pieds de boüe de

Statua illa magna, & ſublimis; & intuitus eius erat terribilis. *Daniel.* 2.

cette grande Statuë, ſi eleuee & ſi terrible: C'eſt par là qu'il faut la frapper, ſi on veut l'abbatre & la renuerſer: Et ce coup eſt d'autant plus glorieux, qu'il imite le coup de cette petite pierre qui renuerſa ce Coloſſe, & qui fut en ſuite changée en Montagne, comme pour recompenſe de ſa victoire. Or comme les plus grandes Sectes, ont leurs pieds d'argile, auſſi bien que la Statuë de Nabuchodonoſor: C'eſt par conſequent cet endroit fatal qu'il faut découurir, & qu'il faut toucher; ſans s'amuſer à ce qui paroiſt brillant & éclatant, comme ſont leurs feintes ſoumiſſions: La teſte des Sectes eſt ordinairement toute dorée, mais leurs pieds ſont

Lapis autem qui percuſſerat Statuam, factus eſt mons magnus, & impleuit vniuerſam terram. *ibid.*

Digitized by Google

de terre & de pouſſiere.

Qu'on y prenne garde ſi l'on veut. A bien conſiderer cet acquieſcement pretendu, ſi bien coloré, & ſi adroitement plâtré, il faut auouër que ce n'eſt autre choſe qu'vne Machine fatale toute pleine d'Ennemis, que les Sectaires ont tant pris de peine à fabriquer; pour taſcher de faire par ſurpriſe, ce qu'ils n'ont pû faire par la force ouuerte. Mais il faut ſonder vn ſi tragique preſent, & des apparences qui ſemblent ſi belles, doiuent reueiller nos défiances & nos ſoupçons.

Sic notus Vlyſſes? Virg. Æn. 2.

L'Hiſtoire eſt pleine d'exemples ſur ce ſuiet: mais ie n'en ſçaurois choiſir, ny vn plus illuſtre, ny vn plus

Digitized by Google

exprés, ny vn plus digne d'estre proposé à vostre Saintetè, que celuy du Pape Zozime, dont la precaution est si notable. Car ie veux, que ce saint & sçauant Chef de l'Egliſe euſt d'abord vsé de beaucoup de douceur, pour attirer inſenſiblement Celeſtius à ſe retracter : il faut pourtant conſiderer, que ſa bonté fut touſiours accompagnée de crainte & d'allarme. Il ne luy donna [a] *que deux mois pour reuenir à ſoy-meſme, & pour penſer à la Retractation expreſſe & particuliere qu'on en exigeoit ; Or voyez ſi c'eſt vn long delay : Durant vn ſi court eſpace, il le laiſſe* [b] *touſiours dans les liens de l'excommunication, pour mieux ſe precautionner contre*

[a] Interpoſito duorum menſium tempore, donec reſcriberetur ex Africâ, reſipiſcendi ei locus conceſſus eſt. *S. Aug. l. 2. de pecc. orig. contra Pelag. & Celeſt. c. 7.*

[b] A vinculis tamen excommunicationis nondum eſt creditus eſſe ſolueudus. *ibidem.*

les

les ruſes d'vn Sectaire. Et quoy que ſa Politique fuſt tres-loüable, ſaint Auguſtin pourtant ne peut s'empeſcher de dire, [c] qu'il fut plus doux que la ſeuerité de la Diſcipline Eccleſiaſtique ne le requiert: *& qu'il fit mieux, lorſqu'il changea ſa douceur en ſeuerité,* [d] *pour imiter le procedé ferme & conſtant de ſon Predeceſſeur. Et de vray, lorſqu'il en fallut venir à l'experience, & qu'on preſſa Celeſtius de ſe retracter, comme il l'auoit promis, il diſparut auſſi-toſt, & fit banqueroute à ſes promeſſes.*

[c] Aliquantò leniùs, quàm poſtulabat ſeuerior Eccleſiæ diſciplina. *S. Aug. contra duas epiſt. Pelagian. ad Bonifac. lib. 2. c. 3.*

[d] Victis quid ſucceſſor eius ſanctus Papa Zozimus recolere debuerit, ſicut recoluit, vt in eo ſui prædeceſſoris iudicium, remotâ cunctatione firmaret. *l. 2. de peccat. orig. contra Pelag. & Celeſt. c. 9.*

Voſtre Sainteté voit aſſez, qu'il eſt impoſſible de trouuer vn plus bel exemple dans toute l'Antiquité, pour

Digitized by Google

bien montrer, ou les vaines proteſtations des Sectaires, ou ce qu'on doit craindre des Ianſeniſtes, ou la iuſte precaution qu'on y doit apporter: Sans doute, il n'y en a point de plus ſenſible, pour faire voir qu'on ne les doit point abandonner, qu'on ne les ait obligez à ſe retracter. Puiſque cette Retractation ſincere, eſt l'vnique moyen de remedier à tous les deſordres: puiſque c'eſt par là ſeulement, qu'on peut rendre, comme il faut, la paix aux Sçauans, le repos aux Simples, l'honneur à ſaint Auguſtin, le luſtre à la Verité, & l'obeiſſance au ſaint Siege; Enfin c'eſt en cela ſeulement qu'on peut trouuer, & la vraye conuerſion des Ianſeniſtes, & l'entiere

Digitized by Google

ſeureté des Catholiques.

Cela eſtant, TRES-SAINT PERE, *n'eſt-ce pas vn digne ſuiet, pour occuper les plumes conſacrées au ſeruice de l'Egliſe? Mais n'eſt-ce pas vne belle moiſſon de gloire qui ſe preſente à voſtre Sainteté, & tout à fait digne d'occuper vn ſi grand Eſprit, & vn ſi grand Cœur, dont la Chreſtienté a raiſon d'attendre tant de merueilles? N'eſt-ce pas enfin vn vray moyen d'acheuer le Triomphe de vôtre Predeceſſeur, où voſtre Sainteté a tant de part, qu'on peut croire auec raiſon, qu'en l'acheuant, elle n'acheuera que ſon propre ouurage. Ce qu'il a fait, eſt ſans doute digne d'vne loüange immortelle. Il eſt*

pourtant vray, que ce qu'il vous a laiſſé à faire, eſt bien plus grand que ce qu'il a fait : C'eſt beaucoup d'auoir condamné les Ianſeniſtes, mais c'eſt encore plus de les obliger à ſe condamner eux-meſmes, & à effacer leur erreur par vne Retractation ſolemnelle & exemplaire.

Ie puis dire, TRES-SAINT PERE, que c'eſt cette belle portion de gloire, que Dieu a reſeruée à voſtre Sainteté, pour la faire paroiſtre dans la garde de la Bergerie Euangelique, au deſſus de tous les autres Paſteurs. *Puiſqu'en effet vous ne meriterez pas moins d'honneur, en acheuant de reduire les Ianſeniſtes ; que ſaint Proſper en*

Vt in cuſtodiâ Dominici gregis, hæc ſit pars gloriæ, huic reſeruata Paſtori: Et ſicut illi lupos abegêre manifeſtos, ita hic depellat occultos. *S. Proſper contra Collat. c. vltimo.*

promettoit à S. Sixte troisième, s'il trauailloit à extirper les restes des Pelagiens.

Certainement cette gloire est grande en toutes façons, & elle sembla si grande & si releuée au Pape S. Innocent premier, que les Eueſques d'Afrique l'ayant assisté à combatre les Ennemis de la Grace, il les en remercia, comme des perſonnes qui auoient ſouſtenu l'honneur Apoſtolique, *& la grandeur du ſaint Siege:* Le vray honneur des Papes conſiſtant en effet à chaſſer les loups de la Bergerie du Seigneur, & à auoir ſoin de toutes les Egliſes en general, comme l'honneur de chaque Eueſque

Diligenter ergò & congruè Apoſtolico conſulitis honori: honori, inquam, illius, quem præter illa quæ ſunt extrinſecus, ſollicitudo manet omnium Eccleſiarum. *Innocentius Syluano. inter ep. S. Aug. epiſt. 93.*

Ne permittendo lupos, Mercenarij magis videamur eſſe, quàm Paſtores. *ibidem.*

eſt d'auoir ſoin de ſon Egliſe en particulier.

Mais voſtre Sainteté me permettra de luy dire, que le ſaint Siege n'eſt pas ſeulement ſecouru en cela, par ceux qui ont le droit de condamner les erreurs, il l'eſt auſſi par ceux qui ont la ſcience & le zele pour les combatre. Et c'eſt ce qui obligea ſaint „ *Auguſtin d'écrire au Pape, Que ſi* „ *Pelagius taſchoit de corrompre les Fi-* „ *deles dans la Paleſtine, il s'en trou-* „ *uoit auſſi pluſieurs qui trauailloient* „ *vtilement contre ſes ruſes & ſes arti-* „ *fices : Et qu'entre ces genereux Sol-* „ *dats, ſaint Hierôme éclatoit au deſ-* „ *ſus de tous les autres, & meritoit* „ *d'eſtre particulierement conſideré par*

Pelagius verò Hieroſolymis conſtitutus, nonnullos fallere aſſeritur; veruntamen multò plures qui eius ſenſus diligentiùs indagare potuerunt, aduerſus eum conſtiguntſ; præcipuè ſanctus filius tuus, & Compreſbyter no-

le ſaint Siege, tant pour ſon Zele que pour ſon ſtile, & pour ſa force.

« Et Hieronymus. S. Auguſtinus, & cæteri Epiſc. Mileuitani Innocentio. Ep. 92.

Tant il eſt vray, qu'il eſt abſolument neceſſaire d'écrire fortement contre l'opiniaſtreté des Heretiques, & qu'il ne ſuffit pas d'employer l'Autorité pour les condamner, ſi on n'employe auſſi la Doctrine pour les combatre. Il eſt neceſſaire de deſtruire leurs faux raiſonnemens par des Raiſonnemens vrais; & d'expliquer vn peu plus au long, & plus intelligiblement, ce que les Iuges n'ont pû decider qu'en peu de mots. Et c'eſt peut-eſtre pour cela que l'vnion des deux Princes de l'Egliſe, a paru ſi neceſſaire à ſaint Ambroiſe. l'vn

comme Vicaire de Iesus-Christ, ayant receu la clé du Ciel ; & l'autre comme Docteur Apostolique, ayant receu la clé de la Doctrine pour instruire les Fideles : La clé de l'Autorité estant donnée à saint Pierre, pour ouurir le Ciel ; Et la clé de la Science estant donnée à saint Paul, pour ouurir les secrets de la Doctrine ; *& pour expliquer en plus de paroles, ce que l'autre auroit decidé plus briefuement.*

Nam Petro ſicut bono diſpenſatori, clauem Regni cæleſtis dedit ; Paulo, tanquam idoneo Doctori, Magiſterium Eccleſiaſticæ inſtitutionis iniunxit : vt quorum corda Paulus patefecerit, doctrinâ verborum ; eorum animabus, Petrus aperiat regna cælorum. Ambo igitur claues à Domino acceperunt, ſcientiæ iſte, ille potentiæ. *S. Ambroſ. ſerm. 66.*

C'eſt la fin que ie me ſuis propoſée en mes écrits : Et ce fut vn auantage tout particulier à ſaint Hierôme, de voir ſes trauaux recommandez au ſaint Siege, par vn ſi grand per-

Digitized by Google

perſonnage que ſaint Auguſtin. Mais graces à Dieu, ceux qui écriuent maintenant contre l'Hereſie n'ont beſoin ny de faueur ny de recommandation auprés de voſtre Sainteté, elle ſe donne la peine de voir elle-meſme leurs Ecrits : Elle conſidere exactement les exploits de ces Soldats, qui combatent pour la Verité: Et pour bien iuger de la fidelité & de la generoſité des Combatans, elle ne s'en fie pas à des rapports, qui ſont aſſez ſouuent ou faux, ou intereſſez : elle ne s'en fie qu'à ſes propres yeux, & non pas ſeulement à ſes oreilles. C'eſt ce qu'on peut dire de voſtre Sainteté, auſſi bien qu'on le diſoit en l'honneur de l'Empereur

Felices illos, quorum fides & induſtria, nõ per interpretes, ſed AB IPSO TE; nec auribus tuis, ſed oculis

probantur. Plin. Panegyr. Traiani.

Traian: Et comme cela fait beaucoup à voſtre gloire, cela fait auſſi beaucoup pour le bonheur de ceux qui trauaillent à la veuë de voſtre Saintetè: ils ne ſe tiennent pas moins heureux, que ceux qui trauailloient autrefois, ſous les Gregoires, ſous les Leons, & ſous les Damaſes.

Il n'y a point de doute, TRES-SAINT PERE, *que la penſée d'auoir vn Chef ſi èclairè, & ſi capable de iuger de cette ſainte Milice, les èchauffe, & les anime au combat. Ceux qui èciriuent maintenant, ne vous cherchent pas ſeulement pour leur ſeruir de Protecteur, mais auſſi pour leur ſeruir d'Exemple & de Modele: Comme voſtre Saintetè ſçaït*

Digitized by Google

l'importance de ces grandes Veritez, elle ſçait la plus belle maniere de les exprimer: Elle ne ſçait pas ſeulement ce que la Doctrine Chreſtienne a de grand & de releué, elle ſçait auſſi ce que l'Eloquence a d'ornemens & de graces: Enfin elle poſſede ſi parfaitement ce que les ſciences ont de force ou de beauté, que ceux qui trauaillent pour le public, auouënt tous d'vn commun conſentement; que voſtre Approbation ne les honore pas moins, que voſtre Protection les autoriſe.

C'eſt cette penſée qui va donner tant de cœur à ceux qui trauailleront à l'auenir, & qui m'a obligé non ſeulement de vous dedier cet Ouura-

ge, mais auſſi de vous en rendre compte vn peu plus au long: ſçachant bien que la cenſure d'vn Arbitre ſi eclairé, n'eſt pas moins à craindre, que ſon eſtime eſt à rechercher. Ie me contenteray de vous faire icy les meſmes proteſtations, que ſaint Auguſtin fit au Pape ſaint Boniface, en luy dediant vn liure. Ie ne pretens pas, *dit-il*, preſenter à voſtre Sainteté quelque choſe qui luy ſoit nouueau, mais bien ſoûmettre ce que ie luy preſente à ſon examen & à ſa correction. *I'auouë*, TRES-SAINT PERE, *& ie l'auouë tres-ſincerement, que ce n'eſt pas le prix de mon preſent qui m'enhardit, mais ſeulement la bonté*

Hæc ergo ad tuam potiſſimùm dirigere Sanctitatem, non tam diſcenda, quàm examinanda; & vbi forſitan aliquid diſplicuerit, emendanda, conſtitui. *S. Aug. contra duas epiſt. Pelagian. l. 1. c. 1.*

de celuy à qui ie l'offre ; qui tout grand & tout éleué qu'il eſt au deſſus des hommes, ne laiſſe pas de regarder fauorablement les Humbles; *ſur tout, quand ils viennent luy baiſer les pieds auec toute ſorte de ſoûmiſſion & d'humilité, comme fait maintenant*,

Neque enim dedignaris, qui non alta ſapis, quamuis altius præſideas, eſſe amicus humilium, & amorem rependere impenſum. *ibidem.*

TRES-SAINT PERE,

DE VOSTRE SAINTETE',

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-deuot fils, Fr. IAQVES DV BOSC Relig. Cordelier.

Digitized by Google

PREFACE.

POVR donner plus d'intelligence de mon Ouurage, ie n'ay icy que deux choſes à expliquer briefuement, dont l'vne regarde le but & la fin que ie me ſuis propoſée, & l'autre regarde la maniere de bien traiter mon ſuiet.

Quant à la premiere, i'ay crû qu'ayant écrit ſur les cinq Propoſitions cenſurées, & en ayant fait vn Liure que i'ay intitulé, *Le Triomphe de ſaint Auguſtin*, ie deuois auſſi traiter de la ſoûmiſſion, & de l'aquieſcement qu'on doit à la Cenſure du ſaint Siege & des Eueſques. Ce deſſein m'a ſemblé comme vne ſuite de l'autre. Mais rien ne m'a tant obligé d'en écrire, que les deux lettres de Monſieur Arnauld, où le feint acquieſcement des Ianſeniſtes paroiſt ſi viſiblement, que i'ay crû qu'il ne leur ſeroit pas inutile de leur propoſer la iuſte *Retractation* qu'ils doiuent à l'Egliſe. Et c'eſt à cela ſeulement que ie me ſuis attaché, ſans deſſein de répondre à ce qui regarde le fait de ſaint Sulpice, dont tant de

Quand i'ay commencé à faire imprimer ce Liure, il n'y auoit que douze iours que la ſeconde Lettre de M. Arnauld eſtoit publiée.

Digitized by Google

perſonnes ont écrit ſi dignement : Et n'examinant les lettres de M. Arnauld, qu'en ce qui touche mon ſuiet, ie veux dire la neceſſité de ſe retracter pour ſe bien ſoûmettre.

Voilà mon but & ma fin. Mais pour la maniere d'en bien traiter, i'ay taſché d'obſeruer vne methode qui ne ſoit ny *obſcure* ny *outrageuſe* : Parce que l'obſcurité choque l'Art, & que l'outrage & l'aigreur choquent la Religion & meſme la Ciuilité. Comme donc la clarté eſt tout à fait neceſſaire en ces matieres qu'on appelle Didactiques ou Doctrinales, i'ay taſché en tout de propoſer nettement, & de prouuer fortement : Et pour y mieux reüſſir, i'ay vſé de ces diuiſions qui donnent du iour, & qui ſont comme des anatomies ou des diſſections d'vn Ouurage : I'ay ſouuent mis des Chapitres pour me rendre moins ennuyeux, & plus touchant, par cette varieté qui délaſſe, & qui fait mieux ſentir les choſes. I'ay meſme fait des Reductions & des Racourcis à la fin de mon Liure, non ſeulement pour donner plus de clarté & plus de force à mon diſcours : mais auſſi pour débrouiller vne matiere que les Ianſeniſtes taſchent d'obſcurcir, les tenebres leur ſeruant comme de Retraite, & les mettant à

couuert, en des choſes où il leur eſt impoſſible de ſe découurir ſincerement, ſans faire voir leur foibleſſe.

Voilà pour la clarté de ma Methode. Mais pour la douceur qu'on ſe doit propoſer en ces rencontres, i'en ay autant obſerué que le ſuiet l'a pû ſouffrir: I'ay meſme prié mes amis de voir s'il ne m'eſtoit point échapé quelque choſe d'aigre & d'outrageux. En ſorte que ſi on y remarque quelque ſeuerité, ce n'eſt à vray dire, qu'vne ſeuerité qui peut paſſer pour charitable; puiſque ie ne maltraite la maladie, que pour eſtre plus vtile au malade. En tout cas ie me ſuis propoſé l'exemple de ſaint Auguſtin, lors qu'il agiſſoit contre les Sectaires, qui ſe plaignoient de ce qu'il les
» preſſoit beaucoup. Puiſqu'il leur répondoit
» que les vrais Medecins ne laiſſent pas de
» continuër leurs remedes, quoy qu'ils ſem-
» blent aigres & amers aux febricitans; que
» cette aigreur eſt ſalutaire, & cette amertu-
» me medicinale; qu'on doit auoir plus d'égard
» à leur ſanté qu'à leur dégouſt; qu'ils ne ſont
Sed planè ſalute reparatâ, tantò vberiùs ei gratias ageret, quantò minus eum ſibi
» pas ſi-toſt gueris, qu'ils changent toutes leurs
» plaintes en remercimens; & qu'aprés leur gue-
» riſon ils tiennent pour leurs vrais Amis & pour
» leurs Liberateurs, ceux qu'ils tenoient pour

Tyrans

Tyrans & pour Meurtriers, durant l'accez de leur fiéure. « peperciſſe ſenſiſſet. S. Aug. « ep. 48. init.

Voilà le plus neceſſaire. Quant aux Lettres que les Eueſques de France ont écrites ſur le ſuiet de la Conſtitution du S. Siege, & que i'allegue ſouuent, il faut remarquer que ie ne les ay alleguées que ſelon la Traduction qui a eſté publiée il y a quelques mois, par l'ordre de Meſſieurs les Agens du Clergé, afin qu'il n'y ait aucune difficulté, & pour ne rien dire qui ne ſoit fort autentique.

Pour ces mots, *Sectaires* & *Sectateurs*, ce qui m'a obligé de m'en ſeruir particulierement, c'eſt qu'il n'y en a point de plus propres pour bien exprimer les Auteurs ou les Docteurs d'vne Secte, & ceux qui ſuiuent leur party. Ie laiſſe beaucoup d'autres circonſtances moins neceſſaires, de peur de rendre cette Preface trop longue.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre: A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts, ou leurs Lieutenans, & autres nos Officiers qu'il appartiendra: Salut. Noſtre cher & bien-amé Conſeiller en nos Conſeils, & noſtre Predicateur ordinaire le Pere DV BOSC Religieux Cordelier, nous a fait dire & remonſtrer, qu'il a compoſé vn Liure intitulé, *De la vraye Retractation des Sectaires & de leurs Sectateurs, &c.* lequel il deſireroit mettre en lumiere s'il auoit ſur ce nos Lettres, qu'il nous a tres-humblement ſupplié luy vouloir accorder. A ces cauſes, deſirant fauorablement traiter l'expoſant, luy auons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes de nos grace ſpeciale, pleine puiſſance, & autorité Royale, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra ledit Liure, en telle marge & caractere que bon luy ſemblera: iceluy faire mettre & expoſer en vente, & diſtribuer durant le temps de quinze ans, à commencer du iour qu'il ſera acheué d'imprimer; defendant à tous autres Libraires, Imprimeurs, eſtrangers, & autres perſonnes de quelque qualité qu'ils ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, mettre en vente durant ledit temps, ledit Liure, ſans couleur de fauſſes marques, & autres déguiſemens, ſans le conſentement & permiſſion dudit expoſant, ou de ceux ayans charge de luy, ſur peine de confiſcation d'iceluy; de cinq cens liures d'amende, & de tous dépens, dommages & intereſts enuers luy; à la charge d'en mettre deux exemplaires en noſtre Bibliotheque publique; & vn en celle de noſtre tres-cher & feal le Sieur Molé Cheualier, Garde des Seaux de France: Comme auſſi de faire regiſtrer ces preſentes, és Regiſtres des Syndics de la Communauté des Libraires de noſtre ville de Paris, ſuiuant l'Arreſt du Parlement de Paris, du

à peine d'eſtre déchеu du preſent Priuilege. SI vous mandons que du contenu en ces preſentes, vous faſſiez iouïr l'expoſant pleinement & paiſiblement; & à ce faire ſouffrir & obeir tous ceux qu'il appartiendra; en mettant au commencement ou à la fin dudit Liure ces preſentes, ou vn bref extrait d'icelles, voulons qu'elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées, & qu'à la collation ſoit adioûtée foy comme au preſent original: Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le dernier iour de Iuin, l'an de grace mil ſix cens cinquante-cinq: & de noſtre regne le treiziéme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BERAVD.

Digitized by Google

Approbation des Docteurs.

NOVS ſous-ſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, auons leu & examiné le Liure qui porte pour titre, *De la vraye Retractation des Sectaires & de leurs Sectateurs*, &c. compoſé par le Pere DV BOSC Religieux Cordelier, Conſeiller & Predicateur ordinaire du Roy: auquel nous n'auons rien trouué qui ne ſoit conforme à la Foy & Doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Fait à Paris le huitiéme de Iuillet 1655.

I. PINSART.

P. CLEVYER.

Permiſſion du Superieur.

NOVS Frere ANDRE' HOVBEREAV de l'Ordre de S. François, Docteur & Profeſſeur en Theologie en l'Vniuerſité de Paris, & Gardien du grand Conuent de Paris, appartenant immediatement au Reuerendiſſime Pere General de l'Ordre; A noſtre bien-amé le R. P. Fr. IAQVES DV BOSC Religieux du meſme Ordre, Conſeiller & Predicateur ordinaire du Roy: Salut en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Ayant veu l'Approbation des Docteurs pour vn Liure intitulé, *De la vraye Retractation des Sectaires & de leurs Sectateurs, &c.* compoſé par ledit Pere, nous permettons qu'il ſoit imprimé. Fait au grand Conuent de Paris.

Fr. ANDRE' HOVBEREAV Gardien du grand Conuent des Cordeliers de Paris.

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES
contenus dans les quatre Parties de cet Ouurage.

I. Le ſuiet de cet Ouurage diuiſé en quatre Parties.

PREMIERE PARTIE.

Des circonſtances d'vn vray Acquieſcement: De ce que les Ianſeniſtes diſent du leur, & de ce que les Eueſques de France en ont definy.

CHAPITRE I. *Quatre circonſtances d'vne vraye ſoûmiſſion au ſaint Siege, qui monſtrent les quatre defauts de celle des Ianſeniſtes.* page 6

CHAPITRE II. *La premiere circonſtance d'vn vray Acquieſcement. Qu'il faut auoüer qu'on a erré, pour ſe bien ſoûmettre à la Cenſure de ſon erreur.* p. 8

CHAPITRE III. *Seconde circonſtance. Qu'il faut tenir les cinq Propoſitions cenſurées, pour contenuës dans les Liures de Ianſenius.* p. 11

CHAPITRE IV. *Troiſiéme circonſtance d'vne vraye ſoûmiſſion à la Cenſure. Que les Propoſitions condamnées, & contenuës dans Ianſenius, ne ſont nullement de ſaint Auguſtin.* p. 14

CHAPITRE V. *Quatriéme circonſtance d'vne vraye ſoûmiſſion au ſaint Siege. Que ſi on ne tient point ces Propoſitions pour contenuës dans Ianſenius, on ne les tient pas meſme pour fauſſes ſelon le vray ſens de la Cenſure.* p. 17

CHAPITRE VI. *Raiſonnement plus puiſſant, pour faire voir la fauſſe ſoûmiſſion des Ianſeniſtes.* p. 20

CHAPITRE VII. *Que tout le but des Ianſeniſtes, eſt de fuir la Retractation qu'ils doiuent à l'Egliſe; & qu'en cela ils taſchent de deſtruire les principaux fruits de la Cenſure.* p. 22

CHAPITRE VIII. *Que tout ce que ie dis de la feinte ſoûmiſſion des Ianſeniſtes, eſt tiré particulierement de ce que les Eueſques*

Digitized by Google

de France on dit & écrit ſur la Conſtitution du ſaint Pere. p. 27

CHAPITRE IX. *Que tout le deſſein des Eueſques de France, eſt d'obliger les Ianſeniſtes à ſe retracter, comme celuy des Eueſques d'Afrique, fut d'y obliger les Pelagiens : Parallele tres-notable.* p. 38

CHAPITRE X. *Quelques reflexions ſur la ſeconde Lettre de M. Arnauld. Que ce n'eſt qu'vne nouuelle Apologie de Ianſenius. Qu'ils accuſent encore le Pape d'auoir iugé ſans connoiſſance de cauſe, & de ne l'auoir pas examiné auec ſoin auant que de le cenſurer.* p. 45

CHAPITRE XI. *Que les Ianſeniſtes n'oſeroient alleguer, que les Eueſques de France ayent attribué les cinq Propoſitions cenſurées à Ianſenius, ſans auoir leu & examiné ſon Liure auec ſoin : Témoignages conuainquans & autentiques.* p. 49

CHAPITRE XII. *Qu'ils taſchent par tous moyens d'aneantir la Conſtitution : Qu'ils accuſent le Pape & les Eueſques, d'auoir erré ſur le fait de Ianſenius, & qu'ils témoignent qu'ils veulent perſeuerer en leur erreur.* p. 53

CHAPITRE XIII. *Ils diſent dans cette ſeconde Lettre ; Qu'ils ſeroient conſcience d'acquieſcer à la Cenſure ; Que c'eſt eſtre iniuſte & déraiſonnable de leur perſuader.* p. 58

CHAPITRE XIV. *Qu'en reſiſtant au Pape & aux Eueſques, ils pretendent n'eſtre coupables d'autre choſe, ſinon de n'auoir pas les yeux ſi bons, & de n'entendre pas ſi bien le Latin que ceux qui ont vn ſentiment contraire.* p. 60

CHAPITRE XV. *Que ſelon la ſeconde Lettre de M. Arnauld, Ianſenius tout condamné qu'il eſt, ne laiſſe pas pourtant d'eſtre le Bouclier de ſaint Auguſtin ; & vn fidele Diſciple opprimé & perſecuté pour ſes Maiſtres.* p. 62

CHAPITRE XVI. *Que dans cette ſeconde Lettre, Ianſenius eſt defendu par les Ianſeniſtes, comme Origene par ſes Diſciples ; Et que cette Defenſe peut ſeruir de bouclier à toute ſorte d'Heretiques ; belles penſées de ſaint Hierôme.* p. 67

CHAPITRE XVII. *Qu'enfin les Ianſeniſtes dans cette ſeconde Lettre, oſent bien defendre encore à preſent les Propoſitions cenſurées, & les Liures expreſſément compris dans la Cenſure.* p. 69

SECONDE PARTIE.

Des Principes de la Discipline de l'Eglise, touchant la satisfaction publique des Sectaires, & de leurs Sectateurs. Que leur Retractation leur tient lieu de Penitence.

CHAPITRE I. *En quoy la Retractation des Sectaires se peut nommer leur Penitence, selon saint Hierôme, & selon la Discipline de l'Eglise.* page 75

CHAPITRE II. *Pourquoy l'Heresie est plus obligée aux Reparations publiques : Et que l'Heretique fait plus de mal au public qu'vn Faux-monnoyeur, selon saint Thomas.* p. 83

CHAP. III. *Differente obligation de se retracter entre les Iansenistes: Notable difference entre les Sectaires & les Sectateurs.* p. 88

CHAPITRE IV. *Que pour se bien retracter les Sectaires doivent destruire la Secte, en dogmatisant, en preschant, & en écrivant contre leur erreur.* p. 93

CHAP. V. *Qu'en suite les Sectateurs doivent quitter les Sectaires; & renoncer à leurs Sermons, à leurs Ecrits, & à leur entretien.* p. 97

CHAPITRE VI. *Le peché des Sectaires comparé à celuy des Sectateurs : Du soin qu'on doit avoir de ceux-cy : Que les Sectaires sont contraints de quitter la secte, quand ils n'ont plus de Sectateurs; & ce qu'en dit le Pape S. Innocent premier.* p. 102

CHAPITRE VII. *Qu'enfin selon la seconde Lettre de M. Arnauld, les Iansenistes sont encore tres-éloignez de la vraye Satisfaction, & de la Penitence qu'ils doivent selon les loix de la Discipline.* p. 106

TROISIESME PARTIE.

De l'Exemple & des Enseignemens de S. Augustin, touchant la Retractation de *precepte* & de *conseil*.

CHAPITRE I. *La Retractation merueilleuse de S. Augustin, De quelle sorte il presche & écrit contre ses propres erreurs,*

Digitized by Google

en se retractant. p. 115

CHAPITRE II. *Combien les avis & les raisonnemens de saint Augustin sont puissans pour obliger à se retracter, mesme les plus opiniastres.* p. 122

CHAPITRE III. *Beaux sentimens de saint Augustin sur les fausses soûmissions de Pelagius : Et combien les Remedes qu'il propose peuvent servir contre nos Sectaires.* p. 127

CHAPITRE IV. *De la fausse Retractation de Celestius : Et combien ce que saint Augustin écrit au Pape saint Boniface, est propre contre les Iansenistes.* p. 134

CHAPITRE V. *Que comme Celestius par ses fausses soûmissions, s'engage sans y penser à quitter la doctrine de Pelagius : Aussi les Iansenistes par les leurs, s'engagent à quitter Iansenius.* p. 140

CHAPITRE VI. *De la Retractation de saint Cyprien : Belles pensées de son Disciple saint Augustin, sur ce sujet.* p. 147

CHAPITRE VII. *Combien ces grands exemples de Retractation, devroient porter les Iansenistes à se retracter sincerement.* p. 153

CHAPITRE VIII. *Tableau de la Penitence des Sectaires fait par S. Augustin, avec les deux plus notables circonstances de la Confession de leur erreur.* p. 158

CHAPITRE IX. *Ce que dit encore saint Prosper, Disciple de saint Augustin, touchant la vraye Confession des Sectaires.* p. 164

QVATRIESME PARTIE.

Des propres Maximes des Iansenistes, touchant la Penitence publique, Iusqu'où elles les engagent à se retracter.

CHAPITRE I. *Que chaque principe qu'ils alleguent les oblige à une Reparation ou Retractation publique.* p. 171

CHAPITRE II. *Que l'exemple de Fabiola Dame Romaine, les oblige tous à se retracter publiquement ; Et les Sectateurs, & les Sectaires.* p. 176

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE III. *Que le Cardinal Groperus allegué par eux, les condamne à des Reparations publiques.* p. 178

CHAPITRE IV. *Pourquoy Dieu a permis qu'ils se soient ainsi condamnez par leur propre bouche, écriuant de la Penitence publique.* p. 182

CHAPITRE V. *Qu'à bien considerer la seconde Lettre de Monsieur Arnauld, on voit que les Ianseniſtes se condamnent eux-meſmes plus viſiblement, par ce qu'ils diſent tout de nouueau de la Penitence publique.* p. 185

CHAPITRE VI. *Qu'enfin ce qu'ils réueillent touchant la Penitence publique, les confond auec pluſieurs circonſtances honteuſes; & qu'en cela ils attirent de nouueaux Anathemes ſur leurs Ouurages.* p. 194

CHAPITRE VII. *Reueuë ſur tout cet ouurage. Comme chaque Partie contient vn motif different de l'autre, pour porter les Ianſeniſtes à ſe retracter.* p. 197

CHAPITRE VIII. *Reflexion plus particuliere & plus touchante ſur ce que les Ianſeniſtes monſtrent eux-meſmes, que leur ſoûmiſſion eſt feinte, par les meſmes moyens qu'ils employent à la colorer & à la plâtrer.* p. 206

CHAPITRE IX. *Reueuë plus particuliere ſur ce que les Ianſeniſtes ſe ſont engagez eux-meſmes à ſe retracter, mais d'vn engagement viſible.* p. 214

CHAPITRE X. Trois Veritez pratiques pour concluſion de cet Ouurage.

La premiere, qu'il eſt abſolument neceſſaire de retracter ſes erreurs, & de quelle neceſſité. p. 218

CHAPITRE XI. Seconde Verité pratique.

Qu'il eſt tout à fait glorieux de ſe retracter de bonne grace. p. 225

CHAPITRE XII. Suite de ce Diſcours.

Combien la Retractation donne d'éclat, & à l'eſprit & à la vertu. p. 231

CHAPITRE XIII. *Les deux circonſtances les plus eſſentielles à vne genereuſe Retractation.*

Qu'elle doit eſtre entiere & prompte. p. 234

DE

LETTRE ESCRITE A L'AVTEVR par ordre de N. S. P. le Pape.

Admodum R. P. obſeruandiſsimo, Fr. IACOBO DV BOSC *Ordinis Minorum. Pariſios.*

Au tres R. P. F. IAQVES DV BOSC de l'Ordre des Freres Mineurs. à Paris.

ADmodum R. P. obſeruandiſsime,

Placuit S. D. N. obſequium quod erga Apoſtolicam Sedem declarauiſti, editò libello aduerſus homines, perſpeciē Religionis, Galliæ ſtatum turbare cupientes. Probauit etiam Sanctitas ſua conſilij tui rationē, quod Galliçâ linguâ vulgatos errores eodem ſermone redar-

MOn tres R. P.

Noſtre tres-Sainct Pere, a agreé le reſpect que vous auez teſmoigné enuers le Saint Siege, en donnant au public l'Ouurage que vous auez compoſé, contre des hommes qui, ſous pretexte de Religion, veulent troubler le Royaume de France. Sa Sainteté a trouué auſsi que vous auez eu raiſon de refuter en Françoiſ, des erreurs qu'ō a publiées en la meſme langue. Elle m'a donc com-

guendos cenſueris. Iniunxit itaque mihi, vt ſuo te nomine caullaudarem, ac Pontificium patrocinium pollicerer; cuius teſtem ampliſſimũ ad te per meas literas mittit, Apoſtolicam benedictionem, quam tibi paternè elargitur, Vale. Romæ 24. Ianuarij 1656.

mandé de vous témoigner l'eſtime quelle fait de vous, & de vous aſſeurer de la protection du Sainct Siege: & pour vous en donner vne marque tres-autentique, elle vous enuoye par ces preſentes ſa benediction Apoſtolique, quelle vous donne auec vne affection paternelle. Ie ſuis

Mon tres R. P.

Paternitatis veſtræ admodum Reuerendæ.

Voſtre tres-affectionné ſeruiteur
NATALIS RONDININY.

Studioſiſſimus
NATALIS RONDININVS.

de Rome, le 24. Ianuier 1656.

Digitized by Google

DE LA VRAYE RETRACTATION DES SECTAIRES, ET DE LEVRS SECTATEVRS, &c.

LE SVIET DE CET OVVRAGE, diuiſé en quatre Parties.

POur bien juger de l'eſtat où ſont maintenant les Ianſeniſtes, il faut tenir pour indubitable, qu'il leur eſt impoſſible de ſe ſoûmettre de bonne foy, ſans ſe retracter ſincerement. Il n'y a point de vraye ſoûmiſſion, ſans vne Retractation ſincere: Celle-cy eſtant l'vnique effet, & meſme l'vnique mar-

Digitized by Google

que de l'autre. Parce qu'à vray dire, ayant esté condamnez par le S. Siège, n'est-il pas tres-manifeste, qu'il faut absolument qu'ils auouënt l'erreur censurée, & qu'en suitte ils la retractent, auant que de vouloir passer pour soûmis à la Censure? Certes, il est tres-neces-

Voyez les deux Lettres de M. Arnaud, sur tout la derniere, publiée enuiron depuis quinze iours.

saire de bien traitter ce sujet, sur tout depuis que Monsieur Arnaud a fait voir ses Lettres, dans lesquelles il a tâché de monstrer, que les Iansenistes sont tout a fait soûmis au jugement du saint Pere: Cette soûmission pretenduë en ayant abusé quelques-vns d'abord, & n'estant pourtant que feinte & illusoire pour plusieurs raisons; mais particulierement à cause qu'elle n'est point accompagnée de cette sincere Retractation, qui est entierement requise en ces rencontres.

Voila le sujet de cet Ouurage, qui à mon auis est tout à fait important. Car comme ce seroit manquer de charité, de ne pas faire tout ce qu'on peut, pour obliger les Iansenistes à se soumettre de bonne foy au jugement du S. Pere: aussi ce seroit manquer de prudence, si on n'examinoit pas exactement leur soûmission pretenduë; tant pour leur correction particuliere, que pour la precaution des Catholiques. Et en effet, supposé que leur acquiescement ne soit qu'apparent & sophisti-

Digitized by Google

que, il n'y a point de doute qu'ils ſont dans vn eſtat bien plus dangereux, qu'ils n'eſtoient auant le Iugement de Rome. L'eſtat d'vne ſimple erreur n'eſt pas tant à craindre, que l'eſtat d'vne erreur affectée, & d'vne opiniâtreté manifeſte. Il y a bien moins de peril de s'attacher à des Propoſitions, quoy que fauſſes, que de s'attacher à des Propoſitions lors qu'elles ſont deffenduës & declarées heretiques. Il n'y a pas tant de danger de combattre la Verité toute ſeule, que de combattre la Verité & l'Authorité tout enſemble. Outre qu'on peut dire, que ceux qui errent ſimplement, ne combattent pas tant la Verité, qu'ils la cherchent; au lieu que ceux qui affectent l'erreur, ferment volontairement les yeux au iour & à la lumiere.

Mais ce qui eſt plus dangereux, eſt que comme les opiniatres affectent les tenebres, ils affectent auſſi de les communiquer & de les reſpandre. Quoy que l'hereſie eſtant orgueilleuſe, comme elle eſt, ayme à ſe communiquer & à remplir le monde de ſes Sectateurs; il arriue pourtant ſouuent, qu'elle le deſire plus que iamais, quand elle ſe voit condamnée: Cette condamnation l'irrite, & la porte à rendre ſa contagion plus vniuerſelle, non ſeu-

lement par principe de vanité, mais auſſi par vn principe de vengeance. Ce qui a obligé vn ſçauant Pape de dire, Que ſi on laiſſe les Sectaires long-temps dans l'eſtat d'vne ſoumiſſion ſimulée, il eſt comme neceſſaire qu'ils en ſeduiſent pluſieurs, qui ſont, ou innocens ou imprudens. *Parce que les ſimples croyent ſans peine, que le ſentiment des Nouateurs eſt bon, pendant qu'ils les voyent ainſi dans l'Egliſe, & qu'ils paſſent pour Catholiques.*

Si enim diu fuerint in hac prauitate verſati, neceſſe eſt vt multos in hanc ſuæ prauitatem mentis inducant, decipiãt que innocentes, vel potius imprudentes, qui fidem Catholicam non ſequantur.

Il eſt donc neceſſaire en toutes façons de bien faire l'anatomie de cette ſoumiſſion pretenduë des Ianſeniſtes, afin d'en remarquer la fauſſeté : ſi ce diſcernement ne peut ſeruir, pour les porter à ſe ſoumettre auec plus de ſincerité, au moins il peut ſeruir aux Catholiques, pour ſe donner de garde de ces Rebelles deſguiſez; s'il ne peut eſtre le correctif des vns, au moins il ſera le preſeruatif des autres.

Putabunt enim eos rectè ſentire, quos adhuc viderint in Eccleſiâ perdurare. *Innocentius Aurelio, &c. ep. 91. inter ep. Aug.*

Ce ſujet ſans doute eſt fort conſiderable en toutes façons. Mais pour n'en rien dire qui ne ſoit bien aueré, ie n'en veux parler que ſur les conditions neceſſaires à vn vray acquieſcement, fondées particulierement ſur la deciſion des Eueſques de France, & ſur le propre aueu que les Ianſeniſtes font de leur ſoumiſſion pretenduë : Que ſur les principes de la diſcipline Chreſtienne; Que ſur l'exemple, & les

Ce Liure eſt diuiſé en quatre Parties.

aduis de S. Auguſtin ; Que ſur les maximes meſmes des Ianſeniſtes, touchant la penitence publique. Ces quatre regles qui ſont tout à fait certaines, me donnent ſujet de diuiſer cet ouurage en quatre parties, qu'on peut nommer quatre conuictions ſans replique, contre nos Sectaires; en cas qu'ils n'acquieſcent point comme il faut au iugement du Pape, & qu'ils ne donnent point de marques plus euidentes de leur acquieſcement.

PREMIERE PARTIE,

Des circonſtances d'vn vray acquieſcement, de ce que les Ianſeniſtes diſent du leur, & de ce que les Eueſques de France en ont definy.

Quatre circonſtances d'vne vraye ſoumiſſion au S. Siege, qui montrent les quatre defauts de celle des Ianſeniſtes.

CHAPITRE I.

VOICY la premiere conuiction dont ie me ſers, pour monſtrer comme les Ianſeniſtes ne ſe ſoumettent point, parce qu'ils ne ſe retractent point. Car comme ils ſe vantent d'eſtre ſoumis, i'eſtime qu'il n'y a point de plus belle maniere de les conuaincre, qu'en examinant leur ſoûmiſſion

Digitized by Google

pretenduë, afin d'en faire voir la fauſſeté & l'artifice : cette ſorte de conuiction eſtant tres-vtile, comme j'ay dit, tant pour la correction des Ianſeniſtes meſmes, que pour la precaution des Catholiques.

Or c'eſt en quoy on ne peut mieux reüſſir, qu'en eſtabliſſant vn principe dont tout le monde demeure d'accord ; à ſçauoir, que pour bien acquieſcer à la cenſure du ſaint Siege, il faut tenir ces Propoſitions dont il eſt queſtion, pour condamnées, ſelon le ſens auquel le ſaint Pere les condamne : Et qu'on doit juger de ce vray ſens, ſelon les termes éxprés de la Bulle, ſans y apporter des explications tortueuſes & ſophiſtiques. Cette verité qui eſt aſſez euidente d'elle-meſme, peut ſeruir de regle à juger d'vn vray acquieſcement, qui emporte auec ſoy quatre circonſtances tres-notables.

La premiere eſt, qu'il faut auoüer qu'on a erré, pour ſe bien ſoûmettre à la Cenſure de ſon erreur, & pour ſe retracter ſincerement.

La ſeconde eſt, qu'il ne faut pas tenir ces Propoſitions ſeulement pour fauſſes & pour heretiques, mais auſſi pour veritablement contenuës dans les Liures de Ianſenius & des Ianſeniſtes.

La troiſiéme qui eſt tirée de la ſeconde, eſt qu'il faut croire, que ſi ces Propoſitions ſont

contenuës dans Ianſenius, il s'enſuit qu'elles ne ſont nullement dans S. Auguſtin.

La quatriéme enfin, qui eſt vne ſuitte des autres, eſt que ceux qui ne tiennent pas que ces Propoſitions ſoient contenuës dans Ianſenius, ne les tiennent pas auſſi pour fauſſes ny pour heretiques, ſelon le vray ſens de la Cenſure.

Ces quatre conditions d'vn vray acquieſcement, font voir palpablement les quatre defauts de celuy des Ianſeniſtes, qui ne peut paſſer que pour fallacieux & pour ſophiſtique, comme nous allons voir en ſuitte; tant ſur ce qu'ils en diſent eux-meſmes, que ſur ce que les Eueſques de France en ont definy.

La premiere circonſtance d'vn vray Acquieſcement.

Qu'il faut auoüer qu'on a erré, pour ſe bien ſoumettre à la Cenſure de ſon erreur.

Chapitre II.

Cette premiere circonſtance qui ſert comme de fondement aux trois autres, conſiſte

consiſte, à auoüer ſon erreur : puis qu'il eſt neceſſaire pour ſe ſoûmettre de bonne foy, de tomber premierement d'accord qu'on a erré. Et cependant, lors que les Ianſeniſtes veulent perſuader qu'ils ſe ſoûmettent à la cenſure, ils deſtruiſent eux-meſmes leur ſoûmiſſion, proteſtant en termes exprés, que les erreurs qu'on leur attribuë, ſont des erreurs ſuppoſées & chimeriques. *Qu'on ſeroit bien empeſché de dire qu'elle eſt cette pretenduë hereſie qu'on leur impute, & que chacun s'imagine telle qu'il luy plaiſt ; Que ſi on auoit daigné s'informer de leur foy & de leur doctrine, on auroit appris qu'ils ſont bien éloignez d'eſtre tombez en quelque erreur : Qu'il eſt tres-éloigné de la verité, qu'ils ſoient tombez en quelque erreur, comme il paroiſt aſſez clairement dans leurs declarations ;* Qu'enfin ils n'ont iamais ſouſtenu ces cinq Propoſitions condamnées, *& qu'aucun Theologien ne les ſouſtient.* Or ſuppoſé cette nette declaration des Ianſeniſtes, quelle apparence y a-t'il de dire qu'ils ſoient ſoûmis à la cenſure.

Dans la 1. lettre de M. Arnauld. p. 9. p. 20. & p. 21.

Ils diſent d'vn coſté, qu'ils ne ſont point tombez en erreur, & qu'ils ſont bien eſloignez d'auoir iamais erré : Et cependant, ils diſent de l'autre coſté, *qu'ils n'ont point de ſentimens qui ne ſoient conformes à la derniere Conſtitution ;* quoy que cette meſme Conſtitution dãs ſon vray ſens, & dans le deſſein du Pape, declare que les Ianſe-

niſtes ſont tombez en erreur, & que ce ſont leurs cinq Propoſitions qu'elle condamne comme Heretiques.

Peuuent-ils donc ſouſtenir auec quelque apparence de raiſon, qu'ils ſe ſoûmettent, lors qu'ils diſent qu'ils n'ont point erré : Puis qu'à proprement parler, dire qu'on n'a pas erré, c'eſt dire, que cette Cenſure ne les regarde point. Et ce n'eſt pas s'y ſoûmettre autrement, qu'ils ſe ſoûmettent à la condamnation des Arriens, ou des Pelagiens ; c'eſt pluſtoſt dire, qu'ils n'y prennent aucune part.

Et ainſi, c'eſt dire que la Cenſure eſt vaine & ſuperfluë ; & ce n'eſt pas tant acquieſcer au iugement du Pape & des Euéques, que condamner ſes propres Iuges. Ce n'eſt pas retracter ſon erreur, c'eſt dire que les Iuges doiuent retracter leur iugement ; Et pour l'exprimer en moins de mots, ce n'eſt pas ſe ſoûmettre à la Cenſure, c'eſt pluſtoſt cenſurer la Cenſure meſme.

Digitized by Google

Seconde circonſtance.

Qu'il faut tenir les cinq Propoſitions cenſurées, pour contenües dans les liures de Ianſenius.

CHAPITRE III.

IL faut donc que les Ianſeniſtes pour ſe bien ſoûmettre à la cenſure, auoüent nettement qu'ils ont erré : Mais outre cela, il faut auſſi qu'ils auouënt quelle eſt céte erreur en particulier, en auoüant que ces propoſitions cenſurées ſont contenuës dans les liures de Ianſenius. Et c'eſt la ſeconde circonſtancè, qu'ils deuroient adjouſter à la premiere, pour pretendre qu'ils ſont ſoûmis au iugement du ſaint Pere.

Or pour tomber d'accord de cette verité, il ne faut que lire les termes de la Bulle, dans laquelle le Pape dit ſi nettement, *que c'eſt l'impreſſion du liure de Ianſenius qui a fait naiſtre ces diſputes ſur les cinq Propoſitions cenſurées, & qu'il n'entend point par ſa declaration approuuer, en quelque maniere que ce ſoit, les autres opinions contenües dans le liure de Ianſenius* : Il ne faut que conſiderer comme il nomme touſiours Ianſenius, & dans la lettre qu'il écrit aux Euéques de France, & meſme

dans le dernier Bref qu'il leur a dressé du 29. Septembre 1654. afin de confirmer tout ce qui s'est fait pour censurer Iansenius.

Et pour les Euéques de France, l'on voit dans toutes les lettres qu'ils écriuent au saint Pere, ou pour le prier de iuger sur les cinq Propositions, ou pour le remercier de les auoir censurées, & mesme dans toutes les assemblées qu'ils ont faites sur ce sujet, qu'ils asseurent touſiours, qu'il est question de la doctrine de Iansenius, & que ce sont ses cinq Propositions qui sont censurées, comme nous le verrons plus amplement sur la fin de cette premiere Partie, où ie fais voir en détail ce que les Euéques ont decidé sur cette feinte soûmission des Iansenistes, & où ie fais quelques Reflexions sur la seconde lettre de Monsieur Arnauld.

Voyez ce que ie dis de la 2. lettre de M. Arnauld, sur la fin de cette 1. Partie.

Il suffit de dire, que si la constitution du Pape & la decision des Eueſques de France, portent en termes si exprés, que ces cinq Propositions censurées sont veritablement de Iansenius : ce n'est pas bien acquiescer à leur iugement, que de soustenir que ce n'est point la doctrine de Iansenius qui est condamnée ; mais au contraire, c'est contredire la Censure, & la démentir éuidemment?

Considerez donc quelle est la contradiction où les Iansenistes s'engagent honteusement;

Digitized by Google

diſant d'vn coſté, *qu'ils n'ont point de ſentimens qui ne ſoient conformes à la derniere conſtitution*, & qu'ils ſont ſoûmis au ſaint Siege; comme s'ils vouloient faire voir, que cét aueu general ſuffit pour perſuader qu'ils ſont veritablement ſoûmis: Et ſouſtenant pourtant de l'autre côté, que la doctrine de Ianſenius n'eſt pas condamnée, quoy que la Conſtitution du Pape, & la Deciſion des Eueſques de France declarent en termes exprés, que les Propoſitions cenſurées ſont de Ianſenius: Où eſt donc cette conformité pretenduë, où eſt cette ſoûmiſſion au ſaint Siege, & aux Eueſques: Où eſt-ce que les Ianſeniſtes ont auoüé nettement, que Ianſenius eſt condamné; en quels liures l'ont-ils eſcrit, où en quel Sermon l'ont-ils preſché? *Dãs la 1. lettre de M. Arnauld.*

Certes l'on peut dire, que bien loin d'acquieſcer à l'authorité de leurs Iuges, ils les accuſent ou d'ignorance ou d'injuſtice, ou de l'vn & de l'autre tout enſemble: d'ignorance, en ce qu'ils n'ont pas ſceu diſcerner les vrays ſentimens de Ianſenius: & d'injuſtice, en ce qu'ils l'ont iugé ſans examiner le droit de la cauſe, lors qu'ils ont condamné ſa doctrine comme heretique, quoy qu'elle ſoit pure & Orthodoxe au ſentiment des Ianſeniſtes.

Troiſiéme Circonſtance d'vne vraye ſoûmiſſion à la Cenſure:

Que ces Propoſitions condamnées, & contenuës dans Janſenius, ne ſont nullement de Saint Auguſtin.

CHAPITRE IV.

POur bien acquieſcer au iugement de Rome, il faut auſſi tenir que ces Propoſitions ainſi cenſurées, qui ſont contenuës dans Ianſenius, ne ſont nullement dans Saint Auguſtin; Cette troiſiéme circonſtance eſt vne ſuite ineuitable de la ſeconde, comme il eſt tres-euident: puis que condamner la doctrine de Ianſenius d'hereſie & de blaſpheme, c'eſt aſſez declarer, qu'elle n'eſt nullement de Saint Auguſtin, que l'Egliſe a touſiours tenu pour vn de ſes principaux Docteurs.

Dans la 1. lettre de M. Arnauld.

Or que diſent les Ianſeniſtes à cét article, lors qu'ils declarent, qu'ils ſe ſoûmettent à la Cenſure: Ils diſent ſeulement, *qu'ils ſont bien eſloignez d'eſtre tombez en quelque erreur, puiſque d'vne part ils condamnent ſincerement les cinq Propoſitions que le Pape a cenſurées, en quelque liure qu'on*

Digitized by Google

les puisse trouuer sans exception; & que de l'autre, ils ne sont attachez à aucun Docteur ny Autheur particulier qui forme des opinions nouuelles, & qui parle de luy-mesme touchant les opinions de la Grace, ainsi qu'ils l'ont declaré tant de fois & par escrit.

Considerez bien ces paroles, ils ont soustenu, & soustiennent encore la doctrine de Iansenius qui est condamnée: Et cependant, *ils sont bien esloignez d'estre tombez en quelque erreur*: ne pourroit-on pas mieux dire, qu'ils sont bien esloignez du vray acquiescement? *Ils condamnent sincerement les cinq Propositions que le Pape a censurées en quelque lieu qu'on les puisse trouuer*; Mais le Pape & les Euesques les ayant trouuées dans les liures de Iansenius, ainsi qu'ils le declarent, pourquoy ne condánent-ils pas nettement Iansenius, comme Autheur de ces Propositions censurées? S'ils les condamnoient *sincerement*, cette sincerité paroistroit à les condamner auec le Pape & les Euesques, comme contenuës dans Iansenius; sans s'amuser encore à dire, *en quelque liure qu'on les puisse trouuer sans exception*, comme si elles n'estoient pat toutes trouuées, & comme s'il n'estoit pas question expressement des liures de Iansenius.

Ce ne sont que contradictions.

Vous voyez donc, que ce n'est pas vne soûmission *sincere*, mais bien artificieuse: Et qu'en

parlant de la sorte, ils font plustost l'Apologie de Iansenius, qu'ils ne se soûmettent à la Censure. Puis qu'ils disent que Iansenius ne doit pas estre condamné, parce *qu'il ne forme point d'opinions nouuelles*, en n'alleguant que les propres opinions de Saint Augustin : *Et qu'il ne parle pas de luy-mesme*, puis qu'il ne parle que selon les purs sentimens de ce Pere de l'Eglise; Voila la façon d'acquiescer des Iansenistes. Ils ne craignent point de soustenir publiquement, que la doctrine de Iansenius, est la mesme que celle de Saint Augustin ; Et que Iansenius n'estant *ny Autheur ny Docteur particulier*, il s'ensuit qu'on s'y peut encore attacher, nonobstant la Censure du Pape & des Euesques de France.

Voila leur belle maniere de se soûmettre. Ils veulent passer pour soûmis, & ils colorent leur soûmission auec si peu d'artifice, qu'ils ne peuuent s'empécher de dire, que la doctrine de Iansenius, toute condamnée qu'elle est, est la mesme que celle de Saint Augustin. Parler de la sorte, n'est-ce pas dire que le Pape & les Euesques condamné, ont sans y penser, Saint Augustin, en ne croyant condamner que Iansenius? N'est-ce pas accuser de si sages & de si sçauans Iuges, d'estre ingrats aussi bien qu'ignorans, en censurant vn Pere de l'Eglise, comme

Estrange attentat.

me s'il estoit Heretique, luy qui a fait vne si rude guerre aux heresies ; & qui a si long-temps, & si constamment combatu pour les veritez Catholiques ?

Quatriéme Circonstance d'vne vraye soûmission au saint Siege.

Que si on ne tient point ces Propositions pour contenuës dans Iansenius, on ne les tient pas mesme pour fausses selon le vray sens de la Censure.

Chapitre V.

CEtte derniere circonstance éclaircit tout à fait les autres, faisant voir que les Ianseniſtes ne tiennent pas mesme ces Propositions pour fausses ny pour heretiques, comme ils le protestẽt si souuent dans leurs derniers écrits; lors qu'ils disent, *qu'ils demeurent d'accord auec tout le monde, que ces Propositions sont heretiques, qu'ils ne les soustiennent point ; qu'ils l'ont declaré en toutes occasions, & mesme par des escrits publicz ; qu'ils condamnent les heresies, que le Pape a condamnées; que mesme rien n'est capable de les faire manquer, à la soûmission qu'ils doiuent à l'Eglise & au S. Siege.* *Dans la 1. lettre de M. Arnauld.*

C'eſt par ces belles proteſtations, qu'ils penſent amuſer le vulguaire, & qu'ils tâchent de paſſer pour ſoûmis au Pape : Mais il faut bien prendre garde, que cét acquieſcement eſt tout à fait fallacieux & ſophiſtique. Parce qu'il eſt impoſſible de tenir ces cinq Propoſitions condamnées pour fauſſes & pour heretiques, ſelon le vray ſens de la Cenſure, ſans les tenir en meſme temps pour contenuës dans les liures de Ianſenius : A cauſe que le ſens de ces Propoſitions, que le Pape & les Euéques ont declaré digne de Cenſure, eſt le meſme ſens auquel elles ſont contenuës dans Ianſenius. Et de plus, on ne les a pas cenſurées comme des Propoſitions *priſes en general*, & ſans en deſigner l'Autheur, mais bien comme des propoſitions veritablement contenuës dans les liures de Ianſenius, ainſi que le Saint Pere & les Euéques l'aſſeurent. Ce qui fait, qu'on ne les peut tenir pour fauſſes, ſelon le vray ſens de la Cenſure, ſans les tenir pour contenuës dans les liures de Ianſenius.

Remarqués bien ce raiſonnement.

Quelle eſt donc la penſée des Ianſeniſtes, lors qu'ils diſent, qu'ils tiennent ces Propoſitions pour fauſſes & pour heretiques ? Certes leur deſſein n'eſt autre, que de donner ainſi les mains, afin de paſſer pour Catholiques. Mais en acquieſçant de cette ſorte, il faut bien

Digitized by Google

prendre garde qu'ils ne tiennent point ces Propositions pour fausses, selon le vray sens de la Censure : mais bien selon vn sens équiuoque & fallacieux, qui leur peut seruir à reuenir aux mesmes Propositions, quand il leur plaira. Et il y a bien apparence, que c'est encore ce mesme sens dont ils se seruirent dans leur Manifeste à trois colomnes. Car comme ils s'en seruirent pour tâcher d'esquiuer la condamnation, ils s'en seruent encore pour faire semblant d'y acquiescer : ayant le mesme dessein qu'ils auoient pour lors, ie veux dire de perseuerer dans leur erreur, nonobstant toutes les Censures

La fin qu'ils se proposent en cela, est fondée sur ce qu'ils croyent, qu'il leur sera tousiours plus aisé de reuenir à ces mesmes Propositions en temps & en saison, quoy qu'ils les ayent abandonnées comme heretiques ; ayant vn sens équiuoque pour les soustenir comme Catholiques, quand ils s'en pourront expliquer plus librement. Et ils ont mieux aymé abandonner ainsi ces Propositions en *general*, que de les abandonner comme contenuës dans Iansenius : parce qu'en auoüant le dernier, ils se fussent lié les mains tout à fait, & se fussent osté l'esperance de reuenir à la doctrine de Iansenius, qu'ils ne veulent point quiter.

Cette ruse est fort notable.

Voyez sur ce suiet la 2. & la 3. partie.

Voila tout le secret de cette soûmission apparente, qui est toute semblable à la fausse soûmission des Anciens heretiques, lors qu'ils estoient condamnez par l'Eglise. Ils auoient recours à ces fallaces & à ces artifices, faisant semblant de se soûmettre, afin de perseuerer plus adroitement dans leurs erreurs, en passant pour Catholiques.

Raisonnement encore plus pressant, pour faire voir la fausse soûmission des Ianseniſtes.

CHAPITRE VI.

QVe reste-t'il donc maintenant, apres auoir si nettement & si sensiblement montré les defauts de la soûmission pretenduë des Ianseniſtes? Certes il me semble que c'est assez de reduire tout ce que nous auons dit à vne seule interrogation: en leur demandant seulement, si apres tout, ils croyent que Ianſenius est condamné, ou non. Car s'ils ne le croyent point, comment osent-ils dire qu'ils se soûmettent à la Censure du Pape, ou à la decision des Euéques, puis que l'vne & l'autre dit si expressement que c'est la doctrine de Ianſenius

Digitized by Google

qui eſt condamnée : N'eſt-ce pas s'oppoſer à l'authorité de l'Egliſe, n'eſt-ce pas là démentir, n'eſt-ce pas s'en ioüer & s'en moquer ouuertement?

Et s'ils croyent que Ianſenius eſt condamné, d'où vient qu'ils n'en diſent rien, ny dans leurs Sermons ny dans leurs écrits : d'où vient qu'ils ont tant de ſoin de ſupprimer le nom de Ianſenius, dont autresfois ils ont fait tant de bruit ? Mais ce qui eſt encore plus eſtrange, pourquoy veulent-ils paſſer pour ſoumis à la Cenſure, en ſupprimant vn des articles le plus requis aux vrayes marques d'vne ſincere ſoumiſſion ; pourquoy enfin diſent-ils tant qu'ils ſe ſoumettent, ſans dire que c'eſt Ianſenius qui eſt condamné, s'ils veulent que leur ſoumiſſion paſſe pour veritable?

Mais voicy le myſtere de leur ſilence ; c'eſt qu'ils ne diſent rien du tout de Ianſenius, de peur d'eſtre obligez, s'ils le deffendoient ouuertement, de s'oppoſer auſſi trop ouuertement à la Cenſure. Voila toute leur politique, qui pourtant en cecy a peu d'effet, puis que ce qu'ils veulent cacher, paroiſt plus à découuert, que s'ils le confeſſoient ingenuëment. Car en ne diſant rien de Ianſenius, & n'auoüant point qu'il ſoit cenſuré, ne montrent-ils pas aſſez manifeſtement, qu'ils s'atta-

Ils en parlent dauantage dans la 2. lettre de M. Arnaud.

chent touſiours à ſa doctrine ; quoy que par cét attachement, ils ſe détachent du ſentiment du Saint Siege, & des Eueſques de France ? Cela n'eſt que trop viſible, & par conſequent il n'y a rien qui découure plus la fauſſeté de leur acquieſcement pretendu, que l'artifice qu'ils employent à le colorer & à le platrer.

Que tout le but des Ianſeniſtes, eſt de fuyr la Retractation qu'ils doiuent à l'Egliſe : Et qu'en cela ils taſchent de deſtruire, les principaux fruits de la Cenſure.

CHAPITRE VII.

POurquoy donc penſez-vous, que les Ianſeniſtes faſſent tant de belles proteſtations de ſoumiſſion ; Pourquoy affectent-ils tant de perſuader, *qu'ils ſont tous ſoumis au Saint Siege, & qu'ils n'ont point de ſentimens touchant la foy, qui ne ſoient tres-conformes à la derniere Conſtitution; qu'ils ont fait connoiſtre à tout le monde, qu'ils ne ſouſtiennent point les Propoſitions cenſurées, l'ayant declaré en pluſieurs occaſions, & meſme par des écrits publicz; qu'enfin ils condamnent les hereſies que le Pape a condamnées.* Certainement, tout cét artifice ne

Dans la 1. lettre de M. Arnaud. 3. p. 6. p. 12.

tend qu'à fuïr la Retractation que l'Egliſe peut exiger d'eux, tout leur deſſein eſtant de payer en fauſſe monnoye, & d'empécher qu'on ne les pouſſe point dauantage à faire vn aueu ſolemnel de leur erreur. Or qui ne voit qu'vn tel deſſein tend à deſtruire les plus beaux effets de la Cenſure?

Car la Cenſure n'a-t'elle eſté donnée, pour éclaircir la difficulté où l'on eſtoit ſur le fait de Ianſenius; puis qu'on eſtoit en peine de ſçauoir, ſi ces liures ſont Heretiques ou Catholiques: ſi on les peut lire, ou ſi la lecture en eſt deffenduë, & le jugement du Saint Pere ayant nettement montré ce qu'on en doit croire? Et cependant les Ianſeniſtes tâchent de nous priuer de ce beau fruict de la Cenſure, en ne retractant pas leur erreur, & n'auoüant point que c'eſt Ianſenius qui eſt condamné. Car ſans cet aueu, ils ſemblent touſiours ſouſtenir, que la queſtion eſt indeciſe, en ſouſtenant que ce n'eſt point Ianſenius qui eſt cenſuré, & qu'ainſi la Cenſure eſt ſans effet.

N'a-t'elle pas eſté donnée pour ſeruir, comme i'ay deſia dit, & de correctif aux Ianſeniſtes, & de preſeruatif aux Catholiques: Le Saint Pere par ſa Deciſion, ayant voulu retirer les vns d'erreur, & empécher les autres d'y tomber? Or ſuppoſé que les Ianſenjſtes ne re-

tractent point ſincerement leurs faux ſentimens, il s'enſuit qu'ils ne s'en ſeruent pas comme d'vn remede de leur erreur ; & qu'ils empéchent qu'elle ne ſerue de precaution aux fideles, voulant demeurer auec eux dans le ſein de l'Egliſe, comme s'ils n'eſtoient pas condamnez.

Elle a eſté donnée pour éclaircir vne ſi importante verité, qu'eſt celle de la Grace. Et les Ianſeniſtes en n'acquieſçant point de bonne foy, veulent remettre la difficulté au meſme eſtat qu'elle eſtoit auant le jugement de Rome, comme les Eueſques de France nous en aſſeurent.

Ce ſaint & ſage jugement a eſté rendu, pour terminer tous les differens, & pour pacifier toutes ces diſputes qui ont fait tant de bruit & de ſcandale : Et cependant ſi les Ianſeniſtes ne ſe ſoumettent point, & ne ſe retractent point ſincerement, cette paix n'eſt pas bien eſtablie comme il faut. Et ſi l'on ne diſpute plus auec tant de bruit, ce n'eſt peut-eſtre pas auec moins d'aigreur & moins d'animoſité.

Cette Conſtitution que les Prelats de France nomment *tres-equitable & tres-ſainte*, a eſté donnée pour diſſiper le ſcrupule des ſimples, que la contention des ſçauans auoit allarmez, &

& l'Egiſe tâchant comme vne bonne Mere, de rendre le calme à ſes enfans. Et cependant, ce fruict de la Cenſure n'eſt-il pas deſtruit par les Ianſeniſtes, en cas que leur ſoumiſſion ne ſoit que feinte & ſimulée, puis qu'en cet eſtat, ils ne laiſſeront pas de ſemer leur zizanie; & ſi ce n'eſt auec autant d'audace qu'auant la Cenſure, ce ne ſera pas auec moins de malice & moins de progrés.

Cette Conſtitution a eſté donnée pour abatre l'orgueil des Heretiques, qui ſe reſiouyſſoient d'auoir des compagnons & des complices. Et ſuppoſé que les Ianſeniſtes ne ſe retractent point ſincerement, il s'enſuit qu'ils perſeuerent dans leur erreur; & qu'ainſi, ils donnent ſuiet aux Lutheriens & aux Caluiniſtes de ſe reſiouyr de leur opiniaſtreté.

Cet Arreſt du Saint Siege, ſembloit auoir briſé les liens & les chaines de Saint Auguſtin, en condamnant la fauſſe interpretation de ſes Corrupteurs; Et neantmoins les Ianſeniſtes en perſiſtant dans l'erreur de Ianſenius, perſiſtent à tyranniſer ce Pere de l'Egliſe, nonobſtant vne deliurance ſi ſolemnelle.

Enfin cette ſage condamnation du Saint Pere, fait voir ce qui appartient à la Chaire de Saint Pierre, en ces rencontres, ie veux di-

re pour les matieres de foy : Et ſuppoſé que la ſoumiſſion des Ianſeniſtes ne ſoit que feinte, comme elle eſt, voyez quelle playe reçoit cette ſouueraine authorité : Voyez iuſques où la Cenſure du Pape & des Eueſques eſt mépriſée & outragée, par cet acquieſcement artificieux & ſophiſtique.

Voila ce que i'ay remarqué ſur la fauſſe ſoumiſſion des Ianſeniſtes : Ce que i'en ay écrit eſt d'autant plus fort & plus important, qu'il eſt tiré de la Conſtitution meſme du Saint Pere, & de ce que les Eueſques de France ont definy ſur ce ſujet, comme nous allons voir au diſcours ſuiuant.

Digitized by Google

Que tout ce que ie dis de la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, eſt tiré particulierement de ce que les Eueſques de France ont dit & eſcrit ſur la Conſtitution du Saint Pere.

CHAPITRE VII.

IL faut bien prendre garde, que tout ce que i'ay dit, contre la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, pour les obliger à ſe retracter ſincerement, eſt tiré, ou de la Conſtitution du Saint Pere, ou de ce que les Eueſques de France ont definy, ſur ce ſujet: Voila ma garantie & ma caution.

Remarquez donc, que les Eueſques de France en expliquant la Conſtitution du Saint Pere, diſent quatre choſes fort notables. La premiere eſt, que c'eſt en effet Ianſenius qui eſt condamné ou cenſuré: La ſeconde, que les Ianſeniſtes n'acquieſcent point ſincerement & de bonne foy à la Cenſure de leur erreur. La troiſiéme, que cette feinte ſoumiſſion peut cauſer de grands deſordres & de grands ſcandales. Et la quatriéme enfin, que tout leur deſſein eſt de faire obeyr les

Digitized by Google

Ianseniſtes, & de faire executer la Sentence du Saint Siege. Ie dis que ces quatre belles remarques, ſont comme quatre conuictions pour porter les Ianseniſtes à ſe retracter, ainſi que ie le vais faire voir fort nettement.

Quatre notables remarques.

1. REMARQVE.

Car premierement, la Conſtitution du Pape, portant que c'eſt Ianſenius, qui eſt condamné, les Eueſques de France le prouuent tres-clairement, lors qu'ils nous aſſeurent; *Que la Conſtitution preſcrit ce qu'on doit croire, des cinq Propoſitions tirées des liures de Ianſenius.* Et ailleurs, *qu'elle condamne les cinq Propoſitions tirées des liures de Ianſenius Eueſque d'Ypre.* Ils s'en expliquent encore plus nettement, lors qu'ils declarent, que les Ianseniſtes n'acquieſcent point à cette Cenſure, comme nous allons voir en ce diſcours; Et cette nette Declaration des Eueſques de France eſt fondée ſur les paroles expreſſes de la Bulle, qui porte que le Saint Pere condamne les cinq Propoſitions de Ianſenius, & que par cette Declaration faite touchant les cinq Propoſitions, il n'entend point approuuer en aucune façon les autres opinions qui ſont contenuës dans les liures dudit Eueſque d'Ypre. Elle eſt auſſi fondée, ſur le Bref enuoyé aux Eueſques le 29. Septembre 1654. portant en termes exprés, *que par ſa premiere Bulle du trente-vnieſme May 1653.*

Datée du 15. Iuil. 1655.

Eſcrite le 28. Mars 1654.

il pretend condãner cinq Propoſitions de Cornelius Ianſenius contenuës dans ſon liure intitulé Auguſtinus. &c.

La ſeconde remarque fait voir encore plus nettement la premiere : Car les Eueſques de France ayant declaré expreſſement, que les Ianſeniſtes, quoy que condamnez, n'acquieſcent point, comme il faut, à la condamnation ; Ils écriuent au Pape en termes exprés, que les Ianſeniſtes les ont trompez, & qu'au lieu d'acquieſcer ſincerement à la Cenſure, ils ont acquieſcé à la ſuggeſtion du Démon. Que bien loin de ſe ſoumettre, il eſt arriué *que l'Autheur des diſſenſions a enuié à la France vn ſi grand bon-heur, qui deuoit eſtre le ſouhait de tous les gens de bien : & que le Démon connoiſſant qu'il ne pouuoit obtenir ouuertement que l'on ſe departit de la Reuerence qui eſt deuë au Saint Siege, par vn manifeſte mépris de la Conſtitution qui venoit d'eſtre publiée ; il a eſſayé d'y reüſſir par des entrepriſes obliques & artificieuſes, afin de ſurprendre les ſimples, & d'abuſer ceux qui ne ſe tiennent pas bien ſur leurs gardes. Que les Eueſques auoient eſté obligez d'arreſter les contentions que les Ianſeniſtes auoient excitées depuis peu de temps, faiſant pour cela vne ordonnance, par laquelle l'execution entiere de la Conſtitution fut eſtablie fortement, contre les explications que les Ianſeniſtes y donnent, eſloignées de ſon vray ſens.*

1. Remar. qvi.

Dans la lettre du 28. Mars 1654.

Et ſi vous demandez en quoy conſiſte cette

„ feinte ſoumiſſion, ces Prelats aſſeurent; Que „ les Ianſeniſtes font bien profeſſion de con- „ damner les cinq Propoſitions que le Decret „ du Pape a condamnées, Mais EN VN AVTRE „ SENS, que celuy qui a eſté enſeigné par Ian- „ ſenius, auquel ils ſouſtiennent auec vne tres- „ grande opiniaſtreté, que ces Propoſitions „ cenſurées n'appartiennent nullement.

C'eſt dans la meſme lettre.

Quoy que ce témoignage ſoit fort exprés, ce qui ſuit l'eſt encore plus, lors qu'ils adjoû- „ tent à cela; Que c'eſt pour preuenir ces in- „ conueniens, & pour conſeruer à la Conſti- „ tution toute ſon authorité, qu'ils ſe ſont aſ- „ ſemblez en la ville de Paris, & qu'ils ont iu- „ gé & declaré par leur lettre Circulaire, que „ ces cinq Propoſitions & opinions, ſ ONT DE „ IANSENIVS; Et que le Saint Pere les a con- „ damnées en termes exprés & tres-clairs, AV SENS DE IANSENIVS. Iugez ſi l'on peut s'expri- mer plus nettement & plus expreſſement en toutes façons.

Dans la meſme lettre.

Les meſmes Prelats dans leur lettre adreſſée aux Cardinaux, Archeueſques & Eueſques du Royaume, auoüent encore la meſme choſe, declarant, *qu'ils eſperoient que les Ianſeniſtes acquieſceroient à la Cenſure, mais que le contraire de ce qu'ils attendoient eſt arriué: qu'ils ne peuuent aſſez s'étonner, qu'apres que le Pape Innocent X. a condam-*

Lettre datée du 28. Mars 1654. Et ce ſont les termes de leur traducteur.

né les cinq Propoſitions par vne Conſtitution tres-équitable & tres-ſainte, & auec des termes tres-clairs & tres-exprés, les Ianſeniſtes oſent encore aſſeurer, & taſchent de perſuader aux autres, deux choſes qui n'ont aucun fondement: La premiere, que les cinq Propoſitions NE SONT POINT DE IANSENIVS: *La ſeconde, quelles ont eſté condamnées* EN VN SENS QVI N'APPARTIENT EN RIEN A IANSENIVS. Peut-on dire plus clairement, que la ſoumiſſion des Ianſeniſtes eſt fauſſe & illuſoire?

Mais ce qu'ils adjouſtent à cela, n'eſt pas moins net ny moins exprés, lors qu'ils diſent, en parlant du feint acquieſcement des Ianſe-„niſtes; Qu'on ne peut rien voir de plus étran-„ge, que de vouloir ſouſtenir vne choſe, qui „n'a pas beſoin pour eſtre refutée, ny de plu-„ſieurs raiſons, ny d'aucune recherche, ſoit „mediocre ou legere, & que la ſeule lecture „de la Conſtitution du Pape ſuffit, pour deci-„der nettement toute cette diſpute. Mais „qu'encore que ces choſes ſoient de telle na-„ture, que pluſieurs puiſſent ſe perſuader, „qu'elles tomberont d'elles-meſmes, & que „par conſequent elles doiuent eſtre entiere-„ment mépriſées: Les Eueſques neantmoins „qui reconnoiſſent, qu'elles ſeruent de pierre „d'achopement aux ignorans & aux foibles,

Digitized by Google

„ & qui se sentent obligez d'oster tous les scan-
„ dales du Royaume de Dieu, ont iugé à pro-
„ pos de preuenir ces maux, & d'empécher de
„ bonne heure, que le venin qui attaque desia
„ quelques personnes, ne se répande dauan-
„ tage.

En quoy donc consiste ce remede ? Ie ré-pons, que les Prelats ainsi assemblez à Paris, pour mieux combatre cette feinte soumission „ des Iansenistes ; Furent d'auis de commettre „ le soin de cette affaire aux Illustrissimes & „ Reuerendissimes Archeuesques de Tours, „ d'Ambrun, de Rouën, de Thoulouse, & des „ Eueſques d'Authun, de Montauban, de Ren-„ nes, & de Chartres: afin qu'ils fissent en suite „ leur rapport à l'Assemblée des Prelats, de ce „ qu'ils auroient remarqué, & de l'auis qu'ils „ auroient formé. Que ces Prelats ainsi nom-mez pour cet examen, ont declaré à l'Assem-„ blée; Qu'ils ont reconnu tres-clairement par „ la lecture de la Constitution, & mesme par „ celle des liures de Iansenius, qu'ils ont SOI-„ GNEVSEMENT LEVS ET EXAMINEZ, „ pour ce qui regarde les cinq Propositions, „ quoy que la Constitution toute seule puisse „ assez decider cette question ; Que ces cinq „ Propositions sont MANIFESTEMENT de „ Iansenius, & qu'elles sont condamnées AV

propre

„ PROPRE SENS de leurs paroles, qui eſt ce-
„ luy-là meſme auquel cet Autheur les enſei-
„ gne & les explique.

Ce ſont les propres termes de la traduction qu'on a publiée depuis peu de iours

Ce n'eſt point encore tout, il faut adjouſter à cela, que les Prelats ayant ainſi fait leur rapport, & declaré leurs ſentimens à l'Aſſemblée;
„ Les autres Eueſques auouënt, qu'ayant EVX-
„ MESMES examiné & reconnu clairement la
„ choſe, ils ont declaré & declarent par leur
„ preſent iugement, qu'elle eſt tout à fait
„ comme ils l'ont rapportée: & ce qui eſt beau-
„ coup plus, QVE CELA NE PEVT ESTRE
„ MIS EN DOVTE.

Enfin, pour vn dernier comble de clarté & de conuiction, il faut voir ce que les Eueſques aſſemblez à Paris, écriuent aux autres Prelats de ce Royaume, apres la reception du dernier Bref d'Innocent dixiéme, datté du vingt-neufiéme Septembre mil ſix cens cinquante-quatre: Ils declarent dans cette lettre, Que s'eſtant
„ meu de grandes difficultez, ſur ce que quel-
„ ques perſonnes pretendoient, que ladite
„ Conſtitution n'auoit decidé que des Con-
„ trouerſes IMAGINAIRES ET SVPPO-
„ SEES, & que les cinq Propoſitions n'eſtoient
„ point de Ianſenius, ny condamnées au ſens
„ de Ianſenius; pour arreſter le cours de ce
„ mal, & empeſcher que ce venin ne ſe reſpan-

Leur lettre eſt datée du 10. May 1655.

„dit dauantage, les Cardinaux Archeueſques „& Eueſques aſſemblez de nouueau, iugerent „à propos de commettre le ſoin de cette af„faire à Meſſieurs les Archeueſques de Tours, „d'Ambrun, de Rouën, de Thoulouze; & Eueſ„ques d'Autum, de Montauban, de Rennes, & „de Chartres : leſquels apres la lecture de la „Conſtitution, ET VN SOIGNEVX EXA„MEN DES LIVRES DE IANSENIVS, en „ce qui regarde les cinq Propoſitions, recon„nurent quelles eſtoient de Ianſenius, & qu'el„les auoient eſté condamnées au propre ſens „de cet Autheur, & ſelon les termes auſquels „elles ſont conceuës dans ſon liure ; Que ſur „leur rapport leſdits Prelats derechef aſſem„blez, apres auoir EVX-MESMES examiné la „choſe, & reconnu clairement cette verité, „declarerent par iugement exprés, & prononcerent que ceux qui ſouſtiennent ou qui ap„prouuent les cinq Propoſitions, ſont de ceux „qu'Innocent X. appelle en ſa Cõſtitution Re„belles & Contrediſans, & qu'il ordonne eſtre „punis cõme les heretiques & leurs fauteurs.

Conſiderez bien tous ces teſmoignages, & voyez s'il n'eſt pas tres-euident & plus clair que le iour, que c'eſt Ianſenius qui eſt condamné, & que les Ianſeniſtes neantmoins n'acquieſcent pas à cette condamnation, mais

Digitized by Google

que leur acquieſcement pretendu eſt feint & illuſoire. Et iugez ſi ces deux veritez ſi bien appuyées & ſi bien eſtablies, ne montrent pas euidemment, qu'on a droit de porter les Ianſeniſtes à vne Retractation ſincere.

3. REMARQUE. Paſſons à vne troiſiéme remarque, & voyons ce que diſent les Eueſques de France touchant les maux & les deſordres que peut cauſer ce faux acquieſcement des Ianſeniſtes. „Ils declarent que cette feinte ſoumiſſion „peut ſcandaliſer la Nation Françoiſe, qui a „touſiours eu cet auantage d'honorer auec vn „grand reſpect le Saint Siege Apoſtolique; „Que l'Autheur des diſſentions a enuié ce „bon-heur à la France, & que ce peu de reſpect „pour le ſaint Siege eſtant inſpiré par le Demon, il n'en peut venir que de grands maux: „Que ces entrepriſes obliques & artificieuſes, „ſont pour ſurprendre les ſimples, & ceux qui „ne ſe tiennent pas aſſez ſur leurs gardes: Que „par cette feinte ſoumiſſion, ils taſchent d'ô„ter vne partie de ce vieux depoſt de la foy, „dont la garde a eſté commiſe par Ieſus-Chriſt, „à la Chaire de ſaint Pierre: Que par ces arti„fices ils rabaiſſent honteuſement la Majeſté „du Decret Apoſtolique, comme s'il n'auoit „terminé que DES CONTROVERSES IN„VENTEES A PLAISIR: Qu'ils pretendent

Dans la lettre datée du 28. Mars 1654.

Dans la meſme lettre.

„ par ces feintes, ſe laiſſer vn champ ouuert,
„ pour y reſtablir les meſmes diſputes, & vne
„ ample matiere pour rendre immortel ce dif-
„ ferend qu'ils veulent faire reuiure ; que pour
„ remedier à ces inconueniens, il faut conſer-

Dãs la lettre adreſſée aux Prelats de France datée du 28. Mars 1654.

„ uer la Conſtitution du Pape en toute ſon au-
„ thorité, en faiſant qu'elle ſoit ſuiuie d'vne
„ execution ſincere : Que les Ianſeniſtes ont
„ deſſein de tromper le Pape & les Eueſques
„ par cette ſoumiſſion apparente, comme les
„ Pelagiens firent autrefois: Que par là ils trou-
„ blent la vraye tranquillité de l'Egliſe, ſans ceſ-
„ ſer d'exciter des troubles : Que ces ruſes,
„ quoy que dignes d'eſtre mépriſées, ne laiſ-
„ ſent pas de ſeruir d'achopement aux ſimples
„ & aux ignorans : Qu'il faut empeſcher que
„ ce venin qui attaque deſia quelques perſon-
„ nes, ne ſe répande dauantage : qu'il faut ar-

Dans leur lettre datée du 10. May 1655.

„ reſter le cours de ce mal, en s'oppoſant au
„ deſſein de ceux, qui bien loin d'acquieſcer
„ ſincerement à la Conſtitution du ſaint Pere,
„ taſchent de perſuader qu'elle n'a decidé que
„ des Controuerſes IMAGINAIRES ET SVP-
„ POSEES.

4. REMARQVE.

Enfin, il reſte à voir dans ma quatriéme remarque, comme les Eueſques de France promettent ſolemnellement de combattre cette feinte ſoumiſſion, en faiſant executer l'Arreſt

de Rome, lors qu'ils disent ; *Qu'ils employeront toutes leurs forces pour la faire obseruer : Que s'il se trouue des hommes assez temeraires, pour contreuenir au Decret du saint Pere, ils le puniront des mesmes peines, dont les loix chastient les Heretiques, sans auoir aucun égard à la condition des coupables, selon la teneur de la Constitution : qu'ils employeront tous leurs soins, pour empécher qu'aucun de ceux qui dependent de leur conduite, n'entreprenne impunement d'enseigner, d'escrire, ou de parler contre la Decision du saint Pere; ou qu'autrement il sera aussi-tost puny des mesmes peines, que le droit ordonne contre les Heretiques : qu'ils declarent que ceux qui sont dans cette feinte soumission, sont du nombre de ceux qu'Innocent dixiéme appelle dans sa Constitution, Contredisans & Rebelles.* Et qu'enfin en toutes ces choses, ils promettent au saint Pere, qu'ils n'auront pas moins de soin ny de zele pour combattre la feinte soumission des Iansenistes, qui ont esté condamnez par Innocent dixiéme : que les Eueſques d'Afrique en témoignerent pour combattre le feint acquiescement des Pelagiens, qui furent condamnez par Innocent premier. Les rapports qui se trouuent entre ces Prelats estant si iustes & si notables, i'en vais dire quelque chose de plus particulier au discours suiuant.

Dans la lettre datée du 15. Iuillet 1653.

Dans la lettre datée du 28. Mars 1654.

Il suffit icy de considerer, apres ces quatre

Remarques, que ie ne dis rien touchant la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, & touchant l'obligation qu'ils ont de ſe retracter ſincerement, qui ne ſoit appuyé ſur ce que les Eueſques de France en ont definy.

Que tout le deſſein des Eueſques de France, eſt d'obliger les Janſeniſtes à ſe retracter, comme celuy des Eueſques d'Afrique fut d'y obliger les Pelagiens : Paralelle tres-notable.

CHAPITRE IX.

NOus auons veu, comme les Eueſques de France promettent d'executer la Conſtitution du Pape Innocent dixiéme, contre les Ianſeniſtes : tout de meſme que les Eueſques d'Afrique promirent de faire executer celle d'Innocent premier, contre les Pelagiens. Ce paralelle eſtant fort beau & fort iuſte en beaucoup de circonſtances, i'en rapporteray icy quelques-vnes en peu de mots, tant du côté des Sectaires condamnez, que du coſté des Prelats qui les condamnent.

1. RAPPORT. Pour les Sectaires, il eſt certain que les Pe-

lagiens, & particulierement Pelagius & Celeſtius: ſe trouuerent au meſme eſtat ſous Innocent premier, que les Ianſeniſtes ont eſté ſous Innocent dixiéme. Car ſi les Pelagiens ayãt eſté condamnez par le ſaint Siege, recoururent aux artifices d'vne feinte ſoumiſſion, comme nous verrons plus amplement en noſtre troiſiéme Partie; nous voyons auſſi que les Ianſeniſtes ſe ſeruent des meſmes ruſes, ayant le meſme deſſein; Ie veux dire, de paſſer pour Catholiques, ſans quiter les ſentimens Heretiques. Et comme les Pelagiens n'vſoient de ce feint acquieſcement & de cette ſoumiſſion artificieuſe, que pour éuiter la Retractation ſincere que l'Egliſe exigeoit d'eux: Les Ianſeniſtes ont le meſme but dans toutes ces belles apparences de ſoumiſſion; ils voudroient bien qu'on ſe payaſt de cette fauſſe monnoye, & qu'on ne les obligeaſt point à vne Retractation nette & ſincere, ſans laquelle il n'y a point de veritable ſoumiſſion. Mais comme c'eſt tout leur but, de fuyr cette ſatisfaction qu'ils doiuent à l'Egliſe: C'eſt auſſi tout le but des Prelats de France de les y obliger, comme ce fut tout le but de ceux d'Afrique contre les Pelagiens.

Il faut donc ſçauoir, que comme Pelagius, Celeſtius, & les autres Pelagiens, furent con- 2. RAPPORT.

damnez par le Pape Innocent premier, ſur le rapport des Eueſques d'Afrique ; Auſſi Ianſenius & les Ianſeniſtes ont eſté cenſurez ſur la conſultation des Eueſques de France, ainſi qu'eux-meſmes le témoignent.

Dans la lettre des Eueques datée du 15. Iuill. 1653.

3 Rapport. Et n'eſt-il pas éuident que les Eueſques de France ont eſté trompez en leur eſperance, comme ils l'auoüent eux-meſmes, eſtant perſuadez d'abord, que les Ianſeniſtes acquieſceroient au iugement d'Innocent dixiéme, & que l'Egliſe iouyroit d'vne parfaite tranquillité, le ſucceſſeur de Ieſus-Chriſt ayant par ſon Decret commandé aux vents de s'arreſter. Tout de meſme que les Eueſques d'Afrique furent trompez, dans la penſée qu'ils auoient que les Sectaires Pelagiens n'oſeroient plus dogmatizer, ou troubler les eſprits des fideles par leurs fauſſes opinions ſur la doctrine de la Grace, lors qu'ils ſe verroient condamnez par Innocent premier, & qu'ils cederoient à l'authorité d'vn ſi grand Pape : c'eſt ce que ie feray voir nettement au diſcours ſuiuant.

Dans la lettre du 28. Mars 1654

4 Rapport. Mais comme ces grands Prelats des premiers ſiecles de l'Egliſe, n'abandonnerent point les Pelagiens dans leur feinte ſoumiſſion ; & qu'au contraire ils témoignerent vn zele & vne charité tout à fait Paſtorale, pour taſcher de les reduire, & de les faire ſoumettre

tre de bonne foy : Auſſi les Eueſques de France font paroiſtre la meſme ferueur & la meſme conduite, en ce qui regarde le feint acquieſcement des Ianſeniſtes, ils ne pretendent pas les laiſſer dans vn eſtat ſi pernicieux, ils promettent d'acheuer leur ouurage en les obligeant à ſe retracter.

Certainement ce rapport eſt fort iuſte, car comme Dieu permit au ſiecle des Pelagiens, qu'il y eut pluſieurs grands Prelats, & ſçauans, & zelez, pour reſiſter à cette hereſie : auſſi voyons-nous que la France n'eſt pas moins heureuſe que l'Afrique, & que ſi Dieu a permis que l'Egliſe ſoit troublée par la Secte des Ianſeniſtes, il donne au meſme temps des Eueſques capables de combattre ces erreurs : il nous donne des Prelats dignes d'eſtre comparez à ces premiers Heros du Chriſtianiſme, qui firent voir tant de cœur & tant de perſeuerance à exterminer les hereſies. 5. Rapport.

Ce que i'ay dit des Eueſques, ſe peut dire auſſi des Papes. Car comme Dieu voulut qu'alors il y eut des grands Pontifes pleins de ſcience & de zele, pour reſiſter aux Pelagiens: auſsi a-t'il permis en nos derniers ſiecles, qu'il y ait des grands hommes aſsis en la Chaire de ſaint Pierre, pour appaiſer les orages cauſez par les Ianſeniſtes : On peut comparer Inno- 6. Rapport.

cent dixiéme à Innocent premier, & en zele, & en ſcience, pour ce qui regarde les Sectaires: Et les Eueſques d'Afrique n'ont rien dit de plus glorieux pour la Conſtitution de l'vn, que les Eueſques de France n'ayent dit pour celle de l'autre.

7. Rapport. N'oublions pas vn des rapports les plus notables. C'eſt que comme pour mieux reſiſter à l'hereſie de Pelagius & de Celeſtius, Dieu permit que les Eueſques d'Afrique fuſſent dans vne parfaite intelligence auec les Papes, cette ſainte correſpondance eſtant tout à fait remarquable en cette rencontre; auſſi voyons-nous que les Eueſques de France n'ont pas eu moins de déference pour ceux qui ſont aſſis en la Chaire de S. Pierre, comme ils le témoignent dans leurs lettres.

8 Rapport. Maintenant il faut venir au plus important, & au plus conſiderable de tous ces rapports; c'eſt que comme les Eueſques d'Afrique & les Papes de leurs temps, ne butterent tous qu'à vne ſeule choſe, ie veux dire, qu'à faire retracter ſincerement les Pelagiens: Auſſi ſemble-il que les Eueſques de France n'en ont point d'autre à preſent, pour ce qui eſt des Ianſeniſtes: puiſque c'eſt pour les porter à cette iuſte Retractation de leur erreur, qu'Innocent dixiéme enuoye le dernier Bref aux

Eueſques de France ; ſa Conſtitution ne pouuant eſtre bien executée , ſans obliger ceux qui ſont condamnez à ſe retracter. Et c'eſt ſans doute pour en venir plus vtilement à cette Retractation ſi neceſſaire , que les Eueſques ont écrit au ſaint Pere ſur la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, & qu'ils ont promis ſi ſolemnellement & ſi ſouuent, qu'ils employeront tout leur ſoin & tout leur zele pour faire executer la Bulle.

Et c'eſt en quoy particulierement, la conduite toute Paſtorale & toute Euangelique des Eueſques de France , ſe peut comparer auec juſtice à celle de ces grands Eueſques d'Afrique. Puis qu'en effet, apres auoir condamné les Pelagiens , & les voyant dans vne feinte ſoumiſſion; tout leur but fut de les faire retracter en détail & en particulier , ſans s'amuſer à vne ſoumiſſion faite ſeulement en general. C'eſt ce que ces Sages Prelats demandoient, comme nous verrons enſuite plus en détail dans noſtre troiſiéme Partie : Et c'eſt auſſi ce que le Pape Innocent premier deſiroit d'eux plus expreſſément, les priant d'obliger les Sectaires Pelagiens à confeſſer leur erreur par écrit , & à demander pardon à l'Egliſe , ainſi qu'il eſt bien ſeant à ceux qui ont erré, & qui acquieſcent ſincerement à la ſenten-

S. Aug. ad Bonif. l. 2. c. 3. *Voyez enſuite dans la 3. conuiction.*

Poteſt enim dánare quæ ſenſerat, ac datis literis erroris ſui, vt regreſſũ ad nos decet,

ce du ſaint Siege. C'eſt ainſi que le Pape vouloit que Pelagius & les Pelagiens ſe retractaſſent ; & pour faire mieux reüſſir ce deſſein, il en renuoye l'execution particuliere aux Eueſques d'Afrique, à cauſe qu'eſtant plus proches de Pelagius & de Celeſtius, ils pourroient mieux les obliger à leur deuoir.

venia poſtulare. *Innoc. Aurel. inter epiſt. S. Aug. ep. 96* Ab his melius fieret, qui magis proximi, & non longo terrarũ ſpatio, videntur eſſe diſſecti. *Ibidem.*

Voyons maintenant vn peu plus au long, ainſi que ie l'ay promis, comme les Eueſques de France ont eſté auſſi viſiblement trompez par la feinte ſoumiſsion des Ianſeniſtes, que les Eueſques d'Afrique le furent par celle des Pelagiens. C'eſt ſurquoy la ſeconde lettre de Monſieur Arnaud nous peut donner vn grand iour, puis que les Ianſeniſtes ont pris aſſez de temps pour penſer meurement à ce qu'ils eſcriuent, afin de nous informer de leur vraye reſolution.

Digitized by Google

Quelques Reflexions sur la seconde lettre de Monsieur Arnaud.

Que ce n'est qu'vne nouuelle Apologie de Iansenius: Qu'ils accusent encore le Pape, d'auoir iugé Iansenius sans connoissance de cause, & de ne l'auoir pas examiné auec soin, auant que de le Censurer.

CHAPITRE X.

CE n'est pas assez de dire que les Iansenistes n'ont point répondu à l'esperance des Eueſques de France, il faut dire maintenant quelque chose de plus; le temps qui deuoit les ramener à leur deuoir, n'a fait que les endurcir dans leur opiniastreté: puis qu'ils ne feignent point de dire encore aujourd'huy, qu'on les a condamnez sans connoissance de cause; & qu'ainsi ils peuuent recuser leurs Iuges, parce qu'ils n'ont pas examiné les liures de Iansenius AVEC SOIN. *Le Pape*, disent-ils, *n'a pas declaré dans sa Constitution, qu'il ait fait examiner les liures de Iansenius auant que de le condamner.* A quoy ils adiouſtent ensuite, que *Dans la 2. lettre de M. Arnauld. p. 140.*

pour le fait de Ianſenius, il a eſté cenſuré *ſans que le Pape témoigne dans ſon Decret, que ce poinct de fait qui regarde la perſonne d'vn Autheur particulier & Catholique, ait eſté examiné auec ſoin & auec toutes les formes Canoniques.* Ce qu'il repete encore ailleurs, & c'eſt comme vn fond de ſa lettre.

pag. 148.

Ces paroles ne montrent pas ſeulement, que les Ianſeniſtes n'acquieſcent point du tout à la Cenſure, elles font voir auſſi la cauſe pretenduë de leur reſiſtance, voulant perſuader que le Pape n'a pas examiné ces Propoſitions auant que de les attribuer à Ianſenius: parce qu'il n'a pas exprimé en termes exprés dans ſa Bulle, qu'il les ait fait examiner *auec ſoin* Comme s'il eſtoit neceſſaire que les Papes & les Conciles dûſſent exprimer dans tous les iugemens qu'ils rendent, qu'ils n'ont iugé qu'apres vn Examen tres-ſoigneux. Mais tout au contraire, comme ſi ce n'eſtoit pas aſſez, de ſçauoir que le ſaint Pere a iugé d'vne choſe, pour auoüer qu'il n'en a pas iugé qu'auec connoiſſance de cauſe; comme s'il ne falloit pas auoüer que l'vn ſuppoſe l'autre: Et qu'en croire autrement, c'eſt eſtre bien éloigné de ce grand reſpect, & de cette reuerence extraordinaire, que les Ianſeniſtes promettent au S. Siege.

Digitized by Google

Mais c'eſt ſurquoy il n'eſt beſoin, ny de beaucoup de preuues, ny de longs raiſonnemens. Pour bien ſçauoir comme le ſaint Pere a examiné le liure de Ianſenius, mais auec ſoin & tres-exactement, & autant que iamais liure ayt eſté examiné; Il ſuffit de conſiderer, que pendant les Conferences de Rome, qui ont duré ſi long-temps, & où tant de Theologiens ont eſté ouys de part & d'autre par le ſaint Pere, le liure de Ianſenius a touſiours eſté aporté, & mis ſur la table en toutes les Congregations, pour montrer qu'il eſtoit queſtion des Propoſitions de cet Autheur : l'on parloit touſiours de ces meſmes propoſitions comme tirées du liure de Ianſenius, & l'on n'examina autre choſe, ſinon quel pouuoit eſtre le ſens de ces propoſitions de Ianſenius.

Iugez apres cela ſi l'on peut dire, que le Pape n'a pas examiné Ianſenius auant que de le condamner, puiſque cet examen eſt ſi ſoigneux & ſi regulier en toutes ces circonſtances : puis qu'il a duré tant de temps, & que peut-eſtre il n'y en eut iamais de pareil dans les premiers ſiecles. Voyez donc ſi l'on peut dire auec quelque apparence de raiſon, que le ſaint Pere n'ayt pas fait examiner Ianſenius, auant que de luy attribuer ces propoſitions cenſurées,

Digitized by Google

puis qu'outre ce que ie viens de dire, il faut encore considerer que depuis que les Ianseni-

Datee du 29. Sept. 1654.

stes ont dit, que ces propositions n'estoient point de Iansenius, ny au sens de cet Autheur, le Pape a enuoyé vn nouueau Bref confirmatif du premier, qui attribuë ces propositions censurées à Iansenius Voyez si apres le bruit que les Ianseniſtes auoient fait, & dont les Eueſques de France auoient écrit à Rome, le ſaint Pere aura encore confirmé la condamnation de Iansenius ſans connoiſſance de cauſe, ou ſans auoir ſoigneuſement fait examiner ſa doctrine: & iugez enfin, ſi a prescela, les Ianſeniſtes ont quelque raiſon de ſe vanter tant, qu'ils ſont ſoumis au ſaint Siege.

Que

Que les Ianseniſtes n'oſeroient alleguer, que les Eueſques de France ayent attribué les cinq Propoſitions cenſurées à Ianſenius, ſans auoir leu & examiné ſon liure auec ſoin : témoignages conuainquans & authentiques.

CHAPITRE XI.

IL eſt vray que c'eſt vne choſe eſtonnante, de voir le peu de reſpect & de ſoumiſſion que les Ianſeniſtes ont pour les iugemens du ſaint Siege; oſant y reſiſter ſi ouuertement, & ſouſtenant que ces propoſitions cenſurées ne ſont point dans le liure de Ianſenius, quoy que le Pape aſſeure ſi autentiquement qu'elles y ſont. Ouy, cela eſt digne d'eſtonnement, ſur tout en des gens qui affectent tant de paſſer pour ſoumis, & qui font tant de bruit de cette ſoumiſſion pretenduë. Mais ie puis dire pourtant, que leur peu de reſpect & d'obeyſſance paroiſt encore plus eſtrange, en ce qui regarde la Deciſion des Eueſques de France. Car pour le Pape, s'ils alleguent pour pretexte de leur peu d'acquieſcement, qu'il n'a pas dit en termes exprés; *qu'il ait fait examiner auec ſoin*

le liure de Ianſenius ; Au moins eſt-il tres-éuident, qu'ils n'oſeroient ſe ſeruir de cette honteuſe fuite, ny de ce vain deſtour, pour éluder ce que les Eueſques ont définy touchant le fait de Ianſenius. Non ſans doute, ils ne l'oſeroient, comme ie le vais montrer tres-éuidemment.

Peu de temps apres que les Ianſeniſtes furent condamnez à Rome, s'eſtant ſoûleuez contre cette Conſtitution du ſaint Siege, ils alleguoient comme ils font encore, que ces Propoſitions cenſurées ne ſont point dans Ianſenius, ny ſelon le ſens de Ianſenius : Les Eueſques de France, comme eux-meſmes le témoignent dans vne lettre écrite à tous les Prelats de ce Royaume, *s'eſtant aſſemblez pour preuenir ces maux, & pour remedier a ces ſcandales:* *Nous auons eſté d'auis*, diſent-ils, *de commettre le ſoin de cette affaire à la diligence de nos freres les Illuſtriſſimes & Reuerendiſſimes Archeueſques de Tours, d'Ambrun, de Rouën, de Thoulouze : Des Eueſques d'Autun, de Montauban, de Rennes, de Chartres, afin qu'ils nous fiſſent enſuite le rapport, de ce qu'ils auroient remarqué, & de l'auis qu'ils auroient formé.*

Dans leur lettre datée du 28. Mars 1654.

Mais quel fut le rapport qu'ils firent à l'Aſſemblée ? *Ces Prelats*, adjouſtent-ils, *ont reconnu tres-clairement par la lecture de la Conſtitutiõ, & en-*

core par celle des liures de Ianſenius, QV'ILS ONT SOIGNEVSEMENT LEVS ET EXAMINEZ, *pour ce qui regarde les 5. Propoſitions, quoy que la Conſtitutiõ toute ſeule puiſſe decider cette queſtion, que ces cinq Propoſitions ſont vrayement de Ianſenius, & qu'elles ſont condamnées au propre ſens de leurs paroles, qui eſt celuy-là meſme auquel cet Autheur les enſeigne & les explique.* *Dans cette meſme lettre.*

Que peut-on dire de plus net & de plus exprés? Mais ſi quelqu'vn demande, s'il n'y a eu que ces Prelats ainſi commis par l'Aſſemblée, qui ayent leu & examiné Ianſenius, voicy ce qu'ils répondent. *Ce qui nous ayant eſté rapporté par eux*, diſent les Eueſques de l'Aſſemblée, *apres que nous auons* NOVS-MESMES EXAMINÉ *& reconnu tres-clairement la choſe; nous auons declaré & declarons par noſtre preſent iugement, qu'elle eſt tout à fait comme ils l'ont raportée*, ET QVE CELA NE PEVT ESTRE MIS EN DOVTE. *Dans la meſme lettre.*

Ce n'eſt point aſſez, ils témoignent encore la meſme choſe dans vne lettre écrite à tous les Prelats de France, qui n'eſtoient point pour lors à Paris, ſur le ſujet du nouueau Bref qu'ils auoient receu du Pape, pour confirmer la Cenſure des Propoſitions de Ianſenius. Ils diſent que le ſoin de lire encore & d'examiner Ianſenius, fut donné à ces meſmes Archeueſques & Eueſques que ie viens de nommer,

Dans leur Lettre datée du 10. May 1654

lesquels apres vn SOIGNEVX EXAMEN *des liures de Ianſenius, en ce qui regarde les cinq Propoſitions, reconnurent qu'elles eſtoient de Ianſenius, & qu'elles auoient eſté condamnées* AV PROPRE SENS *de cet Autheur, & ſelon les termes auſquels elles ſont conceuës dans ſon liure.* A quoy ils adjouſtent, *que ſur leur rapport leſdits Prelats derechef aſſemblez, apres auoir* EVX-MESMES EXAMINE *la choſe, & reconnu clairement cette verité, declarerent par iugement exprés, & prononcerent, que ceux qui ſouſtiennent ou qui approuuent les cinq Propoſitions, ſont de ceux qu'Innocent X. appelle en ſa Conſtitution Contredi-ſans & Rebelles.*

Que deſire-t'on de plus exprés & de plus ſenſible, pour montrer que les Eueſques ont bien leu, & bien examiné le liure de Ianſenius, auant que d'en iuger, & de luy attribuer les cinq Propoſitions cenſurées; quelle circonſtance manque à ce témoignage, & qu'y peut-on adjouſter de plus palpable? Quoy, les Ianſeniſtes ont-ils quelque raiſon de dire, que Ianſenius n'a pas eſté examiné *auec ſoin* par les Eueſques? Et cela ſuppoſé, que deuient cette 2. lettre de M. Arnaud, où il tâche de perſuader, que le liure de Ianſenius n'a pas eſté examiné *auec ſoin*, ny par le Pape, ny par les Eueſques. Où eſt donc la ſoumiſſion, le reſpect & la reuerence des Ianſeniſtes?

Digitized by Google

Qu'ils taſchent par tous moyens d'aneantir la Conſtitution : qu'ils accuſent le Pape, & les Eueſques d'auoir erré ſur le fait de Ianſenius, & qu'ils témoignent qu'ils veulent perſeuerer en leur erreur.

CHAPITRE XII.

VNe des choſes la plus à remarquer, eſt que vous ne trouuerez iamais dans ces deux lettres de Monſieur Arnaud, que les Ianſeniſtes condamnent Ianſenius, conformément à la Cenſure du ſaint Pere, & à la Deciſion des Eueſques de France ; Non ſans doute, vous n'y trouuerez en aucun endroit cette nette Declaration, qui pourtant eſt abſolument neceſſaire, pour bien montrer qu'ils ſont ſoumis à la Cenſure. Mais au lieu de cet aueu, ils ſe contentent de dire, qu'ils condamnent Ianſenius, *en cas* qu'il contienne ces Propoſitions cenſurées ; & qu'ils l'abandonnent à la Cenſure, *ſi* ces propoſitions ſont dans ſes écris : que *pourueu* qu'on leur faſſe lire ces Propoſitions dans cet Autheur, ils ſont preſts de ſe rendre ; qu'enfin ils condamnent ces Propoſitions par tout où elles *ſe trouueront*.

Ce ſõt leurs façons de parler dans la 2. lettre de M. Arnaud.

C'eſt ſurquoy on peut faire quelques Remarques aſſez importantes, pour bien iuger combien cet acquieſcement pretendu eſt illuſoire & outrageux à l'authorité du ſaint Pere : puis qu'en condamnant ainſi Ianſenius, ſeulement auec ces conditions, ils ne le condamnent pas d'vne autre maniere, qu'ils condamnent ſaint Auguſtin, ou la Bible meſme. Car ſuppoſé qu'ils auouënt comme il font, ces Propoſitions pour Heretiques, ne condamnent-ils pas quelque liure que ce ſoit, en cas qu'il les contienne ? Cela reçoit-il quelque doute ? Et ainſi cet aueu ne dit rien d'aſſeuré, ſur le fait de Ianſenius ; au contraire, ils declarent manifeſtement qu'ils ne croyent pas qu'elles ſoient dans cet Autheur.

Dans la 1. lettre de M. Arnaud, p. 150.

Mais voicy où ils ſe mocquent encore plus ouuertement de la Conſtitution du ſaint Pere. C'eſt lors qu'ils diſent, *qu'ils ne ſont point opiniaſtres, eſtans preſts de ſe rendre, auſſi-toſt qu'on leur aura fait lire ces Propoſitions dans ce liure, d'où l'on dit qu'elles ſont tirées* : Y a-il là vn ſeul mot qui ne ſoit vn attentat, contre l'authorité du Pape & des Eueſques ? Ils viennent d'auoüer quelques lignes auparauant, & ils auoüent encore en la page ſuiuante, *pag. 152.* *qu'il eſt vray que la Conſtitution d'vn Pape attribuë ces propoſitions cenſurées à Ianſenius* : & ils cõtent vn témoignage ſi auten-

tique pour rien ? Car puis qu'ils confeſſent que le Pape a leu ces Propoſitions dans Ianſenius, comment demandent-ils apres cela, qu'on les leur faſſe lire dans ce liure ? Parler ainſi, eſt-ce ſe ſoumettre à la Cenſure, comme ils taſchent de le perſuader dans leurs eſcris ?

Voicy pourtant quelque choſe de plus éuident ſur ce ſujet. C'eſt que les Ianſeniſtes ne ſe contentent pas de témoigner, qu'ils n'acquieſcent point à la Cenſure, ils en alleguent des raiſons tout à fait outrageuſes au ſaint Pe-
„ re & aux Eueſques, lors qu'ils diſent : Que *Dãs cette 2. lettre p. 144. & les ſuiuantes.*
„ ceux qui ont condamné Ianſenius en luy
„ attribuant ces propoſitions cenſurées, ont
„ erré en ce point de fait; Et que les Eueſques,
„ les Papes, & les Conciles meſmes ſont capa-
„ bles d'erreur ſur des queſtions ſemblables. Et ce ſentiment des Ianſeniſtes fait le principal fond de la ſeconde lettre de Monſieur Arnaud. Ce qui acheue de montrer, qu'ils ſont bien éloignez d'acquieſcer à la Cenſure de leur erreur, puis qu'ils accuſent leurs Iuges d'auoir erré en les condamnant : Et qu'au lieu de ſe ſoumettre à leur iugement, auec toute ſorte de reuerence & d'humilité, ils ont l'audace de s'eſtimer plus entendus & plus infaillibles en ces points de fait, que le Pape & les

Eueſques ; voulant perſuader que ceux-cy ont erré, en attribuant ces Propoſitions à Ianſenius, & que les Ianſeniſtes n'errent pas en ſouſtenant le contraire.

Mais quelle eſt leur eſperance, lors qu'ils diſent ainſi, que le Pape & les Eueſques ont erré en cenſurant leur erreur ? Certes leur penſée eſt, qu'vn autre Pape reuoquera quelque iour cette Conſtitution qui les condamne, & qui leur eſt eſt ſi odieuſe : tous ces exemples qu'ils alleguent ne tendent qu'à cela, afin de perſuader aux ſimples de leur party, qu'ils ne doiuent pas ſe rendre ; & qu'auec le temps, le iugement du Pape ſe pourra changer, comme il s'eſt veu, diſent-ils, dans les iugemens des Conciles meſmes.

Voila leur pretention qui eſt tout à fait eſloignée d'vn vray acquieſcement. Et ce qui eſt de plus eſtrange, eſt, qu'ils témoignent dans ce procedé, qu'ils font deſſein d'eſtre opiniaſtres en leur erreur : & qu'ils ne s'en ſoucient pas de ſe deſtacher du ſentiment du Pape & des Eueſques, pourueu qu'ils demeurent attachez à la doctrine & à l'intereſt de Ianſenius. Car apres auoir dit qu'ils ſe rendront, ſi on leur montre ces Propoſitions dans le liure de Ianſenius : *Ce qui doit eſtre*, adjouſtent-ils, *la choſe du monde la plus facile, ſi*

Dãs cette 2. liure. p. 150

ſi elles en ont eſté veritablement tirées : Comme au contraire la plus difficile, & meſme impoſsible, ſi elles n'y furent iamais. Voulant dire qu'ils ne croyent pas que ces Propoſitions ſoient dans Ianſenius, & qu'enſuite on ne peut pas les y faire lire. Et que ſi c'eſtoit vne choſe ſi ayſée de les montrer dans cet Autheur, il y a long-temps qu'ils les y auroient trouuées, eux qui ſe vantent de l'auoir leu auec tant de ſoin. En ſorte qu'ils tiennent cela non ſeulement pour difficile, mais pour impoſſible.

Digitized by Google

Ils disent dans cette seconde lettre ; Qu'ils feroient conscience d'acquiescer à la Censure ; que c'est estre iniuste & des-raisonnable de leur persuader.

CHAPITRE XIII.

VOulez-vous bien iuger de cette soumission pretenduë des Ianseniſtes? Vous n'auez qu'à considerer, comme ils disent, en termes exprés, qu'il est vray que les cinq Propositions censurées sont attribuées à Ianſenius dans la Constitution du Pape : Et ils le repetent plusieurs fois, & tres-nettement. Car quel respect pensez-vous qu'ils rendent à ce iugement du Siege Apostolique ? Ils ne craignent „ point de dire, que c'est estre iniuste & des- „ raisonnable, de vouloir qu'ils declarent que „ ces Propositions condamnées sont de Ian- „ senius, parce qu'vn Pape l'a declaré dans „ sa Constitution. Que pour eux, ils ne les ont „ point trouuées dans cet Autheur, quoy qu'ils „ l'ayent leu auec soin. Considerez cette façon de parler, & voyez si c'est bien se soumettre au S. Siege: Mais au contraire, si ce n'est

pag. 150. & 152.

pag. 149.

Ce sõt leurs propres termes.

pag. 150.

Digitized by Google

pas euidemment absoudre Iansenius à la face de toute l'Egliſe, pendant que le Pape & les Eueſques le condamnent.

Ils n'en demeurent pas là, ils adjouſtent à cela, que s'ils attribuoient à Iansenius ces Propoſitions cenſurées, à cauſe ſeulement qu'vn Pape les luy attribuë dans ſa Conſtitution, *ils agiroient contre leur conſcience & contre le iugement de leurs propres yeux.* Ce qu'ils repetent pluſieurs fois, & preſque en meſme termes, pour montrer que c'eſt veritablement leur penſée. Voyez donc le peu d'eſtime qu'ils font de cette ſainte & ſage Conſtitution, mais voyez pluſtoſt comme ils y reſiſtent ouuertement, & comme ils cenſurent hardiment cette Cenſure; en faiſant ſcrupule d'y obeyr, comme ſi elle eſtoit injuſte, & comme ſi c'eſtoit vn crime d'y acquieſcer.

pag. 150. & 152.

Qu'en resistant au Pape & aux Eueſques, ils pretendent n'eſtre coupables d'autre choſe, ſinon de n'auoir pas les yeux ſi bons, & de n'entendre pas ſi bien le Latin que ceux qui ont vn ſentiment contraire.

CHAPITRE XIV.

ILs paſſent encore outre, & adjouſtent à cela quelque choſe de plus mal-ayſé à conceuoir. Car en oppoſant ainſi leur iugement particulier, à vn iugement ſi autentique, & du Pape & des Eueſques de France; Quelle opinion penſez-vous qu'ils ayent de cette reſiſtance? que croyent-ils de cet attentat? Ils diſēt qu'en cela, *on ne peut leur reprocher autre choſe, ſinon qu'ils n'ont pas les yeux ſi bons, ou qu'ils n'entendent pas ſi bien le Latin, que ceux qui ſouſtiennent le contraire*; c'eſt à dire, que ceux qui combattent, ou qui condamnent leur erreur.

Dans la 2. lettre p. 150.

Voila comme ils ne ſe contentent pas de reſiſter ouuertement au iugement du S. Siege, & des Eueſques de France, mais comme ils s'en mocquent & s'en jouënt: Voila comme ils ſont les Railleurs, auſſi bien que les Rebelles.

Digitized by Google

Mais voyez ſi cette façon de ſe joüer, ſied bien à des perſonnes qui veulent perſuader, *qu'ils ſont tres-ſincerement ſoumis au Decret du feu Pape, que leurs Aduerſaires font oſtentation de leur* Reuerence enuers le Pape, *lors qu'ils abuſent de ſon Decret à leur auantage. Mais que pour les Ianſeniſtes, il n'y a que la grace du Sauueur qui graue dans leur cœur, vne obeyſſance ſincere au iugement du Pape: Qu'on n'a iamais mieux reconnu, que l'Eſprit tout Catholique les anime, que lors qu'on les a veus ſoumis tres ſincerement à cette Cenſure: Qu'ils rendent vn auſſi grand reſpect à cette Conſtitution du Pape, qu'à vn Decret d'vn Concile general, & qu'ils ont pour elle vn reſpectueux ſilence.* Et cependant, au lieu de bien témoigner tous ces reſpects, ils s'en moquent ouuertement, lors qu'ils diſent; qu'au pis aller, s'ils ne peuuent pas lire ces Propoſitions dans Ianſenius, on ne les doit blaſmer d'autre choſe, *que de n'auoir pas les yeux ſi bons que le Pape & les Eueſques, ou que de n'entendre pas ſi bien qu'eux la langue Latine.* Voila en quoy conſiſte cette ſoumiſſion & cette obeyſſance pretenduë des Ianſeniſtes.

Dans la 2. lettre. p. 48.

pag. 49.

pag. 140.

pag. 150.

Que selon la 2. lettre de Monsieur Arnaud, Iansenius tout condamné qu'il est, est pourtant le Bouclier de Saint Augustin : Et vn fidele Disciple, opprimé, et persecuté pour son Maistre.

CHAPITRE XV.

LEs Iansenistes apres auoir dit, que Iansenius est bien esloigné d'auoir enseigné des erreurs & des heresies, & qu'on a tort de les luy attribuer, comme on fait apres sa mort; disent, qu'il est heureux d'estre persecuté pour Saint Augustin, duquel ils veulent qu'il soit vn fidele Disciple, tout condamné qu'il est par le saint Siege: Voicy leurs propres termes.

2. lettre p. 130.

Ce sont les propres termes de M. Arnaud.

„ Comme saint Bernard, disent-ils, voyant „ le mauuais succez d'vne Croisade qu'il auoit „ preschee, & que les hommes charnels le re- „ presentoient par tout comme vn faux Pro- „ phete, dit ces excellentes paroles : S'il faut „ que les hommes murmurent en cette ren- „ contre, i'ayme mieux que ce soit contre „ moy, que contre Dieu. Ce m'est vn extre-

2. lettre p. 131. & 132.

„ me bon-heur, que Dieu veüille ſe ſeruir de
„ moy comme d'vn Bouclier. Ie reçois de bon
„ cœur les médiſances des langues qui m'at-
„ taquent, & les dards empoiſonnez des blaſ-
„ phemateurs qui me percent, afin qu'ils ne
„ viennẽt pas juſqu'à la diuine Majeſté. Ie ſouf-
„ friray volontiers d'eſtre des-honoré par eux,
„ puiſque l'honneur de Dieu demeure à cou-
„ uert par mon des-honneur. Ainſi, dit M. Ar-
„ naud, ie ne doute point que ſi Monſieur
„ l'Eueſque d'Ypre auoit ſuruécu ſon ouura-
„ ge, & qu'il euſt veu L'HORRIBLE TEMPESTE
„ qu'on a excitée pour L'OPPRIMER, il n'eut dit
„ comme ce Saint : S'il faut neceſſairement
„ que les hommes murmurent en cette ren-
„ contre, i'ayme mieux que ce ſoit contre
„ moy, que contre ſaint Auguſtin. Ie veux
„ bien que mon nom ſoit le BOVCLIER ſur le-
„ quel s'arreſtent tous les dards qu'on lance-
„ roit contre luy-meſme, ſi l'on n'aymoit
„ mieux s'attacher à moy, qui ne ſuis qu'vn
„ petit DISCIPLE de ce grand Maiſtre. Ie le
„ ſouffriray volontiers d'eſtre des-honoré,
„ pourueu que l'honneur de ſaint Auguſtin,
„ qui eſt celuy de l'Egliſe, DEMEVRE A COV-
„ VERT PAR MON DES-HONNEVR. Voila les
propres termes de Monſieur Arnaud, que i'ay
rapportez exprés, afin de leur faire voir ce

que les Ianseniſtes penſent en faueur de Ianſenius, tout condamné qu'il eſt par le ſaint Siege, & par les Eueſques de France. Car ſelon Monſieur Arnaud, voila Ianſenius declaré par les Ianseniſtes, le Bouclier de la gloire de S. Auguſtin, comme ſaint Bernard fut le Bouclier de la gloire de Dieu : ſur ce témoignage, ceux qui attaquent la doctrine de Ianſenius, ſont auſſi iniuſtes, que ceux qui attaquoient l'innocence & la ſainte conduite de ſaint Bernard : Apres cela, le Pape & les Eueſques en condamnant Ianſenius, ne ſont pas de juſtes Iuges, mais des Perſecuteurs & des Tyrans: Et ceux qui ont écrit contre les erreurs de Ianſenius, n'ont eſté que des blaſphemateurs ou que des murmurateurs. Que vous ſemble de cette Apologie ? n'eſt-ce pas dire que Ianſenius a eſté tres-iniuſtement, & combatu, & condamné ? S'il en faut croire Monſieur Arnaud, ceux qui ont frappé Ianſenius, ont du meſme coup frappé ſaint Auguſtin : ils n'ont pas fait la guerre à vn Corrupteur de la doctrine de ce Pere, ils l'ont faite à vn de ſes plus fideles Diſciples & plus Catholiques Interpretes.

Que voulez-vous de plus eſtrange ? ils veulent perſuader qu'ils ſe ſoumettent, & neantmoins pour toutes marques de ſoumiſſion, ils ſou-

ſouſtiennent que Ianſenius eſt le Martyr, & le rampart de la gloire de ſaint Auguſtin; pendant que le Pape & les Eueſques declarent, qu'il eſt le Corrupteur de ſa doctrine. Au lieu de dire que Ianſenius eſt iuſtement cenſuré ou condamné, ils diſent qu'il eſt deshonoré, perſecuté, & opprimé : en vn mot, ils veulent qu'il y ayt auſſi peu à redire ou à corriger en la doctrine de Ianſenius, lors qu'il corrompt celle de ſaint Auguſtin; qu'il y en auoit à la ſainte conduite de ſaint Bernard, pour l'entrepriſe des Croiſades.

Que dans cette seconde Lettre, Ianſenius eſt deffendu par les Ianſeniſtes, comme Origene par ſes Diſciples; Et que cette deffenſe peut ſeruir de Bouclier à toute ſorte d'heretiques : Belles penſées de Saint Hierôme.

CHAPITRE XVI.

LA maniere dont les Ianſeniſtes ſe ſeruent pour deffendre Ianſenius, n'eſt pas ſeulement outrageuſe au ſaint Pere & aux Eueſques, elle eſt auſſi fauorable à toute ſorte d'heretiques. Et on peut reprocher iuſtement aux Diſciples de Ianſenius, ce que Saint Hierôme a reproché aux Diſciples d'Origene ; qu'en deffendant leur Maiſtre & leur Port-enſeigne, ils ont fourny de Bouclier à toute ſorte d'Hereſiarques, *& que leur deffenſe confond & renuerſe toutes choſes.*

Hieron aduerſus Ruff. l. 2. circa med.

Car comme Rufin répondoit aux ennemis d'Origene, que les erreurs qu'on luy attribuoit n'eſtoient point de luy, mais qu'on les auoit malicieuſement mis dans ſes écrits: ſaint Hierôme dit que cette deffenſe ou cette Apologie *renuerſe tout*, parce qu'elle peut ſeruir à

Digitized by Google

toutes sortes d'heretiques, aussi bien qu'à Orit gene. Et sa raison est, que si c'estoit assez pour excuser quelque Nouateur, de dire que les erreurs qu'on remarque en son liure ne sont point de luy, & que ce n'est qu'vne zizanie qu'on a jettée dans ce champ parmy le bon grain; il n'y auroit pas moyen de conuaincre d'heresie, ny Marcion, ny Arius, ny Manichée, ny Eunomius : puisque leurs Disciples ou leurs Sectateurs n'auroient qu'à répondre, que leur doctrine a esté ainsi alterée & corrompuë, & que ces faux dogmes leurs sont attribuez iniustement.

Hac defensionis perturbatione, nec Marcion, nec manichæus, nec Arius, nec Eunomius accusari poterunt. Quia quicquid nos ab his impiè dictum obiecerimus, Discipuli respõdebunt, non à Magistris suis ita editũ. Sed ab inimicis esse violatum.

Or ne peut-on pas reprocher la mesme chose aux Iansenistes, puisque leur maniere de deffendre Iansenius, n'est pas moins fauorable à toute sorte d'heretiques? Car si c'est assez de dire, comme ils font; Que les Propositions qu'on attribuë à vn Sectaire, sont en effet mauuaises & dignes de Censure, mais qu'elles ne sont pas dans ses écrits : *Qu'on ne peut les y faire lire, & qu'on a tort de les luy attribuer* : Si, dis-je, cette deffense suffit, il n'y a point d'Heresiarque qui ne se mette à couuert; ses Disciples pouuant dire apres sa mort, que les erreurs qu'on luy attribuë ne sont point dans ses écris : Et qu'encore que le Pape & les Eueſques l'asseurent, & les ayent con-

Hoc genere, & iste ipse tuus liber, tuus nõ erit. *D. Hier. ibid.*

damnées, cette condamnation ſe peut éluder, en diſant, *que c'eſt vn point de fait, où les Eueſques, le Pape, & les Conciles meſmes peuuent errer* ; Et qu'en cela, ceux qui ont eſté condamnez par vn Pape, ou vn Concile, pourront eſtre abſous par d'autres auec le temps.

Hæc defenſionis perturbatione.

Qui ne voit que cette Apologie des Ianſeniſtes pour Ianſenius, peut ſeruir à toute ſorte d'heretiques, qui n'auront qu'à ſouſtenir cõme eux, que les erreurs qu'on attribuë à leur Maiſtre, ne ſont point dans ſes écris, *qu'on ne peut les y faire lire, qu'il eſt contre leur conſcience de l'auoüer, & que ce ſeroit dementir ſes propres yeux*; Quel moyen de les conuaincre, s'ils s'opiniaſtrent dans cette deffenſe : Et ſur tout, ſi pour mieux colorer leur opiniaſtreté, ils font tant de belles proteſtations, & ſe vantent d'eſtre ſoumis, comme font les Ianſeniſtes?

Digitized by Google

Qu'enfin les Ianſeniſtes dans cette ſeconde lettre, oſent bien deffendre encore à preſent les Propoſitions cenſurées, & les liures expreſſement compris dans la Cenſure.

CHAPITRE XVII.

TOut ce que i'ay dit iuſques icy contre la ſoumiſſion pretenduë des Ianſeniſtes, n'eſt rien à l'égal des témoignages ſuiuans que i'ay tirez de la ſeconde lettre de Monſieur Arnaud. Car ce n'eſt point aſſez de dire, qu'ils n'attribuent point ces Propoſitions cenſurées à Ianſenius, quoy que le Pape & les Eueſques les luy attribuent ; Et qu'ainſi, ils ne tiennent pas cet Autheur pour condamné, & qu'ils n'acquieſcent nullement à la condamnation de Rome.

Non certes, ce n'eſt point aſſez. Car ce que les Ianſeniſtes diſent en faueur de Ianſenius contre la Conſtitution, ils le diſent auſſi pour ceux qui ont fait ſes Apologies: ils les loüent & les deffendent encore, toutes condamnées qu'elles ſont par le ſaint Pere. *Que s'ils pretendent*, dit Monſieur Arnaud, *que ces Apologies con-* *Dans la 2. lettre de M. Arnaud. p. 130.*

tiennent les erreurs que le Pape a condamnées ; qu'ils les y montrent, & on les condamnera. Faites bien reflexion sur ces paroles, & vous iugerez que les Ianseniſtes ne ſont nullement ſoumis, mais qu'au contraire ils ſe mocquent de la Conſtitution du Pape, & qu'ils la content pour rien; puis qu'ils diſent encore aujourd'huy, *qu'on leur montre dans les Apologies de Ianſenius ces Propoſitions cenſurées, & qu'ils les condamneront.* Comme ſi le Pape ne les leur auoit pas montrées en termes exprés, dans ſon Bref du 29. Septembre 1654. où il confirme ſa Conſtitution, & le Decret du vingt troiſiéme Auril de la meſme année, par lequel il declare, apres auoir confirmé la Cenſure de la doctrine de Ianſenius, qu'il confirme auſſi la Cenſure *expreſſe des liures faits ſur cette matiere*, comme ſont les Apologies de Ianſenius, & autres liures ſemblables. Ce qui montre tres-euidemment, que les Ianſeniſtes ſouſtiennent & approuuent encore maintenant des liures que le Pape a cenſurez, bien loin de ſe ſoumettre à ſa Cenſure.

Libri queq, de eâ re editi, damnãtur, 31. *Apr.* 1654.

C'eſt ſurquoy il faut bien remarquer, que le Bref du ſaint Pere, porte en termes generaux, *que les liures faits ſur cette matiere ſont condamnez* : Et non pas ſeulement, *quelques liures*, ainſi que porte la Verſion Françoiſe, qu'on a

publiée depuis quelque mois. En sorte qu'on peut dire icy, que ceux qui ont ainsi traduit, n'ont pas bien examiné leur Traduction : puis qu'au lieu de traduire fidelement les paroles du Pape, qui condamne generalement & sans exception les liures faits pour la deffense des Propositions censurées ; par ce mot, *quelques*, ont laissé aux Iansenistes, le pretexte de soustenir encore quelques liures pour la deffense de la doctrine de Iansenius.

Cette observation est tres-importante.

Mais enfin, voicy quelque chose de plus estrange que tout ce que i'ay dit iusques à present. Car bien loin d'acquiescer au Saint Siege, ils soustiennent dans cette seconde lettre de Monsieur Arnaud, les Propositions expressement censurées dans la Constitution. „ Voicy la premiere : Quelques commande-„ ment de Dieu sont impossibles aux hom-„ mes IVSTES, selon les forces qu'ils ont „ presentemẽt, quoy qu'ils ayent la volonté, & „ qu'ils s'efforcent de les obseruer. La Grace „ mesme, qui est necessaire pour rendre ces „ Commandemens possibles, leur manque. Et „ voicy la Censure de cette Proposition : Nous „ la declarons temeraire, impie, blasphe-„ matoire, anathematisée, & heretique ;

„comme telle nous la condamnons.

2. lettre p. 218. Or pour bien remarquer, comme les Ianseniſtes ne ſe ſoumettent point du tout à cette condamnation, voyons ce qu'ils enſeignent ſur ce ſujet dans la ſeconde Lettre. *Croirons-nous*, diſent-ils, *que le Pape Innocent premier, & Celeſtin premier, ont reconnu vne Grace ſuffiſante, qui donne à tous* LE POVVOIR *de vaincre les tentations.* Ce qui eſt allegué ſur le ſujet de ſaint Pierre qui eſtoit iuſte, & qui pourtant fut tenté par les frayeurs de la mort.

Mais pour montrer que c'eſt bien ſon intention de parler des *Iuſtes*, Voicy ce qu'il dit en parlant encore de Saint Pierre. *Cependant, Monſeigneur, cette grande Verité, eſtablie par l'Euangile, & atteſtée par les Peres, nous montre vn* IVSTE, *en la perſonne de ſaint Pierre, à qui la Grace, ſans laquelle on ne peut rien, a manqué dans vne occaſion, où l'on ne peut pas dire qu'il n'ayt point peché.*

Voila ce que les Ianſeniſtes enſeignent encore aujourd'huy, ſelon leur propre teſmoignage. Or voyez ſi parler ainſi, c'eſt bien condamner auec le Pape, ceux qui ſouſtiennent : *Que quelques Commandemens ſont impoſsibles aux* IVSTES ; *Et que la Grace*

ce qui eſt neceſſaire à les rendre poſsibles, manque au IVSTE.. Mais tout au contraire, voyez s'ils n'approuuent pas encore maintenant les Propoſitions que le Pape a cenſurées : voyez s'ils ont raiſon de dire, *qu'ils n'ont point de ſentimens qui ne ſoient conformes à la Conſtitution*, puis qu'ils la dementent ſi hardiment. 1. *Lettre de M. Arnaud.*

Qu'on faſſe bien reflexion ſur cecy : Et qu'on s'imagine en meſme temps, que les Ianſeniſtes ne condamnent pas plus ſincerement les autres Propoſitions que la premiere. Mais que s'ils ne s'en declarent pas maintenant, ils ne font qu'attendre quelque occaſion, pour en dire leur penſée; ayant touſiours vn ſens equiuoque pour les deffẽdre en temps & lieu, comme ils l'ont aſſez témoigné dans leur Manifeſte à trois colomnes.

Iuſques icy nous auons veu, comme leur ſoumiſſion eſt fauſſe, & qu'ils ſont obligez de ſe retracter ſelon les circonſtãces d'vn vray acquieſcement, ſelon ce qu'ils en diſent eux-meſmes, & ſelon ce que les Eueſques de France ont definy ſur la Conſtitution de noſtre ſaint Pere. Paſſons maintenant de cette premiere Partie à la ſeconde, & voyons comme ils ſont encore plus obligez à cette Retracta-

tion ſincere & expreſſe, ſur les principes de la Diſcipline Chreſtienne ; qui porte, que la Retractation des Sectaires, leur tient lieu de penitence & de ſatisfaction publique.

Digitized by Google

II. PARTIE.

DES PRINCIPES DE LA DISCIPLINE DE L'EGLISE,

Touchant la satisfaction publique des Sectaires & de leurs Sectateurs.

Que leur Retractation leur tient lieu de Penitence.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

DES PRINCIPES DE LA DISCIPLINE DE L'EGLISE,

Touchant la satisfaction publique des Sectaires & de leurs Sectateurs.

En quoy la Retractation des Sectaires se peut nommer leur Penitence, selon S. Hierôme, & selon la Discipline de l'Eglise.

CHAPITRE I.

AYant nettement montré comme les Iansenistes sont obligez à se retracter, sur les circonstances d'vn vray acquiescement, sur ce qu'ils disent eux-mesmes du leur, & sur ce que les Euesques de France en

ritez contraires à ces erreurs.

Or il est si vray que l'Eglise peut exiger cette satisfaction, des Sectaires qu'elle a condamnez, & qui veulent passer pour soumis à cette condamnation : Que quand quelques Papes se sont relaschez de cette iuste seuerité, les Peres de l'Eglise n'ont pas feint de dire dans leurs écris, *qu'ils ont eu plus de douceur que la Discipline Ecclesiastique ne le requiert.* C'est ce que nous verrons plus amplement ensuite dans l'exemple du Pape S. Zozyme, en ce qui regarde la feinte soumission de Celestius, selon le témoignage de saint Augustin ; Il suffit icy de considerer, sur ce que nous auons dit, que comme la Penitence des pechez commis contre les mœurs, se peut bien nommer vne Retractation de sa vie passée : Aussi la Retractation de ses sentimens, se peut nommer auec raison la Penitence de sa mauuaise croyance; & c'est aussi ce qui a obligé saint Hieroſme de dire, que la penitence de Pelagius n'estoit que feinte & simulée.

Aliquantò lenius, quam seuerior postulabat Ecclesiæ disciplina. S. Aug. contra duas Ep. Pelag. ad Bon. l. 2 c. 3.

Le fait est, que ce Sectaire estant obligé de paroistre deuant quatorze Eueſques de la Palestine, pour leur rendre conte de sa doctrine, il fit semblant de se soumettre à leur iugement, en expliquant si adroitement quelques-vnes de ses propositions, & condamnant les

autres auec tant d'artifice, qu'il se fit absoudre par ce Concile.

Le bruit de cette Absolution ayant donné beaucoup d'allarme à tous les grands hommes du Christianisme, Saint Hieroſme en escrit son sentiment à saint Augustin, mais en vne occasion assez notable. C'est que ces deux sçauans Peres estant en dispute de quelque chose, & sur le point d'en venir à vne contention plus aigre & plus échauffée : Saint Hierôme écrit à saint Augustin, qu'ils auroient tort de se faire la guerre l'vn l'autre, en vn temps où il estoit plus à propos de tourner leurs armes, & d'employer leurs forces contre les heretiques, comme estoit pour lors Pelagius : qui par sa feinte soumission venoit de tromper ces Euesques de la Palestine, & qui n'affectoit le nom de Catholique, que pour continuer à enseigner ses erreurs auec plus de liberté. Au lieu de nous amuser à disputer ensemble, dit ce Pere, *trauaillons pluſtoſt à faire en ſorte, que cette hereſie tres-pernicieuſe qui fait touſiours ſemblant de faire* PENITENCE, *pour auoir plus de liberté de dogmatiſer dans nos Egliſes, ſoit chaſſée de nos Egliſes.*

Cæterum æmuli, & maximè hæretici, ſi diuerſas inter nos ſententias viderint, de animi calumniabuntur rancore deſcendere. *S. Hier. ep. 30. inter Epiſt. S. Aug.*

Magis demus operã, vt pernicioſiſſima hæreſis de Eccleſiis auferatur, quæ ſæpe per ſimulatã POENITENTIAM, vt docendi in Eccleſiis habeat facultatem. *S. Hier. ibid.*

Or pour bien iuger, en quoy saint Hierôme nomme la feinte soumission de Pelagius vne feinte Penitence, il ne faut que considerer, que

que ce Sectaire fist vne fausse Confession; puis qu'au lieu de confesser nettement ses erreurs, il les pallia & les déguisa: ne donnant ainsi qu'vne fausse satisfaction, & par consequent attrapant l'absolution, au lieu de la meriter par vne nette Confession, & par vne satisfaction conforme à la Discipline de l'Eglise.

D'où il s'ensuit que la sincere Retractation des Sectaires, se peut nommer leur Penitence, aux termes de Saint Hierôme: Et que cette penitence n'est autre chose que la satisfaction publique qu'ils font à l'Eglise, en se retractant sincerement & publiquement. Mais comme cette satisfaction peut ressembler à celle de Pelagius & d'autres Heresiarques, il y faut prendre garde de bien prés pour deux raisons fort notables, & tirées de ce bel endroit de S. Hierôme.

La premiere est, qu'encore que les Sectaires ayent tousiours dessein d'augmenter leur Secte, & de remplir leur Portique, l'on voit pourtant par experience que ce desir s'accroit plus que iamais, lors qu'ils se voyent condamnez par le Saint Siege; l'heresie n'affectant iamais plus de dogmatiser dans les Eglises, que quand elle se voit sur le point d'en estre chassée. Et c'est pour cela que Pelagius faisoit tant d'effort pour se conseruer le nom de Catholi-

que, & qu'il vſa de tant de ruſes & de ſoupleſſes pour ſe faire abſoudre.

La ſeconde raiſon eſt, que comme l'hereſie ſe voyant dans l'eſtat de cette feinte ſoumiſſion redouble tous ſes artifices, pour ſe mettre à l'abry ſous le nom de Catholique : Auſſi eſt-ce pour lors qu'il faut prendre garde à elle de plus prés ; c'eſt ſur ce ſujet qu'il faut écrire, & que les ſçauans ſont obligez de s'occuper : & meſme de quiter les autres employs, pour y mieux reüſſir, ainſi que S. Hierôme y exhorte S. Auguſtin. C'eſt enfin pour lors que les Prelats ſont obligez d'employer plus exactement leur ſoin & leur vigilance Paſtorale, de peur d'eſtre ſurpris par la feinte ſoumiſſion des Sectaires, comme le fut aſſez honteuſement l'aſſemblée des Eueſques de la Paleſtine, que S. Hierôme nõme pour cela, *vn miſerable Concile.*

Quicquid enim in illâ MISERABILI Synodo dixiſſe ſe denegat, in hoc opere profitetur. S. Hier. *Ep. 24 inter ep. S. Aug.*

Paſſons outre maintenant, & apres auoir ainſi éclaircy ce qui regarde la feinte penitence des Sectaires, voyons pourquoy l'Egliſe a obligé l'hereſie à vne ſatisfaction ou Retractation publique.

Digitized by Google

Pourquoy l'hereſie eſt plus obligée aux Reparations publiques: Et que l'Heretique fait plus de mal au public, qu'vn faux monnoyeur, ſelon ſaint Thomas.

CHAPITRE II.

POur bien iuger de la penitence des heretiques, dont nous venons de parler, il faut ſçauoir que comme l'Egliſe a touſiours eu droit d'obliger les pecheurs publics à vne ſatisfaction publique, cette iuſte punition ſe peut particulierement appliquer à l'hereſie: parce qu'entre tous les crimes, c'eſt vn des plus ſcandaleux & des plus impenitens: ces deux circonſtances ſont aſſez notables. *Conc. Trid. ſeſſ. 14. c. 8.*

Or pour bien faire voir que l'hereſie eſt tout à fait ſcandaleuſe, quoy que ie puiſſe alleguer aſſez de raiſons & d'authoritez; comme pourtant c'eſt vne verité aſſez connuë, ie m'amuſeray pluſtoſt à l'expliquer qu'à la prouuer. Et ie me contenteray pour cela, d'apporter icy ce que Saint Thomas en dit. Car pour montrer que ce peché eſt enorme, il ſouſtient *qu'il ne merite pas ſeulement l'excommunication, mais* *Hereſie eſt, & ſcandaleuſe, & impenitente.*

Meruerunt, non solũ ab Ecclesiâ per excõmunicationem separari, sed etiã per mortem excludi. D. Th. 22. q. 11 a. 3.

auſsi la mort; Qu'eſtre heretique, c'eſt eſtre vn fauſſaire public, & que c'eſt eſtre plus coupable qu'vn faux monnoyeur: parce qu'il y a bien plus de mal à falſifier la foy, qu'à falſifier vn métail ou vne monnoye.

Voila le ſentiment de ce grand Docteur, qui ſemblera peut-eſtre vn peu ſeuere, mais il n'eſt pas queſtion icy d'examiner ſon zele ou ſa ſeuerité; nous ne traitons point icy de la mort des pecheurs, mais de leur penitence qui eſt la mort de leur peché, & la vraye meurtriere des crimes: Il ſuffit icy d'apprendre ſur le témoignage de ce grand homme, quel eſt le vray ſentiment de l'Egliſe touchant le peché des heretiques; & que comme c'eſt vn crime énorme & ſcandaleux, auſſi eſt-il ſujet à des ſatisfactions publiques.

Hereſie cõparée à la fauſſe monnoye, & pourquoy.

Il faut donc ſçauoir, pour mieux comprendre l'énormité de ce crime, & pour nous attacher à la comparaiſon de ſaint Thomas, que comme le faux monnoyeur ne choque pas ſeulement l'authorité du Prince, en alterant la monnoye, mais renuerſe la ſeureté publique, & trouble le commerce par vn debit ſi dangereux: Auſſi l'heretique ou le Sectaire ne choque pas ſeulement l'authorité de Ieſus-Chriſt, en alterant la verité qu'il a enſeignée; mais il trouble meſme tout le commerce de la

Digitized by Google

Republique Chreſtienne par cette fauſſe doctrine, qui eſt à vray dire vne fauſſe monnoye en matiere de Religion. Et ce ſont les deux crimess, qui rendent l'hereſie ſcandaleuſe, & qui l'obligent aux reparations publiques.

Faiſons bien reflexion ſur les paroles de S. Thomas, lors qu'il dit, que l'heretique cauſe bien de plus grands deſordres & plus de ſcandale que le faux monnoyeur. Car de vray, c'eſt bien vn autre attentat de falſifier l'Image du Sauueur, grauée ſur la verité Euangelique; que de falſifier ſeulement l'image de Ceſar, ou d'vn Roy, qui eſt grauée ſur leurs monnoyes: Et il eſt bien plus dangereux de troubler la paix de l'Egliſe, que de troubler meſme le repos des Royaumes, ou des Empires du monde; les ſuites en ſont bien plus importantes, puis qu'il y va du ſalut & de l'eternité. Et ainſi, ſuppoſé ce beau principe de ſaint Thomas, il eſt ayſé de conclure, que comme l'hereſie eſt vn peché plus ſcandaleux que les autres, auſſi eſt-elle plus ſujette à faire des ſatisfactions ſolemnelles, & des Retractations publiques.

Multũ enim grauius eſt, corrumpere fidem, per quã eſt animæ vita: quã falſare pecuniã, per quã temporali vitæ ſubuenitur. D. Th. ibid.

Paſſons à la ſeconde circonſtance, qui adjouſte encore quelque choſe à la premiere: en ce qu'elle montre, que l'hereſie n'eſt pas ſeulement la plus ſcandaleuſe, mais auſſi la

L'hereſie & l'hypocriſie, impenitentes & comment.

plus impenitente de tous les pechez : il n'y en a point qui faſſe plus rarement vne vraye penitence, que l'Hereſie & l'Hypocriſie. Ce ſont deux fauſſaires publiques, dont l'vne falſifie les veritez, & l'autre falſifie les vertus ; Et ce ſont deux Sœurs inſeparables, qui ſe ſeruent l'vne à l'autre. Mais comme l'hereſie eſt l'aînée, elle communique ſon adreſſe à ſa cadette, afin qu'elle ſoit plus capable de ſe deguiſer. Auſſi eſt-ce vne iuſte punition de Dieu, que l'heretique qui eſt faux monnoyeur en matiere de veritez, le ſoit preſque touſiours en matiere de vertus : La belle apparence d'vne bonne vie, luy ſemble neceſſaire à debiter ſes fauſſes opinions. Mais auec ce comble de malediction, que comme il fait meſtier de falſifier les veritez pratiques, auſſi bien que les ſpeculatiues ; enfin il falſifie la penitence, apres auoir falſifié l'innocence. C'eſt ainſi qu'il corrompt le remede meſme, ſoit par habitude, ou par vne punition particuliere.

Tant il eſt vray que l'hereſie eſt impenitente, & qu'enſuite on a ſujet de prendre garde à elle, quand elle fait ſemblant de ſe repentir : puiſque c'eſt vne joüeuſe de farſe, qui eſt accouſtumée à ſe déguiſer, & qui falſifie les vertus, auſſi bien que les veritez. L'hi-

Digitized by Google

ſtoire eſt pleine d'exemples ſur ce ſujet; l'hereſie ſe voyant condamnée par le Saint Siege, a fait preſque touſiours ſemblant de ſe ſoumettre, & d'acquieſcer; quoy qu'elle n'acquieſce que pour éluder l'authorité legitime, & pour perſeuerer plus adroitement en ſes ſentimens. L'experience qu'on en a, oblige d'examiner de plus prés l'acquieſcement des Ianſeniſtes, mais ſur tout, puis qu'ils ſe contentent de dire qu'ils ſe ſoumettent, ſans donner des marques ſinceres & ſuffiſantes de cette ſoumiſſion pretenduë.

Digitized by Google

Differente obligation de se retracter, entre les Ianseniſtes : notable difference, entre les Sectaires & les Sectateurs.

CHAPITRE II.

IL eſt donc certain qu'on a raiſon de prendre garde à l'acquieſcement pretendu des Ianſeniſtes ; & qu'ils en doiuent donner d'autres marques, s'ils veulent qu'on les croye ſincerement ſoumis & obeyſſans. Ouy ſans doute, cela eſt tres-euident : mais auant que de montrer en détail, quel eſt leur deuoir & leur obligation ſur cet article ; il me ſemble qu'il faut faire icy vne diſtinction aſſez notable & aſſez importante, ſur deux ſortes de Ianſeniſtes ; puis qu'il faut ſçauoir, que dans leur Secte, comme dans toutes les autres, il y a deux ſortes de perſonnes ; il y a des *Sectaires*, & des *Sectateurs*.

Cette difference eſt fort notable.

Par les Sectaires, i'entens ceux qui ſont les Autheurs, & les Docteurs ; qui dogmatiſent, & qui ſont les principaux appuis de la Secte. Et par les Sectateurs, i'entens les ſimples eſprits qui ſuiuent la conduite & la direction des autres ;

Digitized by Google

très; mais qui ne laissent pas d'affecter le party, quoy qu'ils en ignorent les secrets & les mysteres. Ceux-cy d'abord semblent le plus à plaindre, parce qu'ils ne marchent qu'apres les autres, & que leur ignorance semble les rendre plus excusables: mais certainement à bien considerer les vns & les autres, tous sont presque également à blasmer, quoy que pour de differens motifs.

Car il est bien vray, que d'vn costé les Sectaires paroissent plus blasmables, estant les Autheurs du mal: Et puis qu'il est éuident, que si les simples Sectateurs n'auoient point de guides, ils ne se maintiendroient pas d'eux mesmes. Car il faut auouër, que sans les Chefs de party, la Secte seroit bien-tost esteinte & abandonnée. Aussi est-ce peut-estre pour ce motif, que saint Augustin dans tous ses écrits, à proprement parler, ne fait la guerre qu'aux Sectaires, plaignant sans cesse les pauures Sectateurs; il traite les simples, comme des malades dignes de pitié; mais il traite les Sectaires comme des tendeurs de pieges, & comme des empoisonneurs publics, dignes de l'auersion publique.

S. Aug. & Concil. Epis. Milevit. Innoc. I. Papæ. Ep. 92.

Aussi est-ce pour ces raisons, que si les Sectaires comme les Autheurs du mal, veulent qu'on croye qu'ils acquiescent à l'authorité

qui les condamne ; il faut qu'ils donnent des marques plus ſenſibles & plus ſolemnelles de leur acquieſcement, puis qu'ils ſont les plus coupables;& qu'ayant plus d'Art que les pauures Sectateurs,pour plaſtrer leur feinte, auſſi doiuent-ils eſtre plus ſuſpects en ces rencontres. Sans doute, ces motifs ſemblent les obliger à donner d'autres marques de leur ſoumiſſion,que les ſimples Sectateurs.

Mais d'autre part, ſi on examine bien le zele aueugle des Sectateurs, ſi on regarde de prés leur opinaſtreté & leur attachement à la Secte, ſur tout depuis que l'Egliſe a parlé; ſans doute, on ne les trouuera guere moins coupables que les autres ; leur ignorance ne ſemble point excuſable, puis qu'elle eſt ſi affectée, & qu'ils ont tant de moyens de la vaincre.

Car auant que Rome eut parlé, il ſemble qu'on pouuoit dire en leur faueur, qu'ils ignoroient la verité; tant à cauſe qu'elle ſemble obſcurcie par les cõtentions & par les diſputes, qu'à cauſe que les Autheurs du party auoient aſſez d'adreſſe, pour leur perſuader ce qu'ils vouloient. On pouuoit dire,que parmy cette diuerſité de ſentimens, ils auoient de la peine à bien diſcerner en quoy leur party eſtoit faux : pour lors il y auoit quelque ap-

Sectateurs maintenant inexcuſables; & pourquoy.

rence d'excuſe. Mais depuis que cette doctrine a eſté declarée heretique ſi ſolemnellement, depuis que le iugement a eſté rendu auec tant de circonſpection; Qui les peut obliger à s'attacher encore à cette Secte, quoy que condamnée; ou à demeurer touſiours ſous ce Portique, quoy que tout chargé d'Anathemes?

Que peut-on dire pour les excuſer, ou pour les deffendre: Quelle raiſon, d'oſer encore preferer le ſentiment de quelques particuliers, au ſentiment de toute l'Egliſe? Sans doute il falloit reuenir à elle, ſi-toſt qu'ils ont entendu ſa voix, mais il falloit y reuenir ſans aucun delay. Il falloit imiter les perdreaux qui reuiennent à leur vraye Mere, *ſi toſt qu'ils entendent ſon reclam, quoy qu'ils ayent ſuiuy long-temps vne mere larronneſſe, & qu'ils ſoient encore ſous ſes aiſles..*

M. de Sales, Euéque de Geneve, en ſon Theotime, l.1.c.16.

C'eſt l'exemple dont Monſieur l'Eueſque de Geneve ſe ſert, pour obliger les mondains à quiter leurs Paſſions: Et il ſemble que nous en pouuons dire autant, pour perſuader l'abandonnement de ſes Opinions & de ſes erreurs. Ceux qui veulent paſſer pour Catholiques, deuroient faire par raiſon, & meſme par religion, ce que ſes oyſeaux font ſeu-

lement par inſtinct. Ils deuroient faire gloire de quiter l'erreur, ſi-toſt qu'ils entendent la verité par la bouche de l'Egliſe. C'eſt à cette vraye Mere que les enfans legitimes doiuent reuenir ſans aucun delay, comme Moyſe quita ſa mere eſtrangere, pour ſuccer le laict de ſa mere naturelle. C'eſt à quoy tous les Ianſeniſtes ſont obligez, & les Sectaires & les Sectateurs, quoy qu'auec quelque difference, comme nous l'allons expliquer plus en détail.

Digitized by Google

Que pour se bien retracter, les Sectaires doiuent détruire la Secte, en dogmatizant, en preschant, & en écriuant contre leur erreur.

CHAPITRE III.

IE suppose donc qu'il y a de la difference entre les Sectaires & les Sectateurs, comme ie viens de le dire: Et ie suppose encore, que tous ne sont pas seulement obligez d'acquiescer auec sincerité, mais qu'ils le sont aussi de donner des marques certaines de cet acquiescement. Maintenant il faut passer outre, & dire en particulier ce que nous n'auons expliqué qu'en general; puis qu'il ne suffit pas de sçauoir, que les Iansenistes doiuent donner des témoignages autentiques de leur soumission: Il faut aussi sçauoir, quels sont ces témoignages & ces marques qu'on en doit attendre, sur les principes de la Discipline de l'Eglise; qui veut que les pechez les plus scandaleux & les plus publics, soient obligez à des reparations publiques & plus solemnelles.

Que si on veut sçauoir, quelles sont ces mar-

ques si necessaires ; Ie répons, qu'en voicy deux fort notables, où tous les Iansenistes sont obligez, mais pourtant auec diff rence: parce que les Sectaires doiuent quiter la Secte, & que les Sectateurs doiuent quiter les Sectaires : Et que de plus, les vns & les autres doiuent donner de vrays témoignages de leur changement. Voila les deux effets & les deux témoignages d'vne vraye soumission, qu'il faut expliquer vn peu plus au long.

Deux notables marques d'vne vraye soumission.

Ie dis donc premierement, que les Sectaires doiuent abandonner leur Secte, ie veux dire leur Heresie, ces deux mots, selon saint Thomas, ne signifiant en cela que la mesme chose : & que pour y mieux reüssir, ils doiuent destruire leur erreur par les mesmes moyens qu'ils ont employez à l'establir & à la publier. Or qui sont les moyens dont ils se sont seruis pour establir la Secte, ou pour la rendre publique & la multiplier ? Certes, les principaux sont, l'entretien, la predication, & les liures ; puisque les erreurs s'establissent, ou en dogmatisant dans les conuersations, ou en préchant publiquement, ou en écriuant de cette fausse doctrine.

Hæresis & Secta, idem sunt. D. Th. 22. q. 11. a. 1. 4d 3.

D'où il s'ensuit, que si les Sectaires veulent persuader qu'ils acquiescent à la sentence qui condamne leur doctrine comme fausse, ils

doiuent employer les mesmes moyens à dissiper l'erreur qu'ils ont employez à l'establir, afin de mieux rendre ce qu'ils doiuent à la verité, qu'ils ont corrompuë & obscurcie. C'est dans les conuersations, dans les Chaires, & dans les écrits, qu'ils doiuent reuoquer leur fausse doctrine : Ce doiuent estre les trois Theatres de leur vraye Retractation, afin de se punir eux-mesmes, par les mesmes choses qu'ils ont employées à pecher ; & ce peché ayant esté si public, le remede le doit estre aussi, afin que l'étenduë de la satisfaction corresponde à l'étenduë du scandale.

per quæ quis peccat, per hæc & torquetur. Sap. 11.

Et si on me demande, lequel de ces trois moyens est le plus necessaire ; Ie répons que c'est la Retractation écrite. Car comme la predication est vn Theatre plus esleué que l'entretien ; aussi les liures sont de plus grande estenduë que la parole. C'est en écriuant, qu'on peut faire, & plus de bien, & plus de mal : La Verité & l'Erreur, se voyent de plus loin dans vn liure que dans vne chaire : elles s'y voyent par plus de personnes, elles s'y voyent plus long-temps ; & mesmes elles s'y voyent plus fortement & plus aisement.

Ce qui est écrit a plus d'effect, & pourquoy.

Il ne faut donc pas que le remede soit de moindre estenduë que le mal. Et puis qu'on

a fait tant de liures pour eſtablir cette Secte, les Sectaires doiuent faire des liures contraires, pour reuoquer ou retracter leur erreur. Ou autrement, que deuiendront tant d'écrits faits auant le iugement de Rome, mais faits en ſuite, & meſme faits depuis peu de temps: comment croira-t'on, que ceux qui ont écrit ces fauſſetez, les ayent veritablement retractées; ſi eux-meſmes n'en détrompent le public, par des écrits contraires? Mais que dira la poſterité, en voyant ces liures que les Autheurs n'ont point deſauoüez; n'aura-t'elle pas quelque ſujet de ſcandale, & meſme quelque occaſion de douter de la vraye conuerſion des Ianſeniſtes?

Qu'en

Qu'enſuite les Sectateurs doiuent quiter les Sectaires, & renoncer à leurs Sermons, à leurs écrits, & à leur entretien.

CHAPITRE IV.

VOila la Retractation des ſçauans, voyons maintenant celle des ſimples. Comme donc les Sectaires doiuent quiter la Secte, au ſens que nous l'auons expliqué : Auſſi les Sectateurs doiuent quiter leurs Sectaires, ie veux dire leurs Guides & les Autheurs du party.

Quelles ſont donc les marques de leur acquieſcement & de leur ſoumiſſion, que l'Egliſe en doit attendre ? Certainement, comme le Sectaire doit ſatisfaire à la Verité par des Sermons, par des écrits, & par des entretiens, tous contraires à ceux qu'il a employez pour eſtablir l'Erreur : Auſſi de l'autre coſté, le Sectateur doit abandonner, & les liures, & les Sermons, & la conuerſation des Sectaires qui perſiſtent dans leur ſentiment. Ce ſont trois pieges où les ſimples ont eſté attrapez, & qu'ils doiuent touſiours craindre ; à moins

Digitized by Google

que de vouloir témoigner, *qu'ils ayment le peril, & qu'ils y veulent perir.*

Et sur tout, lors que les Sectaires ne veulent, ny prescher, ny écrire contre l'erreur condamnée par le saint Siege, apres auoir tant preſché, & tant écrit pour l'eſtablir : s'ils refuſent de donner des marques de leur changement & de leur ſoumiſſion; les Sectateurs doiuent abſolument abandonner, & leurs Sermons, & leurs écrits, & leurs entretiens meſmes; n'ayant point de ſujet de croire, qu'ils acquieſcent de bonne foy ; & par conſequent ayant ſujet de craindre, qu'ils ne perſeuerent dans leur erreur, & que leur acquieſcement ne ſoit feint.

Les Sectateurs doiuẽt quiter leurs Sectaires: cõme les Sectaires doiuent quiter la Secte: & comment.

Ie ne crains point de le dire, les Sectateurs ſont obligez en conſcience, de quiter leurs Sectaires. Et pour vſer des termes de ſaint Thomas, ſi les Sectaires ſe doiuent comparer aux faux monnoyeurs, & les Sectateurs par conſequent à ceux qui debitent la fauſſe monnoye; qui doute, que ceux-cy ne ſoient obligez de quiter la ſocieté & la familiarité des autres ; à moins que de vouloir paſſer pour ſuſpects, ou pluſtoſt, à moins que de vouloir encore leur ſeruir d'organes & de complices, pour continuer à violer la pureté de la doctrine de l'Egliſe, & à troubler la con-

Digitized by Google

ſcience des foibles. C'eſt ſurquoy ils doiuent bien faire reflexion, puis qu'à vray dire, ce détachement ne peut eſtre ny trop prompt, ny trop ſincere, ny trop public.

Car ie veux que d'ailleurs, ce ſoient leurs amis, & depuis pluſieurs années : Certes, il faut conſiderer que la verité Catholique, leur doit eſtre plus chere & plus precieuſe, que toutes ces amitiez pretenduës. Qu'ils ayment leurs Platons & leurs Socrates, ils doiuent touſiours aymer dauantage la verité : C'eſt pour elle qu'ils doiuent renoncer à tous les autres attachemens, mais y renoncer promptement & ſans repugnance.

Autrement, ce n'eſt pas agir en vrais enfans de l'Egliſe; ce n'eſt pas imiter Moïſe, en quitant la Mere Egyptienne pour l'Iſraëlite: ce n'eſt pas agir en heritiers, & en vrais enfans de Iacob, que de vouloir s'éterniſer dans vn eſclauage ſi honteux, au lieu de vouloir retourner au païs de leurs Peres : l'Erreur n'a que des fauſſes douceurs, à l'égal de la Verité : Et ce n'eſt pas auoir le gouſt bon, que de preferer les aulx & les oygnons d'Egypte, aux delices de la Manne. Il ne faut point auoir de peine à quiter Pharaon, pour ſuiure Moyſe; ou à preferer vn Pere à vn Tyran; cette repu-

gnance eſt ſuſpecte, elle eſt houteuſe, elle eſt dangereuſe.

On doit raiſonnablement ſe deffier de ſes forces, quand on approche des Sectaires & des Nouateurs, leur abord & leur entretien doit donner de la crainte aux ſimples : puiſque meſme il en a tant donné aux plus ſçauans, & aux plus Saints de la primitiue Egliſe. Euſebe remarque que les premiers Chreſtiens eſtoient touſiours en allarme à l'abord des Hereſiarques: & que c'eſt pour cette iuſte apprehenſion, que ſaint Policarpe rencontrant vn iour Marcion, rejetta ſi ſeuerement ſon ſalut & ſon entretien, iuſques à le nommer *fils aiſné du Diable.* L'on voit en cet exemple, dit-il, *qu'elle eſtoit la iuſte precaution des Apoſtres & de leurs Diſciples, puiſque meſme ils ne pouuoient ſouffrir l'abord ou la ſocieté de ceux qui ont fait banqueroute à la Verité.*

Euſeb. hiſt. Eccl. l. 4. c. 14.

Et ce meſme Hiſtorien rapporte, ſur le témoignage de ſaint Polycarpe, que l'Euangeliſte ſaint Iean eſtant entré dans vn Bain, où il trouua Cerinthus, la veuë de cet Hereſiarque luy déplût tellement, qu'il en ſortit auſſitoſt, en diſant ces beaux mots; *Fuyons d'vn lieu, où nous rencontrons l'ennemy de la Verité.* L'hiſtoire eſt pleine d'exemples ſemblables.

Euſeb. ibid.

Il faut donc conclure, que les Sectateurs

doiuent quiter librement & ptomptement les Sectaires, s'ils veulent qu'on croye qu'ils abandonnent la Secte, puiſque l'vn dépend de l'autre : ils doiuent quiter la lecture de leurs liures, leurs Sermons, & leurs entretiens : Et ce ſont les vrayes marques de leur ſoumiſſion à l'authorité de l'Egliſe.

On en peut dire autant pour les Sectaires, qui doiuent deſtruire la Secte par les meſmes moyens qu'ils l'ont eſtablie : c'eſt à dire, en preſchant, & en écriuant, & en dogmatiſant tout le contraire de ce qu'ils enſeignoient autrefois. Ce ſont les marques qu'ils doiuent donner, pour témoigner la verité de leur acquieſcement, & ils le doiuent ſur les principes de la Diſcipline de l'Egliſe, qui veut des reparations publiques pour des pechez publics & ſcandaleux, comme eſt l'hereſie : laquelle n'eſt pas ſeulement vn des crimes des plus ſcandaleux, mais auſſi des plus impenitens ; & qui par conſequent, doit donner des marques bien aſſeurées de ſon repentir & de ſon changement.

Digitized by Google

Le peché des Sectaires comparé à celuy des Sectateurs ; du ſoin qu'on doit auoir de ceux-cy:

Que les Sectaires ſont contraints de quiter la Secte, quand ils n'ont plus de Sectateurs : Et ce qu'en dit le Pape, Innocent premier.

CHAPITRE V.

APres auoir fait voir aſſez au long, quelles ſont les marques d'vne vraye ſoumiſſion, ſelon la Diſcipline de l'Egliſe; il faut comparer enſemble les Sectaires & les Sectateurs: pour apprendre, ou ceux qui font plus de mal, ou ceux qui ont beſoin de plus de ſecours. *C'eſt ſurquoy le Pape S. Innocẽt I. a témoigné, qu'il eſt bien certain, que ſi on laiſſe les Sectaires dans l'eſtat d'vne fauſſe ſoumiſsion, lors que l'Egliſe les a condamnez, il eſt preſque impoſsible qu'ils n'augmentent point le nombre de leurs Sectateurs, pendant qu'ils ont cet auantage de paſſer encore pour Catholiques.* Ouy, il eſt tres-manifeſte, que les Sectaires par leur artifice débauchent beaucoup de Sectateurs : Mais auſſi eſt-il tres-éui-

Putabunt enim eos recte ſentire, quos adhuc viderint in Eccleſiâ perdurare. *Innoc. Papa, Aurelio & aliis Epiſc. Conc. Carth. epiſt. 91. inter Epiſt. S. Aug.*

dent, que les Sectateurs entretiennent les Sectaires, par leur attachement & par leur ſuite.

C'eſt auſſi pour cela que ce meſme Pape ordonne, qu'on prenne garde à ceux qui affectent le party des Hereſiarques, *& qu'on employe contr'eux la ſeuerité de la diſcipline Eccleſiaſtique : ordonnant que les Sectateurs de Pelagius & de Celeſtius fuſſent corrigez & punis comme les chefs meſmes : celuy qui conſent au crime, eſtant coupable auſſi bien que celuy qui le commet : puis qu'il n'y a pas grande difference, entre le deſſein de celuy qui fait le mal, & le deſſein de celuy qui eſt complice de cette mauuaiſe action. Et de plus, il arriue ſouuent que le Sectaire meſme ceſſe d'errer, quand il voit que perſonne ne s'attache à ſes erreurs.*

Simul autem præcipimus, vt quicumq; id pertinaciâ ſimili defenſare nituntur, per eos vindicta cõſtringat. Non ſolum enim qui faciunt, ſed etiam qui conſentiunt facientibus: Quia non multũ inter eſſe arbitror inter cõmittentis animum, & conſententis fauorem. Addo amplius, FLERVMQVE DEDISCIT ERRARE, CVI NEMO CONSENTIT. *Innoc. Papa. Syluano, & aliis Epiſc. Conc. Milemi. ep. 93. inter epiſt. S. Aug.*

Voila ſelon ce ſçauant Pape, les deux grands crimes des Sectateurs : le premier eſt, que leur deſſein ne vaut gueres mieux que celuy des Sectaires, ſur tout apres que l'Egliſe a parlé ſi nettement ; le ſecond eſt, qu'ils ſont cauſe de l'opiniaſtreté de leurs Sectaires, en s'attachant trop à eux : Puis qu'il eſt preſque impoſſible que les Chefs du party s'opiniaſtrent à dogmatiſer, quand ils ne voyent plus perſonne qui ſuiue leurs dogmes.

Digitized by Google

prospiciendâ est ergo, ne permittendo lupos, MERCENARII magis videamur esse quam PASTORES *idem, ibid.*

Ce qui l'oblige de conclure, que les Papes & les Eueſques ſont obligez d'auoir ſoin de ces pauures Sectateurs, afin de les deliurer de la tyrannie de leurs Sectaires : Et qu'à moins que de chaſſer ces loups de la bergerie, on répondra de la perte de ces oüailles ; & que ſi on n'a ce ſoin Paſtoral, *on eſt pluſtoſt des Mercenaires que des Paſteurs.*

C'eſt la réponſe que ce grand Pape fait à ſaint Auguſtin, & aux autres Eueſques, qui luy auoient écrit pour le prier de donner ordre à ces maux que l'Egliſe ſouffroit, par l'artifice des Sectaires & par la ſimplicité de leurs Sectateurs : & pour luy remontrer, que ce ſoin eſtoit digne du Siege Apoſtolique ; qu'il falloit promptement arreſter le cours de tant de deſordres que ces Heretiques faiſoient, paſſant encore pour Catholiques : Et qu'enfin le S. Pere en deuoit eſtre touché, & n'eſtoit plus en eſtat de diſſimuler.

NE LATIVS ſerpant, multoſque contaminent, vel potius interimant. S. *Aug. ep 92.*

Or qui ne voit que nous auõs beſoin maintenant des meſmes remedes, puiſque les Ianſeniſtes peuuent faire les meſmes dégats dans la bergerie de Ieſus-Chriſt, pendant qu'ils demeureront dans l'eſtat de cette feinte ſoumiſſion : Mais ce remede ne doit point eſtre differé, les pauures Sectateurs eſtant touſiours expoſez aux ruſes de leurs Sectaires, qui ne man-

Digitized by Google

manquent pas de tendre des lacs sans cesse, tant pour arrester ceux qu'ils tiennent, que pour en attraper d'autres. C'est aussi ce qui obligea S. Augustin & les autres Eueſques du Concile de Mileue, de prier le Pape S. Innocent I. d'arrester le progrés de Pelagius & de Celestius, qui faisoient semblant d'estre soumis, & qui sous le pretexte de cette soumission pretenduë, & sous le nom de Catholique, faisoient de grands dégasts dans la bergerie de Iesus-Christ.

Cette vel aliis, quos plurimos possunt, si ab eis dissimuletur si iis saltem quibus impliari cernit venerabilitas tua, INSTANTER & CELERITER prouidendum. S. Aug. & cæteri Epiſc. Mileuit. Innoc. Pape. Ep. 91.

Mais remarquez sur tout, que les Eueſques de ce Concile prient le Pape d'y mettre ordre *promptement & sans aucun delay*, en faueur des simples, & pour deliurer les pauures Sectateurs des embusches de leurs Sectaires. Or qui ne voit que nous auons bien suiet maintenant de faire la mesme priere au saint Siege, puisque nous sommes dans les mesmes dangers, les Ianseniſtes demeurant tousiours dans l'estat de leur feinte soumission, comme il ne paroist que trop dans la seconde lettre de M. Arnaud, ainsi que nous l'auons veu, & que nous l'allons voir au discours suiuant.

Instanter & celeriter prouidendum.

Qu'enfin, ſelon la ſeconde lettre de Monſieur Arnaud, les Ianſeniſtes ſont encore tres-éloignez de la vraye Satisfaction & de la Penitence, qu'ils doiuent ſelon les loix de la Diſciplint.

CHAPITRE VI.

DEmeurons d'accord, qu'il eſt tres-important de trauailler à deſabuſer les pauures Sectateurs, en leur faiſant voir leur eſclauage : Mais auoüons auſſi, qu'il ne l'eſt pas moins, de deſtromper les Sectaires, en leur faiſant reconnoiſtre leur tyrannie auec toutes ſes ſuites. Puiſque c'eſt le plus court chemin, pour deliurer les Eſclaues, que de deſtruire les Tyrans, trauaillons à ce chef-d'œuure auec d'autant plus de zele & d'ardeur que la charité nous y oblige, & que l'occaſion en eſt preſente. La ſeconde lettre de Monſieur Arnaud ne montrant que trop euidemment, comme les Ianſeniſtes ne ſont point preparez à ſe ſoumettre de bonne foy, ne l'eſtant point à ſe retracter ſincerement: Puis qu'il eſt impoſſible qu'ils témoignent de

vraye soumission, sans vne vraye Retractation ; l'vne estant comme elle est inseparable de l'autre.

Mais pour mieux reüssir en vn dessein si Chrestien, reprenons icy en peu de mots, seulement deux des principales Maximes de la Discipline Ecclesiastique, dont nous venons de parler, afin de les appliquer sensiblement au fait de Ianseniu & des Ianseniſtes.

La premiere est, que le Sectaire estant vn pecheur public qui cause de grands scandales dans l'Egliſe, par les desordres qu'il fait en establissant sa Secte, il est obligé à vne satisfaction publique. Et cette iuste Reparation qu'il doit, consiſte à destruire l'erreur qu'il auoit establie ; & à restablir la verité qu'il auoit taſché de destruire. Or supposé cette obligation, il n'est pas mal-aisé de reconnoiſtre, si les Ianseniſtes rendent à l'Egliſe cette satisfaction qu'ils doiuent, selon les loix de la Discipline.

Puis qu'il est assez éuident, que leur Secte ne consiſte qu'en vn attachement à la doctrine de Ianseniu. En sorte que pour pouuoir dire auec raison, qu'on destruit cette Secte, on doit neceſſairement condamner la doctrine de celuy qui en est l'Autheur, conforme-

ment à la condamnation du ſaint Pere & des Eueſques de France.

Or qui ne voit, que les Ianſeniſtes ne rendent point du tout cette ſatisfaction à l'Egliſe ? Car bien loin de deſtruire la doctrine de Ianſenius, ils l'eſtabliſſent de iour en iour, auec plus d'opiniaſtreté : Ils diſent que Ianſenius n'a rien écrit digne de cette Cenſure ; qu'on a eu tort *d'impoſer en pluſieurs points, des hereſies & des erreurs à vn Eueſque, qui a eſté tres-éloigné de les enſeigner* : Que bien loin d'auoir écrit ou ſouſtenu des hereſies, *il a tres-fortement & tres-glorieuſement deffendu l'Egliſe contre les Heretiques de ce temps.* Peut-on dire plus clairement, qu'on a eu tort de combatre ou de condamner la doctrine de cet Autheur?

2. *Lettre p.* 20.

Ils diſent que tout condamné qu'il eſt, il ne laiſſe pas d'eſtre vn fidele *Diſciple* de ſaint Auguſtin, qu'il eſt *perſecuté & opprimé*, pour la deffenſe de la doctrine de ſon Maiſtre. Ils declarent hautement, *que c'eſt eſtre iniuſte & desraiſonnable, de vouloir qu'ils attribuent à Ianſenius ces Propoſitions cenſurées, ſeulement par ce qu'vn Pape les luy attribuë dans ſa Conſtitution?* Que diray-ie de plus? *ils proteſtent, que s'ils luy attribuoient des erreurs qu'ils n'ont iamais trouuées dans ſon liure, apres l'auoir leu auec ſoin, ils agiroient contre le teſmoignage de leurs propres yeux; & qu'enfin ils ne*

pag. 132.

page 149.

pag. 150. & 152.

Digitized by Google

peuuent declarer cela contre leur conſcience, quoy que le Pape & les Eueſques l'ayent declaré. Voila comme pour ne pas dementir leurs yeux, ils dementent librement tant de grands Prelats, & meſme le Chef de l'Egliſe : Voila comme ils font conſcience d'acquieſcer au iugement de leurs Superieurs, ſans faire ſcrupule de s'attacher à leur ſentiment particulier, auec tant de circonſtances honteuſes. Et voila pourtant toute la ſoumiſſion des Ianſeniſtes, c'eſt ainſi qu'ils ſatisfont, pour le peche de leur erreur ; voyez ſi cette ſatisfaction eſt bien receuable.

La ſeconde Maxime eſt, que les Sectaires doiuent deſtruire la Secte, par les meſmes moyens qu'ils ont employez à l'eſtablir : Ie veux dire par les écrits, par les Sermons, & pour les entretiens : Ce genre de ſatisfaction eſtant tout enſemble, & plus glorieux à l'Egliſe qui le reçoit, & plus ſalutaire à celuy qui le pratique. Or conſiderez bien tous les liures des Ianſeniſtes, regardez toutes ces Apologies, qu'ils ont publiées depuis peu de temps; Et voyez s'il y a vn ſeul endroit, où ils ayent écrit contre la doctrine de Ianſenius, pour reparer la faute qu'ils ont faite, en écriuant auec tant d'opiniaſtreté pour l'eſtablir. Quoy, leur entend-on dire, ou dans leurs predications, ou

dans leur conuerſation, qu'ils condamnent cet Autheur, conformement à la condamnation du ſaint Siege, & des Eueſques ? Certes, tout au contraire, ils n'employent encore tous les iours ces meſmes moyens, que pour deffendre cette doctrine condamnée, au lieu de s'en ſeruir pour la deſtruire.

Que ſi vous me demandez, pourquoy l'on deſire ce genre de ſatisfaction : Ie vous reſpons, que cet ordre de la diſcipline eſt obſerué, non ſeulement pour la plus grande gloire de l'Egliſe, mais auſſi pour la plus grande deſcharge des Sectaires, & meſme pour la plus grãde ſeureté des Sectateurs. Parcequ'en effet les Nouateurs sẽblent obligés en conſcience, de ramener auec eux tant de ſimples & d'ignorans qu'ils ont ſeduits : ils doiuent faire tout ce qu'ils peuuent, pour rendre à l'Egliſe ce qu'ils luy ont oſté; Et comme cette obligation eſt grande, & bien capable de donner des remords aux gens de cœur, ie m'eſtonne qu'elle ait auiourd'huy ſi peu d'effet ſur l'eſprit des Ianſeniſtes.

Voila l'aquit des Sectaires, mais pour le repos de leurs pauures Sectateurs, il eſt certain que iamais les ſimples ne ſont portez plus puiſſamment aquiter l'erreur, que quand ils voyent que les Autheurs ou les Docteurs de

Digitized by Google

la Secte, l'abjurent eux-mesmes solemnellement. Ils sont conuaincus par cet exemple, & leur guerison est plus prompte & plus certaine, lors que leurs Empoisonnemens deuiennent ainsi leurs Medecins.

Mais quel moyen de reüssir en cela, si les Chefs du party ne se retractent? Puisque cette Retractation est tout à fait necessaire : puisque sans elle, il est impossible qu'ils en viennent iamais, ny à la vraye soumission, ny à la vraye satisfaction qu'ils doiuent à l'Eglise pour leurs erreurs. Car comme il est tres-éuident, que la doctrine de Ianseniusest condamnée par le saint Siege & par les Euesques, & que les Ianseniſtes l'ont suiuie & s'y sont attachez : Aussi est-il tres-manifeste, qu'ils ne peuuent destruire cet attachement, qu'en se retractant; personne n'en peut douter. Et cette Retractation bien faite, leur tient lieu de satisfaction publique, selon les loix de la Discipline de l'Eglise; elle leur tient lieu de Confession & de Penitence, selon la pensée de S, Hieroſme.

C'est aussi celle de saint Augustin & de saint Prosper, comme nous allons voir en la troisiesme Partie, que ie vais commencer : Et dans laquelle i'ay dessein de proposer à nos Sectaires, l'exemple incomparable des Retra-

Digitized by Google

&rations de saint Augustin, accompagné d'auis & d'enseignemens si nobles & si genereux, qu'ils sont capables de ramener les plus indociles, & d'émouuoir les plus endurcis.

Digitized by Google

III. PARTIE.

DE

L'EXEMPLE

ET DES

ENSEIGNEMENS

DE S. AVGVSTIN.

Touchant la Retractation *de precepte*, ou, *de conseil.*

P

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIESME PARTIE.

DE L'EXEMPLE, ET DES ENSEIGNEMENS DE S. AVGVSTIN.

Touchant la Retractation *de precepte*, ou, *de conſeil.*

Retractation merueilleuſe de S. Auguſtin: De quelle ſorte il preſche & écrit contre ſes propres erreurs, en ſe retractant.

CHAPITRE I.

SI les Ianſeniſtes ſont obligez à ſe retracter ſincerement, ſur les principes de l'Egliſe ; il ſemble qu'ils ſoient encore plus particulierement portez à ce deuoir, par l'exemple de

ſaint Auguſtin, dont les Retractations ſont ſi humbles, ſi ſinceres, & meſme ſi genereuſes. Puis qu'ils ne doiuent pas ſeulement ſe retracter, pour imiter ſa vertu, mais auſſi pour appaiſer ſa iuſte colere; eſtant vray, que l'imitation de ſon humilité, paſſeroit pour quelque reparation de l'outrage qu'ils luy ont fait, en corrompant ſa doctrine. Et il eſt ſans doute, qu'ils l'ont bien moins offenſé par leur erreur, qu'ils ne l'offenſent par leur opiniaſtreté; puiſque les Saints font plus d'eſtat de leur ſainteté, que de leur ſcience. Quelle apparence, d'oſer encore pretendre à ce beau nom de diſciples de ſaint Auguſtin, ſi apres auoir corrompu la pureté de ſes ſentimens, ils mépriſent auſſi l'exemple de ſon humilité & de ſa modeſtie.

Certainement, ce grand exemple les confond tout à fait, s'ils ne retractent leurs fauſſes opinions, & s'ils n'en donnent des marques certaines & ſolennelles. Car quand ce ſçauant Pere eſt tombé dans quelque erreur, condamnée par l'Egliſe, n'a-t'il pas acquieſcé de bonne foy & ſincerement: mais s'eſt-il contenté d'vn acquieſcement plaſtré, qui eſt pluſtoſt vne deffenſe qu'vne abjuration de ſa faute? Non certes, & c'eſt icy où ſon humilité eſt tout à fait exemplaire. Apres qu'il eſt

Digitized by Google

tombé dans l'erreur des Semipelagiens, il ne feint point d'escrire contre ses opinions erronées, il auouë qu'il a erré : & il prend plaisir à alleguer les passages de saint Paul, qui seruirent à le retirer de son aueuglement : Et il veut bien donner luy-mesme cette satisfaction au public, n'auoüant pas seulement en secret les fausses opinions qu'il auoit euës, mais les confessant publiquement, & mesme donnant des armes & des raisons pour les combattre, de peur que d'autres ny tombent à l'auenir.

Quo testimonio ipse conuictus sū, cum similiter ERRARAM, *&c. S. Aug. de prædest. sanct. l. 1. c. 3. initio.*

Quem meum errorem nonnulla opuscula mea satis indicant. *ibidem.*

Quand il eut quité la Secte des Manicheens, il en fit autant, il écriuit contre sa propre Heresie : & il ne se contenta pas de l'abjurer, il voulut encore la combattre, & laisser à la posterità des armes pour s'en deffendre. Voila comme ce sçauant Pere faisoit gloire de se retracter.

Aussi quoy que tous ses écris soient beaux, si pourtant on me demandoit ceux que i'estime dauantage ; Ie respondrois que ie n'en trouue point de plus dignes de luy, parmy tous ces grands volumes qu'il a faits, que ceux de ses *Confessions*, où il auouë ses vices & ses deffauts; Et ceux de ses *Retractions*, où il auoüe ses erreurs & son ignorance. Iamais son esprit ne me sembla plus grand, que quand il

ſçait ſi bien iuger ſes propres fautes : C'eſt pour lors qu'il s'eſleue au deſſus de ſoy-meſme ; & l'on peut dire, que la plus belle & la plus releuée de toutes ſes productions, eſt celle qui iuge ſi ſainement de toutes les autres. Il eſt vray qu'il s'humilie, lors qe'il s'accuſe ſoy-meſme : mais c'eſt vne humilité bien glorieuſe, puis qu'en meſme temps il parle en Arbitre, auſſi bien qu'en Accuſateur.

Cum quàdã IVDICIARIA *ſeueritate recenſeo. Retr. Prolog.*

Et voila comme il s'eſt exempté de la Cenſure des autres, par celle qu'il a ſceu faire auec tant de ſincerité & de modeſtie : s'eſtant ainſi declaré le Cenſeur de ſoy-meſme, perſonne n'a oſé l'eſtre apres luy : & ce ſeroit vne imprudence auſſi bien qu'vne iniuſtice, de vouloir le reprendre en ce qu'il s'eſt ainſi repris luy-meſme.

Neque enim quiſquã niſi imprudens, ideo quia mea ERRATA *reprehendo, me reprehendere audebit. ibid.*

Pour moy, ie le diray encore vne fois, ie ne trouue rien de ſi digne du bel eſprit de ce Pere, que d'auoir ainſi regardé ſes ouurages auec des yeux de Cenſeur & de Critique ; au lieu de les regarder, comme font ordinairement les Narciſſes, auec des yeux d'amants & d'adorateurs.

Cenſorio ſtylo ibid.

Voyons maintenant ſi les Ianſeniſtes ſont auſſi deſpouïllez de tout amour propre, pour leurs eſcris. Quand ce Pere eſt tombé en

quelque erreur, ne l'a-t'il pas auſſi-toſt retractée, & ſincerement, & ſolemnellement: mais ce n'eſt point dire aſſez. Car il ne s'eſt pas contenté de renoncer à ſes opinions erronées, il les a meſme combattuës par écrit; Que de liures n'a-t'il point faits contre les Manicheens, apres qu'il eſt ſorty de leur Secte? Que d'écris contre l'hereſie des Semipelagiens, apres qu'il a abjuré leurs erreurs? Or ces Retractations publiques ſont la marque certaine du regret d'auoir failly. C'eſt ce teſmoignage autentique, qu'il a voulu donner à l'Egliſe de ſa vraye conuerſion, & de ſa vraye ſoumiſſion à l'authorité du ſaint Siege.

Que diront les Ianſeniſtes à cet exemple: puis qu'ils veulent paſſer pour ſes Diſciples, pourquoy au moins ne ſuiuent-ils pas ſon humilité, en ſe retractant comme luy, & de la bonne ſorte? Quoy, ſe faſchoit-il contre ceux qui condamnoient par parole ou par écrit, les erreurs dont il auoit eſté infecté? trouuoit-il mauuais qu'on fit des liures contre les Manicheens, ou contre les Semipelagiens, par ce qu'il auoit eſté de leur party? Mais tout au contraire, ne remercioit-il pas ceux qui luy aidoient à combatre ſes hereſies? Et s'il l'eut trouué mauuais, n'eut-il pas denné ſujet de croire, qu'il auoit encore quelque attache-

Digitized by Google

mẽt à ſes anciennes opinions.

Voila l'entiere confuſion des Ianſeniſtes, eñ cas qu'ils n'acquieſcent point de bonne foy à la Cenſure ; ou en cas qu'ils ne donnent point d'autres marques de leur acquieſcemẽt, que celles qu'ils ont données iuſques icy. Comme S. Auguſtin auoit publié ſes erreurs en écriuant,& en preſchant:auſſi les retracte-t'il nettement;& dans ſes écris & dans ſes Sermons ; il repare ſes ſcandales publics, par des ſatisfactions publiques, & par des deſaueux ſolemnels. Voyez maintenant ſi les Ianſeniſtes en font autant, ont-ils écrit ou preſché bien nettement contre la doctrine de Ianſenius ; où ſont les Retractations bien nettes & bien ſinceres, qu'ils en ont faites ; quand eſt-ce qu'ils ont auoüé que c'eſt la doctrine de Ianſenius,& par conſequent celle des Ianſeniſtes, qui eſt condamnée?

Certainement,ils n'ont rien fait de pareil, ils ſont opiniaſtres en tout;ils n'imitent S. Auguſtin, ny dans les retractations de *precepte*, ny dans celle de *conſeil*. Car il faut bien remarquer, que ce Pere s'eſt retracté en ces deux façons:il ne s'eſt pas contenté de condamner & d'anathematiſer ſes propres opinions, ſi-toſt que l'Egliſe les a condamnées, comme il ſe voit ſur le ſujet des Semipelagiens : Mais il les a li-

a librement & volontairement cenſurées de luy-meſme, ſans attendre vne Cenſure étrangere, comme il ſe voit dans les liures de ces Retractations. Or ces deux belles manieres de ſe retracter, ſont mépriſées par les Ianſeniſtes, quoy qu'ils en dûſſent profiter tout autrement : puis qu'outre leur doctrine cenſurée, qui merite la Retractation de *Precepte*, à moins que d'eſtre rebelles; il y a encore beaucoup de choſes dans leurs écris, qui ſont dignes de la Retractation de *conſeil*, à moins que d'eſtre fort aueuglez par l'amour propre. Mais ſur tout, puiſque tous contraires qu'ils ſont aux vrays ſentimens de S. Auguſtin, ils ne laiſſent pas encore d'affecter cette belle qualité, de *Diſciples* de ce Pere : quoy qu'ils ſe rendent indignes de ce beau nom, encore plus par leur opiniaſtreté que par leur erreur; Et qu'ils offenſent bien plus S. Auguſtin, par le mépris qu'ils font de ſa modeſtie, que par la fauſſe interpretation de ſa doctrine.

Digitized by Google

Combien les auis & les raiſonnemens de ſaint Auguſtin ſont puiſſans, pour obliger à ſe retracter, meſme les plus opiniaſtres.

CHAPITRE II.

IVſques icy nous auons veu l'exemple de ſaint Auguſtin, voyons maintenant les ſages auis qu'il donnoit aux opiniaſtres, pour les obliger à ſe ſoumettre. Certes, ce qu'il dit aux Donatiſtes, conuient tout à fait aux Ianſeniſtes *Vous auez honte*, diſoit-il, *de corriger voſtre erreur, & cependant vous n'auez pas honte d'y perſeuerer, quoy que ceste opiniaſtreté vous ſoit beaucoup plus honteuſe.*

uũ erubeſcis corrigere errorẽ, nõ erubeſcis permanere in errore, quod vtique potius erubeſcendum fuit, *ep.* 48.

„ Vous pouuez voir, adjouſte-t'il, deux ſor-
„ tes de honte dans l'Eſcriture; l'vne qui pro-
„ duit le peché, & l'autre qui produit la Grace
„ & la Gloire: la premiere, eſt lors qu'on a hon-
„ te de changer quelques mauuais ſenti-
„ mens, de peur de paroiſtre inconſtans ou in-
„ égaux: l'autre au contraire, eſt lors que nous
„ rougiſſons de nos fautes, pour nous en cor-
„ riger par l'effet loüable de ſe repentir.

Eſt confuſio adducẽs peccatum, & eſt confuſio adducens gratiam & gloriã. *Eccl.* 4. Confuſio adducit peccatum, cũ erubeſcit quiſq; prauã mutare ſententiã: ne aut inconſtãs putetur,

„ Ces deux ſortes de pudeur, dit-il, enſuite,

Digitized by Google

„ ont auſſi deux ſortes d'effets bien differens. ant diuersus à seipso iudi-
„ Puiſque rougir de la premiere ſorte, c'eſt ce teneatur.
„ auouër qu'on reconnoiſt la laideur de ſon ibidem.
„ peché, ſans en conceuoir de haine, & ſans le
„ vouloir quiter, quoy qu'on en voye l'hor-
„ reur & la laideur. Et pour lors, *c'eſt deſcendre*
„ *tout viuant dans les Enfers* : c'eſt y tomber les psal. 56.
„ yeux ouuerts, ſans vouloir euiter ſa chûte,
„ quoy qu'on la voye: c'eſt ſe perdre de gaye-
„ té de cœur, & cette perte a eſté figurée par
„ celle de Coré, Datan, & Abiron, qui voy-
„ oient deſcendre le feu du Ciel ſur leur teſte,
„ ſans que cette veuë les obligeaſt à ſe repen-
„ tir de leur faute pour ſe ſauuer.

Mais auoir honte de la ſeconde maniere, Confuſio autē adducit gratiam & gloriā, cum erubeſcit quiſq. de propriā iniquitate, & pœnitendo in melius cōmutatur: quod te facere piget, illā PERNICIOSA CONFVSIONE putatum. ib
c'eſt rougir plus vtilement, c'eſt profiter de ſa pudeur en imitant l'Apoſtre ſaint Paul, qui fait gloire d'eſtre Predicateur de la verité, apres auoir fait gloire d'en eſtre le perſecuteur. C'eſt comme luy, negliger genereuſement les reproches des ignorans, qui ne ſçauent point la difference qu'il y a entre ces deux ſortes de honte.

Voila les ſentimens de ſaint Auguſtin, qui nous montrent aſſez, comme la fauſſe pudeur des opiniaſtres, eſt vne pudeur & lache & orgueilleuſe, tout enſemble : elle eſt laſche, puis qu'elle n'oſe entreprendre vne ſi belle

action, qu'eſt celle de quiter l'erreur : & elle eſt orgueilleuſe, puis qu'en cela elle a l'orgueil & la fauſſe gloire pour motif, lors qu'elle penſe qu'il y a de l'honneur à ne ſe point guerir, ou à garder ſes chaines, de peur de paroître inégal ou inconſtant.

Que ſi nous voulons faire reflexion de plus prés ſur les propres termes de ſaint Auguſtin, nous y trouuerons encore quelque choſe de plus fort, pour émouuoir les Ianſeniſtes : puiſque d'vn coſté il dit à ceux qui s'opiniaſtrent en leur erreur, qu'ils reſſemblent à ces blaſphemateurs, ſur qui le feu du Ciel tomba viſiblement : qu'ils deſcendent comme eux tous viuans dans les Enfers, c'eſt à dire, qu'ils affectent leur perte, & font gloire de perir. Et puiſque de l'autre coſté, il aſſeure que les eſprits humbles & dociles, qui ſe ſoumettent à l'Egliſe en auoüant leurs erreurs, reſſemblent à S. Paul; & qu'ils ont comme luy la belle audace, pour auouër leur faute, faiſant gloire comme luy de n'eſtre pas moins hardis à deffendre la verité, qu'ils l'ont eſté à l'attaquer.

deſcendunt in infernum viuentes, id eſt, ſuâ perditionem ſentientes; quæ pathã & Abiron & Chore, hiatu terræ abſorpti, tantò antè, futuros figurauerunt. S. *Aug. ibid.*

Or n'eſt-il pas vray que ce Pere en parlant de la ſorte, dit tout ce qu'on peut alleguer de plus beau & de plus puiſſant, ou pour encourager les gens dociles & modeſtes, ou

Digitized by Google

pour intimider les opiniaſtres & les rebelles? certainement on ne peut rien dire de plus puiſſant, ou pour donner de la crainte, ou pour donner de l'eſperance? Et ſi les Ianſeniſtes n'en ſont touchez, il faut que leur conuerſion ſoit deſeſperée.

Ouy ſans doute, il faut bien qu'ils negligent tout à fait l'exemple de ſaint Paul, qui a retracté ſes erreurs auec tant d'honneur; mais auec tant de cœur & tant de ſincerité, & qui changea ſi glorieuſement de zele. C'eſt ce grand exemple qui a tant ſeruy à ſaint Auguſtin, tant pour ſoy-meſme, que pour combatre l'opiniaſtreté des Donatiſtes.

Que ces deux exemples iointz enſemble, deuroient auoir d'effet! Saint Paul fait gloire de ſe retracter publiquement; mais il fait plus, puis qu'outre la Retractation de ſes erreurs, il fait gloire de les combatre ſolemnellement, il fait gloire d'écrire & de preſcher contre, ſans craindre de paſſer pour inégal ou pour inconſtant.

Et de plus, cette Retractation Apoſtolique eſt alleguée & imitée par S. Auguſtin, qui a fait tant de gloire de ſe retracter comme l'Apoſtre, qu'il a mis ſes Retractations à la teſte de ſes ouurages. Ce deſaueu public ſert comme de portail à ce grand Temple des Veritez

Orthodoxes. Et bien loin d'auoir la sotte honte de se condamner soy-mesmé, qu'au contraire il tient cette Censure pour son ornement: Il croit auec raison, que la laideur de ses fautes est effacée par cette libre Confession: il iuge que les retracter, c'est les purifier & les lauer: Quelque hideuse ou monstrueuse que soit l'Heresie, l'ayant ainsi terrassée luy-mesme, il se pare de ses dépouïlles; & il en fait l'ornement de ses ouurages, comme les Heros & les Conquerans separoient la peau des lyons & des animaux feroces, apres les auoir terrassez & égorgez.

Digitized by Google

Beaux ſentimens de ſaint Auguſtin, ſur les fauſſes ſoumiſſions de Pelagius: Et combien les remedes qu'il propoſe peuuent ſeruir contre nos Sectaires.

CHAPITRE III.

IL eſt vray que les ſentimens de ſaint Auguſtin ſont merueilleux, lors qu'il écrit aux Donatiſtes touchant les fruits & les auantages d'vne Retractation ſincere: mais ce qu'il en dit aux Pelagiens ne l'eſt pas moins, comme ie le vais montrer. I'ay aſſez expliqué cy-deſſus comme Pelagius fiſt ſemblant d'eſtre ſoumis, & cõme ayant ſurpris les 14. Eueſques de la Paleſtine, le bruit de cette ſurpriſe allarma les plus grands hommes du Chriſtianiſme. Il faut maintenant faire voir, comme ſaint Auguſtin fut de ce nombre: & comme ayant apris cette nouuelle, il en écriuit auec quatre autres Eueſques, au Pape S. Innocent premier, pour l'en auertir, & pour le conſulter ſur les remedes qu'on y deuoit apporter.

Digitized by Google

Certainement les sentimens de ce Pere, & les réponses que le Pape luy fist, sont tout à fait propres à ce sujet. Mais il faut voir premierement quelles furent les ruses de Pelagius, qui d'abord eut recours au *sens equiuoque*, comme à la principale machine des Heresiarques, afin de s'en seruir pour colorer ses propositions qui sembloient les moins fascheuses : abandonnant hardiment celles qui estoient trop visiblement heretiques*, quoy qu'il ne les abandonnast en effet, que selon ce sens fallacieux, dont il se pouuoit seruir pour y reuenir ensuite. Et ce qui est de plus, ne feignant point d'abandonner aussi à la Censure quelques propositions de son Disciple Celestius ; quoy qu'en effet ils eussent intelligence ensemble, & que ce fut sa propre doctrine comme il le témoigne ensuite.

* *Aug contra Pelag & Celest. l. 2. de pecc. orig. c. 16.*

Considerons bien ces artifices de la fausse soumission de Pelagius, & prenons garde qu'il n'y ait quelque chose de semblable dans la soumission pretenduë des Iansenistes. Ne se sont-ils pas seruis du sens equiuoque, pour déguiser leurs propositions en presence du saint Pere ? ne s'en seruent-ils pas lors qu'ils abandonnent les cinq Propositions de Iansenius à la Censure, se reseruant vn sens selon lequel ils font dessein d'y reuenir ; & si Pelagius

gius abandonna ſon diſciple Celeſtius ſeulement en apparence, les Ianſeniſtes ne voudroient-ils pas taire maintenant le nom de Ianſenius, ne font-ils pas ſemblant en quelque ſorte de faire banqueroute à la doctrine de leur Maiſtre, quoy qu'ils y ſoient touſiours attachez; n'vſant de ces artifices que pour ceder au temps, & pour y reuenir enſuite, par le moyen de ce ſens equiuoque?

Mais quel remede à cela? Certes, il n'y en a point de meilleur que celuy que Saint Auguſtin propoſe, contre les Nouateurs de ſon temps: Et qui conſiſte à ne point s'amuſer à leurs ſoumiſſions faites ſeulement *en general*, mais bien à les obliger de les faire *en particulier & expreſſement*. Parce que les Sectaires doiuent cet acquieſcement exprés & particulier à l'Egliſe, afin de mieux deſabuſer leur Sectateurs. *Que Pelagius apprenne*, dit-il, *à effacer le ſcandale public, qui luy eſt ſi faſcheux & ſi pernicieux à l'Egliſe; parce que ſes Sectateurs & ceux qui s'attachent à luy d'vne dangereuſe amitié, augmentent de iour en iour ce meſme ſcandale, par le zele qu'ils témoignent pour leur Secte. Mais ſi vne fois ces ſimples, & ces Sectateurs abuſez, viennent à ſçauoir que ce meſme liure, qui eſt condamné par les Eueſques, & particulierement par ſa Sainteté,*

Si vult, ergo onerosum ſibi & perniciosum Eccleſiæ diſcat ſcandalum auferre: quod ſi ſcãdalũ auditores & in peruerſum dilectores eius, vſquequaque ſpargere non quieſcunt. Si enim cogno-

uetiint eundē librum quem illius vel putant esse vel norunt, Episcoporum Catholicorū autoritate & maximè sanctitatis tuæ quam apud eum esse maiorisponderis non dubitamus, AB EODEM IPSO anathematisatum atque dānatum nō eos vlteriùs existimamus aufuros, Ioquēdo cōtra gratiam dei. *ibid.*

dont l'authorité eſt encore plus grande, eſt auſsi condamné par ſon propre Autheur, ils abandonneront le party, & reuiendront à la vray croyance. Ne ſemble-t'il pas que ſaint Auguſtin en parlant de la fauſſe ſoumiſſion de Pelagius, ayt eu deſſein de parler auſſi de celle des Ianſeniſtes : Que peut-on dire de plus exprés & de plus preſſant, pour les obliger à ſe ſoumettre, & à retracter ſincerement & ſans equiuoque, les liures de Ianſenius. Mais ſur tout, que peut-on alleguer de plus exprés pour porter les Sectaires à conſiderer l'intereſt de tant de pauures Sectateurs, & à rompre genereuſement les chaiſnes qui les retiennent : Au lieu d'employer tant de ruſes & d'artifices pour les arreſter dans la Secte, & pour les empécher de reuenir à la vraye doctrine. Certes, ces ſentimens de ſaint Auguſtin ſont tout à fait conſiderables, & on ne peut deſauouër qu'ils ne ſoient tres-vtiles maintenant, ſi peu qu'on prenne la peine de lire les deux lettres de Monſieur Arnaud.

Rien n'eſt ſi beau que cela contre ces deux lettres.

Mais prenez bien garde, que ſaint Auguſtin prie le ſaint Siege de ne pas laiſſer longtemps les Sectaires dans cet eſtat d'vne ſoumiſſion ſimulée & d'vne Retractation ſophiſtique. Il repreſente au Pape S. Boniface, *que*

Fefellit enim iudicium ra- teſtimum;

Pelagius n'a pas ſi toſt trompé les Eueſques de la Paleſtine, qu'il fait deſſein de tromper le Siege Apoſtolique : Et qu'ainſi, il faut arreſter promptement le cours de ſes ruſes & de ſes déguiſemens. Il luy repreſente que le Pape S. Innocent y remedia *ſans aucun delay*, & que ſon ſucceſſeur ſaint Zozyme en fiſt autant, *& ſans aucun retardement*, puis qu'il ne donna que deux mois à Celeſtius : & qu'encore il ne luy accorda ce court délay, qu'en attendant les réponſes d'Afrique, & pour eſſayer à luy faire retracter plus particulierement & plus expreſſement ſa fauſſe doctrine.

propterea ibi videtur eſſe purgatus. Romanam verè Eccleſiã, vbi cum eſſe notiſſimum ſcitis, fallere vſquequaq; nó potuit, quãtuis & hoc fuerit vtrumque conatus; ſed, vt dixi, minimè valuit recolunt enim beatiſſimus Papa Zozymus, quid imitandus prædeceſſor eius de ipſis ſenſerit ge-

ſtis S. Aug. *contra Pelag. & Cel. ſt. 2. de pecc. Orig. c. 8.* Videtis quid ſucceſſor eius S. Papa Zozymus recolere debuerit, ſicut recoluit, vt in eo ſui prædeceſſoris iudicium REMOTA CVNCTATIONE firmaret. *ibid. c. 9.*

Ces ſentimens de ce Pere ſont tout à fait neceſſaires, ſur le ſujet de la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes ; Mais ils ſont d'autant plus conſiderables, qu'ils ſont entierement conformes à celuy du ſaint Siege. Car le Pape S. Innocent luy faiſant réponſe, touchant les ſurpriſes de Pelagius, dit qu'en effet il y faut remedier, *en l'obligeant de condamner ſon erreur en detail & par eſcrit, & d'en demander pardon.* A quoy il adjouſte, que la Retractation des Sectaires eſt neceſſaire pour deſabuſer les pau-

Poteſt enim dãnare quæ ſenſerat, AC DATIS LITERIS ERRORIS SVI, vt regreſſum ad nos decet, VENIAM POSTVLARE S. *Innoc. Aurelio, inter ep. Aug. ep 96.*

ures Sectateurs, parce que les simples esprits de la Secte, sont plus aisement retirez de leur erreur, lors qu'ils les voyent condamnées par leurs Autheurs mesmes : & que quand ceux qui ont dogmatisé, condamnent eux-mesmes leurs propres dogmes, ils desabusent plus facilement ceux qui ont esté seduits, ou en lisant leurs écrits, ou en écoutant leurs Sermons. Or quand est-ce que ce remede fut plus necessaire, qu'il l'est maintenant pour la deliurance de ceux qui sont attachez à la Secte des Iansenistes; & qui sans doute seroient détrompez facilement, si les Chefs du party renonçoient les premiers à leurs faux Dogmes?

Anathematiset ergo ista quæ sentit, vt illi qui eius sermonibus fuerant præceptisq; collapsi, quid tandē habeat fides vera cognoscant. Facilius enim reuocari poterunt, cum ista à suo senserint auctore damnari. ibid.

Que cet exemple auroit d'heureuses suite ! Mais remarquez bien, que comme ce remede est grand, aussi doit-il estre prōpt. Et il est fort à remarquer, comme ie l'ay desia dit, que ce grand Pape recommande sur tout aux Euesques d'Afrique, qu'ils ne laissent pas long-temps les Sectaires de leur siecle dans „ cette feinte soumission. Parce qu'en cet „ estat, l'auantage qu'ils ont de passer encore „ pour Catholiques, leur donne le moyen de „ faire plus de mal ; plusieurs esprits simples „ s'imaginant, que leurs sentimens sont bons, „ parce qu'ils les voyent tousiours dans l'Egli-

retabunt enim eos recte sentire, quos adhuc viderint in Ecclesia perdurare. S. Innoc. Papa Aurelio, inter ep. Aug. ep. 91.

Digitized by Google

„ſe, auec ceux qui ont des ſentimens Ortho-
„doxes.

Mais ie veux qu'il y ait beaucoup de reſſemblance entre la fauſſe ſoumiſſion de Pelagius, & celle des Ianſeniſtes, l'yſſuë pourtant en ſera bien diſſemblable : Les Eueſques de France n'auront pas la facilité de ceux de la Paleſtine, mais bien le ſoin & le zele de ceux d'Afrique. Et comme noſtre S. Pere d'apreſent a beaucoup de connoiſſance de leurs ruſes, il ſe propoſera la iuſte ſeuerité de ſon Predeceſſeur Innocent X. pour ne laiſſer pas ces artifices & ces feintes ſoumiſſions ſans vn prompt remede; comme le Pape Zozyme ſe propoſoit la vigilance & le zele de ſon predeceſſeur S. Innocent I. pour remedier *ſans aucun delay* à ces feints acquieſcemens, & à ces ſoumiſſions ſophiſtiques.

REMOTA? CVNCTATIONE *contra Pel. & Celeſt. l. 2. de pecc. Orig. c. 9.*

De la fausse Retractation de Celestius; Et combien ce que saint Augustin en écrit au Pape S. Boniface, est propre contre les Ianseniſtes.

CHAPITRE IV.

Quomodo autē Pelagius obrepere tēptauerit, ad fallendum etiā apostolicæ sedis Episcopale iudicium, attendite. S. Aug. contra Pelag. & Celest. l. 2. de peccat. Orig. c. 17

CE que ie viens d'alleguer de Pelagius, donnera vn grand iour à ce que ie vais dire de son disciple Celestius. Il faut donc sçauoir que Pelagius ayant trompé le Concile de la Palestine, cette experience le rendit plus hardy, iusques à luy donner la pensée, de tascher de tromper aussi le S Siege. Il écrit à Rome, & y enuoye Celestius, lequel ne trouuant plus S. Innocent en vie, donna ses lettres à S. Zozyme son successeur, qu'il tascha de surprendre selon les instructions qu'il en auoit receuës de son Maistre.

Et literis beatę memoriæ Innocentii, quibus de hac re dubitatio tota sublata est, cōsentire respondit. S. Aug. contra duas ep. Pel. ad Bonif. l. 2. c. 3.

Que fait donc Celestius en abordant le Pape Zozyme ? Il ne manque pas de promettre toute sorte de soumission au saint Siege, il dit qu'il se soumet aux lettres que le Pape Innocent auoit écrites, sur le sujet de la doctrine de la Grace; Et se seruant ainsi de cette sou-

Digitized by Google

miſſion pretenduë, il preſenta ſon liure au Pape, qui le declara Catholique : quoy qu'il y eut quelques propoſitions dignes d'eſtre cenſurées, parce que Celeſtius les ſoumettoit au iugement du ſaint Siege : aſſeurant qu'il ne les y auoit miſes, que pour en eſtre inſtruit, & que comme des choſes ſur leſquelles il luy reſtoit quelques doutes.

inter illa duntaxat, de quibus ſe ad-huc dubitare, & inſtrui velle confeſ-ſus eſt. *ib.*

Mais quel eſt le but de Celeſtius en ſe ſoumettant de la ſorte ? Certes ſa fin n'eſt autre, que d'amuſer le Saint Pere par des ſoumiſſions faites ſeulement *en general*, afin de n'eſtre pas contraint de faire des ſoumiſſions plus *particulieres* & plus *expreſſes* : En ſorte, dit Saint Auguſtin, *que quand il fut queſtion de paroiſtre en perſonne deuant Zozyme, pour donner des réponſes ſur ſa doctrine, qui fuſſent plus particulieres & plus nettes ; Et pour faire voir nettement, ou ſa vraye ſoumiſſion, ou ſon artifice, afin que perſonne ne douta plus de l'vne ny de l'autre ; il s'éclipſa, & ne voulut point comparoiſtre, de peur de ſe retracter en particulier.*

Tunc ergo cum eius præſenti a poſceretur, vt certis ac diluci-dis reſponſionibus, vel aſtutia hominis, vel correctio illuceſceret, & nulli ambigua remaneret, ſe ſubtra-xit examini. *ibid.*

Sed illud ſe reſpondiſſe falla citer, nouiſsimo exitu oſtēdit, cum ſe ſubtraxit examini: ne ſecundum Africana reſcripta, ipſa omnino de hac quæſtione verba commemorare, & anathematiſare quæ in libello ſuo poſuit, cogeretur. *ibid. c. 4*

Cet exemple n'eſt-il pas preſſant ſur le fait des Ianſeniſtes, n'a-t'on pas ſujet de craindre,

Digitized by Google

que toutes leurs ſoumiſſions faites ſeulement *en general*, ne ſoient que pour amuſer, & de peur d'eſtre contraints d'en faire de plus particuliers & de plus expreſſes ? Et que ſi on les preſſoit de retracter en particulier les Propoſitions de Ianſenius, ils feroient peut-eſtre la meſme Eclypſe que Celeſtius. Mais ne voit-on pas dans ces lettres qu'ils écriuent encore aujourd'huy, qu'il n'y a rien du tout qui tende à vne Retractation expreſſe & ſincere?

Quando illa ingenia, quãuis nefando errore perſa, non tamen contẽptibilia, &c.

In homine à certimi ingenii, qui profectò ſi corrigeretur, plurimis profuiſſet *ib. c.* 3.

Pour le Pape S. Zozyme, il eſt vray, qu'il témoigna d'abord quelque bonté pour Celeſtius, mais il changea bien-toſt ſa douceur en ſeuerité : Au commencement il eut pitié de ces perſonnes d'vn ſi bel eſprit, qui pourroient ſeruir ſi vtilement, s'ils auoient renoncé à leur erreur. Mais il reconnut bien-toſt, que les Sectaires ne ſe ſeruent de leur eſprit & de leur adreſſe, qu'à combattre la verité, pour eluder l'authorité legitime. Tous ces Dialogues, dit Saint Auguſtin, toutes ces interrogations de Zozyme ne tendoient qu'à porter Celeſtius à vn acquieſcement particulier, & à conſentir plus en detail aux lettres du Pape Innocent : Et à condamner particulierement les propoſitions que le Diacre Paulin luy auoit objectées dans le Concile de Carthage. Tout ſon but n'eſtoit que le pouuoir

Maluit eum ſenſim ſuis interrogationibus, & illius reſponſionibus, colligare. *S. Aug. contra Pelag. & Celeſt. l.* 2. *de pecc. orig. c.* 6.

Hanc enim prælocutio-

atti-

attirer, à changer ſes ſoumiſſions trop *generales*, en ſoumiſſions plus particulieres & plus expreſſes.

nem venerabilis papa Zozymus tenēs, egit cum homine quē falsæ doctrinæ ventus inflauerat, vt ea quæ illi à diacono Paulino fuerant obiecta dānaret, atque vt sedis apostolicæ literis, quæ à sanctæ memoriæ suo prædeceſſore manauerant, præberet assensū. *lib. c 7.*

Mais ce qui eſt fort à remarquer en cecy, eſt que S. Zozyme ne s'amuſa pas long-temps aux fauſſes ſoumiſſions de Celeſtius, il y apporta vn prompt remede, il ne luy donna que deux mois ſeulement pour reuenir à ſoy-meſme; ſans pourtant le deliurer de l'excommunication qu'il auoit encouruë. Et meſme il ne luy donna ce court delay, que pour voir s'il ne changeroit pas ſon acquieſcement Sophiſtique, en vn acquieſcement ſincere & particulier; & ſes Retractations fallacieuſes, en Retractations plus expreſſes. Enfin il ne luy donna ces deux mois, qu'en attendant la réponſe des Eueſques d'Afrique, qui auoient deſia condamné cet heretique, & qui connoiſſant ſes ruſes, en pouuoient donner de certains auis à Zozyme.

A vinculis tamen excommunicationis nondum eſt creditus eſſe ſoluendus. Sed interpoſito duorum mēſium tempore, donec reſcriberetur, ex Africa, reſipiſcendi ei locus, ſub quadā medicinali ſententię lenitate conceſſus eſt: *ibid.*

Quel eſt donc enfin le ſentiment de ces ſages & ſçauans Eueſques? leurs lettres portoient en termes exprés, qu'il ne falloit pas s'amuſer aux fauſſes ſoumiſſions de Celeſtius:

Quę Romana literæ poſteaquā venerunt, id cōtinentes, non ſufficere hominibus tar-

dionibus & sollicitationibus quod se GENERALITER Innocentij Episcopi literis consentire, fatebatur: sed APERTE eum deberet anathematizare quæ in suo libello prauа posuerat. *S. Aug. contra duas ep. Pel. ad Bonif. l. 2. c. 3.*

Que ce n'eſtoit pas aſſez qu'il promiſt de conſentir GENERALEMENT *aux lettres du Pape Innocent, mais qu'il falloit l'obliger de condamner* NETTEMENT ET PARTICVLIEREMENT *les mauuaiſes propoſitions qu'il auoit miſes dans ſon liure.* Parce „ qu'autrement il eſtoit à craindre, que les „ perſonnes peu intelligentes en ces choſes, „ ne cruſſent que le Pape en declarant le liure „ de Celeſtius Catholique, auoit approuué les „ fauſſes propoſitions qui y eſtoient conte- „ nuës ; au lieu de croire qu'elles pouuoient „ paſſer pour corrigées, à cauſe que Celeſtius „ les auoit ſoumiſes au Pape Innocent.

Voyons maintenant, comme ces beaux ſentimens de S. Auguſtin, ſont tout à fait vtiles pour le fait des Ianſeniſtes. Car pour ce qui eſt de Celeſtius, il fait voir que tout ſon but, & que la fin de tous ſes artifices, eſt de faire beaucoup de ſoumiſſiõs en *general*, de peur d'en faire en particulier, & de retracter ſincerement ſes erreurs condamnées par le Pape S. Innocent, & par le Concile de Carthage. Or n'a-t'on pas ſuiet de craindre, que ce ne ſoit auſſi tout le deſſein des Ianſeniſtes ; ſur tout pouuãt bien remarquer dans les lettres qu'ils écriuent encore à preſent, que toutes ces belles proteſtations de ſoumiſſion, ne ſont que

Digitized by Google

pour taſcher d'eſquiuer la Retraction ſincere de leurs erreurs.

Pour le Pape Zozyme, S. Auguſtin témoigne, que tout ſon but eſt d'obliger Celeſtius, à faire des Retractations en particulier, ſans s'amuſer à celles qu'il faiſoit en *general*. Et n'eſt-ce pas ce qui eſt le plus à ſouhaiter maintenãt du S. Siege, ſur le fait des Ianſeniſtes? Quant aux Eueſques d'Afrique, S. Auguſtin aſſeure, que toute leur crainte fut, que le Pape ne ſe contentaſt des ſoumiſſions que Celeſtius faiſoit ſeulement *en general*. Or qui ne voit, que les Eueſques de France n'ont pas deſſein de s'arreſter aux faux acquieſcemens des Ianſeniſtes?

D'où l'on peut tirer deux veritez tres-importantes, pour obliger à prendre garde de plus prés aux Ianſeniſtes. La premiere eſt, que ſelon ſaint Auguſtin, le principal but des Sectaires lors qu'ils ſe voyent condamnez, eſt de faire ſemblant de ſe ſoumettre à la condamnation, afin d'amuſer le Pape & les Eueſques par ces fauſſes ſoumiſſions, & par ces acquieſcemens artificieux. La ſeconde eſt, que tout le ſoin des Papes & des Eueſques a toûjours paru, à ne ſe laiſſer pas ſurprendre par ce faux acquieſcement, ou par ces Retracta-

tions Sophiſtiques; mais à y dõner vn prompt remede pour les raiſons alleguées.

Que comme Celeſtius par ſes fauſſes ſoumiſſions, s'engage ſans y penſer à quiter la doctrine de Pelagius: Auſſi les Ianſeniſtes par les leurs, s'engagent à quiter Ianſenius.

CHAPITRE V.

IL ne faut que faire parler l'hereſie, pour l'obliger à ſe confondre d'elle-meſme: Elle ſe dément preſque touſiours, ſur tout quand elle fait la ruſée, ſes propres ruſes luy ſeruant de piege & de labyrinthe, pour s'engager dans des contradictions manifeſtes. Celeſtius dans ſes feintes ſoumiſſions & dans ſa fauſſe penitence, eſt vn bel exemple de ces mauuais ſuccés de la ſageſſe Sophiſtique.

Si fortè, vt hominibus, quibus piâ ignorantiæ error obrepſerit, veſtrâ ſententiâ corrigatur,

Ce Sectaire ſe ſoumet à la Cenſure du Pape S Innocent, iuſques à dire dans le libelle de ſa Confeſſion, *que s'il luy eſtoit échappé quelque erreur, il prioit le Pape de la corriger.* Et que s'il y auoit laiſſé quelques Propoſitions dangereu-

Digitized by Google

ſes, *il proteſtoit qu'il ne les y mettoit que pour en eſtre inſtruit, & pour s'éclaircir des doutes qui luy reſtoient.* Enfin, il promet en termes exprés au Pape S. Zozyme, *qu'il condamneroit tout ce que le Pape Innocent auoit condamné ſans aucune reſerue.*

S. Aug. contra Pel. & Celeſt. l. 2. de peccat. orig. c. 6. Cum hoc Celeſtius in ſuo libello poſuiſſet, inter illa dunta-xat, de quibus ſe adhuc dubitare, & inſtrui velle confeſſus eſt *S. Aug contra duas ep. Pelag. ad Bonif. l. 2. c 3.* Se omnia quæ ſedes illa damnauerat, damnaturum eſſe promiſit. *S. Aug. contra Pel. & Celeſt. l. 2. de pecc. orig c. 7.*

Et cependant, d'vn autre coſté, il ne vouloit point condamner les Propoſitions que le Concile de Carthage auoit condamnées, & que le Diacre Paulin luy auoit objectées. Et c'eſt en quoy ſa ruſe eſt ridicule, & ſa contradiction toute manifeſte : parce que les Propoſitions cenſurées par ce Concile, & par le Saint Siege, ſont tout à fait les meſmes. Ce ſont les meſmes fauſſetez & les meſmes erreurs.

At ille, noluit quidem diaconi obiecta damnare. *ib.*

Mais voyez comme il s'engage, & comme il s'enferre de luy-meſme. Car puis qu'il ſe ſoumet au Pape Innocent, qui confirme ſi nettement la Sentence du Concile de Carthage, ne s'enſuit-il pas qu'il ſe ſoumet au Concile meſme ? Certainement, il ſe jette dans le meſme precipice, qu'il penſe éuiter; & c'eſt ainſi que Dieu confond viſiblement

Quid iſtâ ſedis apoſtolicæ ſcutentiâ clarius atque manifeſtius? huic ſe Celeſtius conſentire profeſſus eſt *S. Aug ad Bon contra duas ep. Pelag. l. 2. c. 4.*

la fauſſe ſageſſe de ces ſages Sophiſtiques, ne ſe ſeruant pour cela que de leurs propres ruſes, afin que leur perte & leur confuſion leur ſoient plus honteuſes.

Interrogationibus ſancti prædeceſſoris tui, & Celeſtii reſponſionibus, quibus ſe beati rapæ Innocentii literis cõſentire profeſſus eſt; Quis non videat quemadmodũ ſit Celeſtius colligatus, & vinculo ſaluberrimo obſtrictus, *idem, ib.*

N'eſt-il pas vray, dit Saint Auguſtin, que les interrogations du Pape S. Zozyme ſeruirent comme de liens & de chaines pour attraper Celeſtius, en luy faiſant confeſſer qu'il ſe ſoumettoit au Pape S. Innocent? Car ſuppoſé cette ſoumiſſion, il s'engage à quiter Pelagius & ſa propre doctrine, parce que le Pape S. Innocent les condamne tous deux: & bien loin d'eſquiuer cette condamnation, les artifices de Celeſtius ne ſeruent qu'à l'y engager plus inéuitablement.

A bien conſiderer la ſoumiſſion pretenduë des Ianſeniſtes, il eſt certain qu'on y trouuera quelque choſe de ſemblable. Car s'ils ſe ſoumettent à la Cenſure du Pape Innocent dixiéme, ainſi qu'ils le proteſtent ſi ſolemnellement, il eſt éuident qu'en vertu de cette ſoumiſſion, ils s'engagent à condamner Ianſenius; puis que le Saint Pere le condamne en termes ſi exprés: leur engagement eſt pareil à celuy de Celeſtius. Ils ſe ſont liez & enchainez comme luy, penſant vſer de ruſe & d'artifice: & ils condamnent viſible-

Digitized by Google

ment Ianſenius & les Ianſeniſtes, en diſant comme ils font, qu'ils condamnent tout ce qu'Innocent dixiéme a condamné dans ſa Cenſure.

Conſiderez bien les lettres de M. Arnaud, & vous auouërez que les Ianſeniſtes, au lieu de faire vne Apologie adroite, ſe ſont enferrez d'eux-meſmes, & ont auancé beaucoup de choſes qui ruïnent leurs propres deſſeins. Il eſt tres-indubitable, que ce qu'ils ont écrit depuis peu de iours, leur eſt incomparablement plus contraire que fauorable.

Quoy qu'il en ſoit, l'on peut conclure de cet exemple, que ſi les Ianſeniſtes ne ſe ſoumettent pas plus ſincerement que Celeſtius; auſſi ne s'engagent-ils pas moins honteuſement que luy, par leur fauſſe ſoumiſſion: ne pouuant dire, comme ils font, qu'ils condamnent tout ce que le Pape Innocent X. a condamné dans ſa Cenſure; ſans dire en meſme temps, qu'ils s'obligent à condamner, & Ianſenius, & par conſequent les Ianſeniſtes: c'eſt vne ſuite tres-ineuitable.

Qui ne voit que ces beaux ſentimens de Saint Auguſtin, contre les Sectaires, deuroient porter les Ianſeniſtes à ſe retracter? Mais s'ils ne ſuffiſent point, voicy en-

De la Retractation de ſaint Cyprien : Belles penſées de ſon Diſciple ſaint Auguſtin, ſur ce ſuiet.

CHAPITRE VI.

IL y a deux choſes fort notables dans Saint Auguſtin, touchant la Retractation de ſon Maiſtre Saint Cyprien : La premiere eſt, qu'ayant erré, il a retracté ſon erreur : La ſeconde eſt, qu'encore que cette Retractation ne ſe trouue point par écrit, elle eſt pourtant tres-vraye & tres-certaine.

Quant à la premiere, il faut ſçauoir d'abord, que l'erreur de Saint Cyprien conſiſtoit en ce qu'il croyoit, *que tout homme qui auoit eſté baptiſé hors de l'Egliſe Catholique, deuoit eſtre rebaptiſé tout de nouueau, lors qu'il reuenoit à l'Egliſe.* C'eſt en quoy ce Pere a erré. Et ie veux qu'il y en eut pluſieurs en ſon temps, qui croyoient que ce n'eſtoit point le ſentiment de Saint Cyprien, mais que ceux qui affectoient & qui corrompoient ſa doctrine, luy auoient fauſſement attribué cette opinion, pour taſ-

Viſum eſt ei, omnem hominem, qui extra eccleſiæ Catholicæ communionem, baptiſatus fuiſſet, oportere, ad eccleſiã venientem, denuò baptizari. *l. 1. de Bapt. contrà Don. c. 18.* quamquam non deſint, qui hoc Cyprianum prorſus non

cher d'en faire le Porte-enseigne de leurs erreurs : S. Augustin pourtant demeure d'accord, qu'en effet c'estoit le sentiment de Saint Cyprien ; & que cela se iugeoit assez par son stile, & par le caractere tout particulier de ses écrits.

sensisse contendant, sed sub eius nomine, à præsumptoribus atque mendacibus fuisse cõfictum. *ep. 48 ad Vincentium.*

Nos tamen non negamus il'ud sensisse Cyprianum, quod & stylus eius habet quandam propriam faciem, qua possit agnosci, *ib.*

Mais comme Saint Augustin auouë franchement que son Maistre a erré en cela, aussi soustient-il qu'il s'est retracté ; Sa Retractation ne luy semble pas moins certaine que son erreur. Et c'estoit si bien sa pensée, que se voyant pressé par les Donatistes, qui luy objectoient sans cesse l'authorité de Saint Cyprien, il leur répond tousiours, qu'il ne faut plus alleguer ce Pere, parce que ce n'est plus son opinion & qu'il la retractée. Et pour bien montrer, iusques à quel point il croit cette Retractation de son Maistre, il conclud de deux choses l'vne : ou que Saint Cyprien n'a point eu ce sentiment, ou que certainement il l'a corrigé & retracté. Comme voulant declarer, qu'il tient sa Retractation pour indubitable, ayant auoüé si nettement qu'on ne pouuoit nier son erreur.

verrò autem Cyprianus, aut nõ sensit omnino, quod cum sensisse recitatis; aut hoc postea correxit in Regulâ veritatis. *ep. 48. ad Vinc.*

Mais voicy où est la difficulté. Car ie veux

que cette Retractation ſoit certaine, ou en ſont pourtant les marques & les témoignages ? C'eſt ſurquoy Saint Auguſtin auouë qu'il ne s'en trouue rien par écrit, & qu'ainſi il faut chercher d'autres preuues. Or iugez ſi vn Diſciple ſi zelé, doit s'efforcer d'en trouuer pour la gloire de ſon Maiſtre.

CORREXISSE autem iſtam ſententiam, non inuenitur: non incongrueuter temem de tali viro exiſtimandum eſt, quod CORREXERIT, *ep* 48. *ad Vinc.*

Saint Auguſtin faiſant pluſieurs longs diſcours ſur ce ſuiet, eſtablit deux ſortes de preuues, pour montrer qu'il s'eſt veritablement retracté; les vnes eſtant comme exterieures, & tirées du dehors, & les autres eſtant attachées au merite, & à la perſonne de Saint Cyprien.

Quant aux premieres, il dit qu'encore que Saint Cyprien ſe ſoit veritablement retracté & meſme par écrit, il ſe peut faire pourtant que ſes écrits ont eſté ſupprimez par ceux qui affectoient cette erreur : & qui pour eſtablir leur fauſſe doctrine, ayant beſoin du credit & de l'authorité d'vn ſi grand perſonnage, faiſoient tout leur effort pour empécher que cette Retractation ne parut, & n'affoiblit leur party.

Fortaſſe ſuppreſsum eſt ab eis, qui hoc errore nimirú delectati ſunt, & tanto velut patrocinio carere noluerunt, *ibid. Vinc.*

Il adjouſte à cela, qu'il ſe peut faire auſſi qu'il ſe ſoit retracté en preſence des autres Eueſques, mais que cette Retractation ne pût

Fortaſſe factum eſt, ſed neſcimus

meſme dit a Creſconius, *que le peu d'Eueſques Orientaux qui auoient ſuiuy l'opinion de ſaint Cyprien s'eſtoient retractez, & qu'ils auoient corrigé leur ſentiment.* Or qui ne voit, que l'exemple de tant de grands Perſonnages pouuoit bien porter Saint Cyprien à ſe retracter, lors qu'il ſe vit ſi puiſſamment attiré à cette Retractation, tant par les Eueſques qui demeurerent dans l'ancienne opinion de l'Egliſe, & qui luy reſiſterent touſiours : que par ceux qui ſe retractoient publiquement, & qui abandonnoient ſon party pour s'attacher au Saint Siege.

ab eis aſſertâ ſententiâ, adhæſerunt Stephano Papæ. *Bar ann.* 258.

Cur non potius, etiam ipſos paucos Orientales, ſuum iudicium corrixisse dicamus: non, vt tu loqueris, reſcidiſſe? S. *Aug cõtra Creſcon. l.* 3. *c.* 3.

Voila des preuues aſſez fortes; mais comme elles ne ſont tirées que du dehors, & que ce ne ſont que des circonſtances exterieures ; il faut voir comme elles ſont tout à fait confirmées, par celles qu'on peut tirer du merite & des belles qualitez de Saint Cyprien : ſur tout la grande humilité qu'il faiſoit voir, en toutes choſes, eſtant aſſez ſuffiſante pour témoigner qu'il s'eſt retracté. *Vous m'objectez*, dit Saint Auguſtin aux Donatiſtes, *que ſaint Cyprien eſtoit de voſtre opinion, mais ſon Authorité ne m'épouuante point, lors que ie conſidere ſon Humilité.* Car eſtant humble comme il eſtoit, il n'affecta point ſes ſentimens

Non me terret authoritas Cypriani quia reficit, humilitas Cypriani, *de Bapt. contra Donat. l.* 2. *c.* 1.

Cyprianus tanto excellentior, quâto humilior, qui documentum Petri sic amauit, &c. *ib. c. 4.*

particuliers : Au contraire, il fit gloire de ceder à la verité, lors qu'il en fut bien instruit. Et ce qui est tres-notable, c'est qu'en se corrigeant ainsi, il imita l'humilité de Saint Pierre, qui n'eut point de honte de changer son opinion, lors qu'il apriſt de Saint Paul qu'il deuoit la retracter : tout grand qu'il estoit, il ne crût point que sa Retractation des-honoraſt sa grandeur : & il montra iusques où il aymoit la Verité & l'Humilité, en se soumettât ainsi aux auis de celuy qui luy étoit soumis en authorité & en dignité. Voila les raisonnemens de Saint Augustin. *C'est*, dit-il, *vn grand merite que celuy de saint Cyprien, Eueſque & Martyr; mais est-il plus grand que le merite de saint Pierre, Apoſtre & Martyr* ? Comme voulant dire, que si le Chef de l'Egliſe s'estoit bien retracté, cette Retractation deuoit sembler moins estrange en vn simple Eueſque: Et que si l'authorité de Saint Cyprien est digne d'estre considerée, dans l'estat de son erreur, elle est bien plus considerable dans l'état de sa Retractation, que les Donatistes deuroient imiter, au lieu de s'attacher encore, comme ils faisoient à vne erreur retractée.

Magnũ quidem meritũ nouimus Cypriani, Epiſcopi, & Martyris: ſed nũquid maius quam Petri, Apoſtoli, & martyris. *ib. c. 1.*

Mais enfin, entre toutes les vertus que

Saint Augustin allegue, pour montrer que Saint Cyprien s'est retracté, il proposse sur tout sa Charité, qui l'obligeoit à aymer la tranquillité du prochain, la paix de l'Eglise, & le repos de ses enfans. C'est pour ce diuin amour, qui l'attacha toûjours si inuiolablement à l'vnité de l'Eglise, qu'enfin il obtint la grace d'estre éclairé touchant les veritez qu'il ignoroit auparauant.

Fuso sãguine, sedin vnitate fuso, l. 1. de Bapt. contra Donat. c. 5.

Dieu donc permit qu'il reconnut son erreur, auant que de mourir pour la foy, & que sa Retractation precedast heureusement son Martyre : Mais on peut dire aussi, que son martyre augmenta beaucoup sa lumiere & sa connoissance, touchant ce qu'il luy estoit inconnu. Le moment de sa mort, fut vn moment de clartez & de lumieres : Et il semble que son sang versé pour la gloire du Sauueur, couloit comme vn fleuue de feu ; & que tout boüillant qu'il estoit du diuin amour, il jettoit des esclats & des rayons qui seruirent comme de flambeaux, pour acheuer de l'éclairer, & pour dissiper le reste de ses tenebres.

Vt si qua ineius lucidã mentem, ex humanã cõditione, nebula irrepserat, gloriosã serenitate fulgentis sanguinis fugaretur. l. 1. de Bapt. contra Donatist. c. 18.

Et voila le grand témoignage dont Saint Augustin se sert, pour prouuer que son Maistre s'est retracté veritablement : *Si vous estes en peine*, dit saint Augustin, *de sçauoir com-*

Quomodo autẽ accipere

potuerit veritatẽ, contra id quod sentiebat, inuentam, & si literæ tacent, merita clamant: si epistola non inuenitur, Corona testatur. l. 2. de Bapt. contra Donat. c. 5.

ment saint Cyprien corrigea son sentiment auant sa mort : Ie répons à cela, que si ses Ecrits n'en tesmoignent rien, son Merite le prouue assez : il n'a point laissé de Lettre qui en parle, mais la Couronne de son Martyre parle assez haut sur ce suiet. En vn mot, son Martyre est vne preuue conuainquante de sa Retractation.

Com-

Combien ces grands exemples de Retractation, deuroient porer les Ianseniſtes à ſe retracter ſincerement.

CHAPITRE VII.

MAis que deuons-nous conclure, de ce grand effort que Saint Auguſtin a fait, pour prouuer la Retractation de ſon Maiſtre Saint Cyprien : Dequoy peut ſeruir cet exemple maintenant ? Certes il deuroit eſtre tres-vtile aux Ianſeniſtes, puis que pour les porter à ſe retracter, il eſt mal-aiſé de leur rien propoſer qui ſoit plus precieux ou plus puiſſant, que les ſentimens de leur Maiſtre pretendu.

Vous voyez donc, que ce Diſciple ſi attaché à la gloire de ſon Maiſtre, eut de la peine à bien prouuer ſa Retractation, à cauſe qu'il ne s'en trouue rien par écrit. Ce qui oblige de croire, que ce grand exemple de Saint Cyprien luy fut fort vtile, tant pour l'obliger à ſe retracter nettement, que pour ne choquer iamais l'authorité du Saint Siege. Ces deux auantages furent le fruit & la recom-

penſe, de la peine qu'il priſt à prouuer que ſon Maiſtre s'eſtoit retracté.

Car pour le premier, il eſt bien croyable, que ſaint Auguſtin ne trouuant rien par eſcrit de la Retractation de ſaint Cyprien, & voyant d'ailleurs qu'il eſtoit ſi important de la bien prouuer, & de l'eſtablir contre les objections: cet exemple de ſon Maiſtre luy ſeruit beaucoup à rendre ſes Retractations bien nettes & biẽ expreſſes, à l'obliger de les écrire luy-meſme, juſques à les mettre à la teſte de ſes Ouurages, afin que d'autres n'euſſent pas la peine de les prouuer apres la mort.

Et pour ce qui eſt de l'authorité des Papes, il eſt bien croyable, que ſi Saint Auguſtin eſt vn des Peres de l'Egliſe qui l'a mieux reconnuë, & qui s'y eſt ſoumis plus conſtamment : Cette grande & ſincere ſoumiſſion vient particulierement de cet exemple de ſon Maiſtre ſaint Cyprien, qui ne ceda pas aſſez à l'authorité du Pape Eſtienne, & qui s'emporta contre luy auec ſi peu de reſpect, que ſaint Auguſtin a de la peine a bien faire ſon Apologie *Ce Pere*, dit le Cardinal Baronius, *voyant que ſon Maiſtre auoit traité le Pape auec trop d'aigreur; dans la lettre à Pempejanus, & ſentant bien qu'il ne pouuoit pas l'excuſer en détail ſur chaque article faſcheux, ne voulut point l'ouurir*

agens verò S. auguſtinus de eâ Epiſtolâ ad Pompeianũ, paulò ardentiùs aduerſus Stephanum

vne playe qui n'eſtoit pas encore bien fermée : mais ayma mieux vſer d'vn honneſte deſtour, & d'vn ſilence loüable.

ſcriptâ, cum non ſibi tantum virium ac iurium inesſe ſentiret, vt de ſingulis ab eo in Stephanum iactatis ipſum excuſare potuiſſet, honeſtâ & laudabili TERGIVERSATIONE maluit relinquere obuoluta ſilentio, quàm ipſa nondum obductis cicatricibus refricare. *Baro. anno Dom. 258. tom. 2.*

A noſtre auis, ſi tant de beaux ſentimens des Peres ne peuuent ſeruir à corriger les Ianſeniſtes, ne ſeruiront-ils pas au moins à les confondre, en cas qu'ils ne ſe retractent point ? Il faut le dire icy franchement, les Ianſeniſtes ſe ſeruent de la meſme ruſe que les Donatiſtes. Car ceux-cy voyant la doctrine de Donat condamnée & décriée, euſſent bien voulu appuyer leur erreur du nom & de l'authorité de ſaint Cyprien : ils euſſent mieux aymé ſe nommer *Cyprianiſtes*, que Donatiſtes. Or n'en eſt-il pas de meſme des diſciples de Ianſenius, qui voyant leur Maiſtre cenſuré, voudroient bien auoir recours à la protection de Saint Auguſtin : ils ſeroient plus aiſes maintenant, apres la Cenſure de Ianſenius, de ſe nommer *Auguſtiniens* que Ianſeniſtes. Mais à vray dire, ſaint Auguſtin leur eſt plus contraire que jamais, puis qu'en ne ſe retractant point, ils font voir qu'ils ne ſont pas moins éloignez de ſon humilité, que de ſa doctrine. Sans doute, il leur dit touchant ſa propre au-

quantũ ſibi nomen inter homines faceret : quantò latiùs, CYPRIANISTAS quam Donatiſtæ vocarentur ! *l. 1. de Bap. contra Donat. c. 18.*

Si perturbati tanquã ad aliquẽ *Portum*, sic ad autoritatem Cypriani cõfugitis, videtis quem illic *Scopulum* vestet error offendit. Si autem iam nec illuc cõ ugere audetis si nevllo luctamine naufragatis *ep 48. ad Vinc.*

Non enim vincimur quando offeruntur nobis meliora, sed instruimur. *S. Cypr. ep 71. ad Quintum fratr.*

Sicut laudabile est à vera sententiã non amoueri, ita culpabile, persistere in falsã: quam nunquã tenere, prima laus est, secunda, mutare: vt aut ex initio, vera permaneat, aut mutatã falsã, vera succedat S Aug. l. 3 *contra Crese c. 3.*

Sed qui primas nõ potuit habere la pie-

thorité, comme il le disoit aux Donatistes touchant celle de S. Cyprien; *que c'est en vain qu'ils ont recours à luy maintenant, comme à quelque Port asseuré; qu'ils y trouueront vn escueil, au lieu d'vn havre: & que s'ils n'ont plus que cet appuy, ils doiuent tenir leur naufrage pour indubitable.* Ces motifs sont grands & pressans: mais en voicy pourtãt encore d'autres tout à fait capables de piquer les gens de cœur, & les personnes genereuses. Car S. Augustin, apres S. Cyprien, dit aux Donatistes pour les porter à retracter leur erreur, que la retractation dont ils ont tant d'auersion, n'est pas vne chose honteuse. Que quand on se corrige, on ne fait autre chose que ceder à la lumiere: Qu'à proprement parler, ce n'est pas estre vaincu, mais seulement estre instruit. Il leur dit, que comme il est loüable, de ne point abandonner vn vray sentiment, aussi est-il blâmable de persister dans vn mauuais: Que si c'est le premier degré de gloire, de ne pas auoir de fausses opinions; c'est au moins le second, de les changer & de les corriger. Et il dit presque la mesme chose à l'entrée du lure de ses Retractatiõs. Mais enfin, ie ne trouue rien de plus pressant, pour toucher les personnes d'vn plus grand esprit & d'vne plus eminente vertu, que l'exemple des deux Princes des Apostres, que S. Augustin propose aux

Donatiſtes, pour les obliger à ſe retracter. Puis qu'il leur dit, que S. Pierre meſme corrigea & retracta ſon erreur, ſur l'auis d'vn moindre que luy: Et que S. Paul fiſt gloire de ſe retracter, ſe declarant glorieuſement le Predicateur de cette meſme doctrine, dont il venoit d'eſtre ſi publiquement le perſecuteur.

tiæ, ſecundas habeat partes modeſtiæ: vt qui nõ valuit, omnia impœnitenda dicere; ſaltẽ pœniteat, quæ cognouerit, dicẽda non fuiſſe *Retract. Prol.*

Or iugez ſi ce ſont de petits motifs, pour porter les Ianſeniſtes à ſe retracter comme il faut, puiſque ie ne leur propoſe pas ſeulement l'exemple de S. Cyprien & de S. Auguſtin, qui ſe ſont retractez ſi genereuſement, & dont la Retractation eſt tant loüée de tout le monde: Mais puis que meſme ie leur fais voir, que ces deux Peres en ſe retractant, ont pris pour leur modele, & la Retractation de S. Pierre, & la Retractation de ſaint Paul.

Digitized by Google

Le Tableau de la Penitence des Sectaires, fait par saint Augustin : auec les deux plus notables circonstances de la vraye Confession de leur erreur.

CHAPITRE IV.

EN fin, voicy comme l'essence & le fruit de tous les beaux sentimens de saint Augustin sur ce sujet. Car apres auoir veu en sa personne, l'exemple tout merueilleux d'vne Retractation exemplaire ; apres auoir veu ce qu'il dit aux Donatistes & aux Pelagiens, pour les porter à se retracter sincerement: Apres mesme auoir proposé ce qu'il dit à la gloire de son Maistre saint Cyprien, sur les circonstances de sa retractation : Enfin, il faut conclure par quelque chose de plus pressant & de plus particulier, touchant la retractation des Sectaires qui sont condamnez par le saint Siege comme les Iansenistes, & qui veulent passer comme eux pour soumis à la Censure.

Que faut-il donc exiger d'eux, selon le sentiment de saint Augustin ? Ce Pere veut,

Digitized by Google

qu'ils confessent leur erreur, mais d'vne Confession *nette, expresse*, & *particuliere* sur les articles condamnez. Et pour mieux exprimer cet aueu solemnel des Nouateurs condamnez, il dit que cette Confession ou Retractation, doit auoir deux circonstances qui luy sont comme essentielles. La premiere est, que le Sectaire doit auoüer nettement les erreurs censurées, & les condamner: La seconde est, qu'il doit aussi auoüer solemnellement les Veritez contraires à ses erreurs. Voila ce que sainct Augustin desire des Nouateurs, & ce qu'il desireroit des Iansenistes, s'il viuoit aujourd'huy, aussi bien qu'il le desira des Pelagiens. Et c'est le Tableau qu'il nous a laissé de la Confession & de la Penitence des Sectaires.

Aurelius, Augustus &c. Innocentio Papæ, inter ep. S. Aug. 95.

Pour voir maintenant en quelle occasion S. Augustin a desiré, que les Sectaires rendissent cette satisfaction pour leurs erreurs; Il faut sçauoir, qu'apres les Conciles de Carthage & de Mileue, qui furent assemblez pour remedier à la feinte soumission de Pelagius & de Celestius, quelques Eueſques dont saint Augustin estoit du nombre, écriuirent au Pape S. Innocent premier, pour le prier encore plus particulierement de mettre ordre à ces scandales, & le plus promptement qu'il

Digitized by Google

pourroit. Mais quel auis donnerent-ils au ſaint Siege ? Remarquez bien qu'ils ne luy conſeillerent autre choſe, que d'obliger ces Sectaires à vne Confeſſion autentique, ſelon les deux circonſtances que ie viens d'expliquer. *Que Pelagius*, diſent-ils, *condamne ſes Propoſitions cenſurées, & qu'il confeſſe* TRES-NETTEMENT *&* TRES-EXPRESSEMENT *cette Grace, que la doctrine Chreſtienne enſeigne* : c'eſt à dire qu'il auouë, & qu'il condamne ſes propoſitions heretiques, & qu'il auouë auſſi les propoſitions Orthodoxes & contraires à ſes erreurs : Mais qu'il faſſe l'vn & l'autre *tres-nettement*, & ſans équiuoque.

Anathematiſet ea, & illâ confiteatur APERTISSIMÆ gratiam, quâ doctrina Chriſtiana demonſtrat. S. *Aug. ib.*

APERTISSIMÆ.

Voila ce que ſaint Auguſtin auec pluſieurs autres Eueſques propoſerent au ſaint Siege, pour reduire Pelagius à ſon deuoir, & pour l'obliger à ſe retracter ſincerement; au lieu de le laiſſer plus long-temps dans l'eſtat d'vne feinte ſoumiſſion, qui luy ſeruoit de pretexte à eſtablir ſes erreurs, & à débaucher pluſieurs eſprits ſimples. Le ſentiment de ces ſages Prelats eſt d'autant plus conſiderable, qu'ils le donnent à vn grand Pape, *tres-digne de la Chaire de ſaint Pierre*; & qu'ils ne l'ont formé qu'apres de longues conferences, & apres auoir tenu pluſieurs Conciles.

Innocentius Petri ſede digniſſimus. S. *Proſp. cõtra collat.* C. 10

Qu'on iuge maintenant, ſi ce conſeil de ſaint

ſaint Auguſtin, & de ſes Collegues, ne ſeroit pas auſſi vtile pour les Ianſeniſtes, qui l'eſtoit pour les Pelagiens, afin de les porter à vne vraye Retractation de leur erreur. On peut apres cela en examiner les circonſtances, & en faire les rapports plus particulierement. Il me ſuffit icy d'adjouſter à ce que ie viens de dire, que le Pape approuua le ſentiment de ces grands Eueſques, & que dans la réponſe qu'il leur fiſt, il conclut auec eux, qu'il falloit que Pelagius condamnaſt les propoſitions qu'il auoit ſouſtenuës, afin que ceux qu'il auoit ſeduits reconnuſſent la vraye doctrine, par la Confeſſion ſolemnelle de leur Sectaire. Et de plus, comme i'ay dit cy-deſſus, outre cet aueu qu'il deuoit faire deuant les Eueſques d'Afrique, le ſaint Pere ordonna, *qu'il donneroit par eſcrit la Retractation de ſon erreur, pour l'enuoyer à* Rome, *en demandant humblement pardon, comme il eſt bien-ſeant à ceux qui ont erré, & qui reuiennent de leur erreur.*

Anathematiſet ergo iſta quæ ſenſit, & roteſt dãnare quę ſẽſerat, ac datis literis erroris ſui vt regreſſum ad nos decet, veniã poſtulare. *Innoc. Aurelio, Alipio, Auguſt. Euodio, Poſſidio. &c. inter ep. S. Aug. ep. 96.*

Qu'on iuge maintenant, ſi ce tableau d'vne vraye Confeſſion & d'vne vraye Penitence, qu'on propoſoit à Pelagius, ne ſe pourroit pas bien propoſer aux Ianſeniſtes: & ſi on ne peut pas exiger d'eux vne Retractation ſemblable, puiſque l'eſtat de leur feinte ſoumiſſion, n'eſt

pas moins à craindre que celuy des anciens Sectaires.

Mais qu'on ne trouue point eſtrange, ſi ie dis que leur Retractation leur tient lieu de penitence; puis qu'en effet il y a tant de circonſtances ſemblables en l'vne & en l'autre: ayant toutes deux, & vne confeſſion & vn repentir, & vne ſatisfaction, quoy qu'auec vn peu de difference: Et puiſque meſme les Peres parlent de l'vne & de l'autre preſques auec les meſmes termes, vſant des mots de *Confeſſion* & *d'Abſolution*, lors qu'ils parlent de la Retractation que l'Egliſe exige.

Or ce qui eſt le plus à remarquer en ces rapports, eſt qu'il y a ſujet de craindre, que les Ianſeniſtes ne faſſent vne feinte penitence, comme Pelagius, & qu'ils ne taſchent comme luy de dérober l'Abſolution, au lieu de la meriter par vn acquieſcement ſincere. S. Hierôme, comme i'ay dit, ſe plaignoit de la fauſſe penitence de Pelagius: Et Ianſenius meſme, dit que ce Pere n'entendoit autre choſe, que la fauſſe confeſſion de ce Sectaire qui cacha ſes erreurs, au lieu de les auouër pour en obtenir pardon: Et qui propoſa d'autres ſentimens, que ceux qui eſtoient dans ſon liure. Si ces déguiſemens s'appellent vne fauſ-

Vbi Pœnitentiã appellare mihi videtur, illã fallacẽ, & aliter quã libri eius cõtinerent, ſentiendi ſimulationẽ atq; hypocriſim, *Ianſ. l. 1. de hæreſi Pelag.*

ſe Confeſſion, & vne feinte Penitence, voyez ce qu'on doit dire de celle des Ianſeniſtes: voyez comme ils déguiſent leur erreur, dans les deux lettres de M. Arnaud: Et vous auouërez que i'ay raiſon de leur propoſer les beaux ſentimens de S. Auguſtin, pour les porter à vne vraye ſoumiſſion, & à vne Retractation ſincere. Adjouſtons à cela les remarques de ſon Diſciple ſaint Proſper, qui donneront vn grand iour à ce que nous venons de dire, touchant la vraye confeſſion des Sectaires.

Digitized by Google

Ce que dit encore saint Prosper, Disciple de S. Augustin, touchant la vraye Confession des Sectaires.

CHAPITRE VIII.

SAint Prosper ne parle pas autrement de la Confession de Celestius, que saint Augustin parle de celle de Pelagius ; & c'est en vne occasion tres-considerable. Car comme le Pape saint Zozyme eut receu Celestius auec douceur, & mesme eut approuué son liure, quoy qu'il y eut encore quelques propositions fascheuses, parce qu'il l'auoit soumis au iugement du Pape saint Innocent : Le bruit de cette douceur du saint Siege, ne donna pas moins d'allarme aux grands Personnages du Christianisme, que le bruit de l'Absolution de Pelagius leur en auoit causé. La crainte qu'eurent les Euesques d'Afrique, qu'il ne le receut tout à fait à la Communion de l'Eglise, les obligea de se rassembler encore vne fois à Carthage, iusques au nombre de deux cens quatorze, afin de preuenir le mal qu'ils craignoient, & d'en écrire au saint Siege.

Digitized by Google

Mais quelle eſt la concluſion du Concile; quel remede ſe propoſent tant de Prelats, & fort ſçauans & fort zelez ? l'auis de tous generalement fut, d'arreſter le cours des ruſes & des déguiſemens de Celeſtius, dont il ſe ſeruoit afin de paſſer encore touſiours pour Catholique. Et pour tout remede, ils ordonnerent qu'il falloit l'obliger à confeſſer nettement ſa faute; & qu'auant qu'il eut rendu cette ſatisfaction à l'Egliſe, on s'arreſteroit au iugement du Pape ſaint Innocent qui l'auoit condamné. Remarquez donc, qu'on exige de luy vne *Confeſsion tres-nette & tres-expreſſe*; Et non ſeulement pour auouër ſes propoſitions erronées, mais auſſi pour auouër les Propoſitions Catholiques qui eſtoient contraires à ſes erreurs.

Cõſtituimus in relagium atque Celeſtium, per venerabilem ſpiſcopũ Innocentiũ, de beatiſsimi Apoſtoli Petri ſede prolatã manere ſententiã: donec APERTISSIMA CONFESSIONE fateantur, gratiã dei nos adiuuari, &c. S. *Proſp contra Collat. c.* 10.

Or qui ne voit qu'on peut exiger la meſme ſatisfaction des Ianſeniſtes, & qu'ils ſont ſujets à la meſme loy de la Diſcipline, puis qu'on les trouue dans vne feinte ſoumiſſion, comme y trouua Celeſtius; & que les ſuites n'en ſont pas moins à craindre, qu'elles l'étoient pour les reſtes des Pelagiens.

Ce qui obligea ſaint Proſper d'alleguer le iugement de ce Concile d'Afrique, eſt encore fort à propos icy, puis qu'il l'alleguoit contre Caſſien Porte-enſeigne des Semipela-

placet igitur cum victis dãnare Victores, & eos erroris notã à duretie, qui errorẽ ab Ec-

cleſiã deputãſſent. S. *Proſp. ib.*

giens, qui n'acquieſçoit point à la Deciſion du S. Siege & des Eueſques; & qui bien loin d'auouër, qu'on auoit raiſonnablement condamné ſes erreurs, ne laiſſoit pas touſiours de les maintenir, ſouſtenant ainſi que c'eſtoient les Iuges qui auoient erré en le cenſurant.

Secundum quippe tuam cenſurã, erranit Papa Innocentius: errauerunt Orientales Epiſcopi: errauerũt Africana Epiſcoporũ Concilia: errauerũt ducenti quatuordecim Sacerdotes, qui in epiſtolã quam ſuis Conſtitutionibus prætulerunt, ita Apoſtolicæ ſedis Antiſtitẽ beatum Zozymum ſunt allocuti. S. *Proſp. ib.*

„ Car au rapport de ce Pere, ſelõ la Cenſure de „ Caſſien, il falloit aneantir la Cenſure des Papes & des Conciles; il falloit conclure, que le „ Pape S. Innocent I. auoit erré: Que les Eueſques d'Orient auoient erré: Que les Conci„ les Africains auoient erré: Que les Conciles „ meſmes de ces deux cens quatorze Eueſques aſſemblez à Carthage, auoient erré; & „ que pluſieurs autres encore auoient erré: parce que tous auoient combatu & condamné les erreurs de Caſſien & de ſa Secte. Or qui ne voit, que les Ianſeniſtes veulent qu'on tire la meſme conſequence? Car à bien lire les lettres de Monſieur Arnaud, *ils ne ſont iamais tombez en quelque erreur, ils ſont bien éloignez de cette chûte.* Mais au contraire, ce ſont ceux qui leur ont fait la guerre, ou qui les ont cenſurez, qui ont erré: Les Papes & les Conciles à ce qu'ils diſent peuuent errer ſur ce ſujet, & ont erré en effet en condamnant Ianſenius, & en luy attribuant des Propoſitions cenſurées, ou dignes de Cenſure.

1. *Lettre de M. Arnaud.*

Digitized by Google

Disons-le encore plus nettement: Supposé ce qu'ils ont écrit depuis peu de iours, il faudra tirer la mesme consequence en faueur des Ianseniſtes, que Cassien tiroit en faueur de ceux de sa Secte, au rapport de S. Prosper. Car comme pour maintenir que les Semipelagiens n'auoient pas erré, il falloit accuser d'erreur, & les Conciles, & les Papes, & les Eueſques; Aussi pour soustenir que les Ianseniſtes *ne sont tombez en aucun erreur*, en soustenant la doctrine de Ianſenius, il faudra dire, que le Pape a erré en les censurant: Que les Eueſques de France ont erré en les condamnant ensuite, conformement à la Conſtitution: Que la Sorbonne a erré en condamnant ces Propoſitions, & deffendant expreſſement aux Bacheliers & aux Docteurs, d'enseigner ou de soustenir aucune de ces Propoſitions condamnées, à peine d'estre retranchés du corps de la Faculté: Que ceux qui ont écrit pour les combattre, n'ont fait qu'errer tres-lourdement. Enfin, sur le fondement des lettres de M. Arnaud, pour prouuer que Ianſenius n'a pas erré, il faudra neceſſairement accuſer d'erreur toutes les Puiſſances de l'Egliſe.

Or ſuppoſé que les Ianseniſtes ne faſſent pas d'autre Confeſſion, iugez ſi j'ay raiſon de leur propoſer les ſentimens de S. Auguſtin &

de S. Prosper sur ce sujet ; afin de les porter à confesser leur erreur comme ils le doiuent, & à s'en retracter sincerement & expressement, pour s'acquiter de cette satisfaction autentique, qui selon le sentiment des Peres, tient lieu de penitence aux Sectaires.

Passons outre maintenant, & taschons de proposer encore quelques motifs plus pressãs aux Ianseniſtes, en leur alleguant leur propres Maximes, touchant la Penitence publique, puisque c'est les iuger par leur propre bouche. C'est le sujet de cette quatriéme Partie où ie vais passer.

Digitized by Google

IV. PARTIE.

DES PROPRES

MAXIMES

DES

IANSENISTES,

Touchant la Penitence publique. Iuſqu'où elles les engagent à ſe retracter.

Digitized by Google

Digitized by Google

QVATRIESME PARTIE.

DES PROPRES MAXIMES DES IANSENISTES,

Touchant la Penitence publique. Iuſqu'où elles les engagent à ſe retracter.

Que chaque Principe qu'ils alleguent, les oblige à vne Reparation ou Retractation publique.

CHAPITRE I.

CEtte quatriéme Partie eſt encore plus forte, & doit auoir plus d'effet que les trois autres : puis qu'elle les contient en quelque ſorte, & qu'elle y ad-

Digitized by Google

des Retractations publiques, lors qu'ils ont tant escrit sur la Penitence publique, & qu'ils l'ont establie non seulement pour des pechez énormes, scandaleux, & publics; mais aussi pour toute sorte de pechez mortels, & mesmes *secrets*. Tout le monde sçait qu'ils ont fait des liures entiers sur ce suiet, & il suffit de les lire pour apprendre ce que ie ne puis icy mettre que succinctement, & en essence: à sçauoir, *que ceux qui ont bien traité cette matiere, reconnoissent que dans les premiers siecles, la Penitence publique regardoit les pechez mortels cachez & secrets, aussi bien que les publics.* C'est surquoy ils font exprés plusieurs raisonnemens, & alleguent plusieurs Peres à leur façon. Et il est si vray, que c'est leur suiet exprés; qu'ils ont mis pour titre de leurs discours: *Que dans les premiers siecles de l'Eglise, la Penitence publique n'estoit pas seulement pour les crimes enormes & publics.* *L. de la Freq. Commun. 2. part. c. 3. p. 238.*

Mais laissons ce qui est si éuident & trop general pour ce suiet: Et considerons seulement quelques-vnes de leurs Maximes, qui sont comme autant de principes conuainquans, pour les obliger à vn desaueu public de leur erreur, & à des Retractations autentiques.

Ils disent donc, *que c'est estre extrémement cruel barbare, que d'exercer sur les Heretiques, les duretez de l'Excommunication, les Saisies, & contre les Bibliothecaires ne point faire de Penitence publique* : Et selon qu'ils l'expliquent, ils l'entendent des pechez continuels & ordinaires. Et ensuite, ils adioustent à cela, *que dire une Retractation, c'est trahir les verités, parce que elles ne sont pas conformes à nos sentimens & opinions.*

Or qui ne voit que sur ce principe, les Sectaires doivent vne Retractation publique à l'Eglise, pour le peché de l'heresie, dont ils sont atteints & conuaincus, en cas qu'ils n'acquiescent point, & qu'ils ne se retractent pas sincerement. Car si on doit cette satisfaction pour des pechez secrets, il s'ensuit qu'on la doit encore plus, pour des pechez si publics & si scandaleux qu'est cette heresie ; qui a fait tant de bruit & de desordre, & qui cause tant de troubles dans l'Eglise.

Et s'ils ne se retractent pas, ou qu'ils ne donnent point de marques publiques du regret qu'ils ont d'auoir ainsi peché publiquement : les voila conuaincus d'estre, ou trop *ignorans*, ou trop *hardis*, mais conuaincus par

eux-meſmes Que peuuent-ils repartir? puiſque meſme il s'enſuit, qu'ils *reiettent les veritez les plus claires*, s'ils n'en tombent d'accord auec nous.

Digitized by Google

Que l'exemple de Fabiola Dame Romaine, les oblige tous à se retracter publiquement; Et les Sectateurs, & les Sectaires.

CHAPITRE II.

ILs passent outre, & apres auoir estably pour Principe indubitable, qu'on doit ainsi faire la Penitence publique, ils en apportent vn exemple assez notable, disant; *que celuy de Fabiole est capable de conuaincre, & de montrer à tout le mõde, combien il est éloigné de la verité, que l'on ne fist penitence publique que pour des crimes enormes.* Car S. Hieroſme qui a fait vne éloge de cette Dame Romaine, comme d'vne Sainte, rapporte qu'ayant quité son mary pour cause d'adultere, & s'estant remariée à vn autre, dans la croyance qu'elle auoit que son premier mariage fut rompu, elle se soumit à la penitence publique pour cette faute, qui venoit pluſtoſt d'erreur & d'imprudence que de malice.

S. Hieroſme epiſt. 30.

Il me semble que cét exemple fait l'entiere conuiction des Ianseniſtes, pour les obliger à vne Retractation publique, apres auoir peché si publiquement. Puis qu'ils louënt tant cette Dame Romaine pour cela, les Sectaires d'entr'eux,

tr'eux ne deuroient pas seulement imiter ce qu'ils louënt tant, mais ils deuroient conseiller cette imitation à leurs pauures Sectateurs: Et puis qu'ils admirent si fort Fabiola pour sa penitence, que ne proposent-ils son exemple, à tãt de Dames qu'ils ont attirées à leur Secte, & qu'ils leur ont conseillé de faire vn plus grãd peché que celuy de cette Romaine, en leur conseillant vne heresie, qui est à vray dire vn adultere spirituel. Que ne font-ils comme cette sage Dame, ou par *precepte*, ou par *conseil*? pourquoy la loüent-ils tant, sans la vouloir imiter, veu que leur peché est incomparablement plus énorme, plus scandaleux, & plus public? Enfin, que ne font-ils à la veuë des Chrestiens qu'ils ont scandalisez, ce que cette illustre Penitente fit à la veuë de toute la ville de Rome, comme parle saint Hieroſme.

Totâ vrbe spectante Romanâ. S. Hier. ep. 30.

Digitized by Google

Que le Cardinal Groperus allegué par eux, les condamne à des reparations publiques.

CHAPITRE III.

MAis il faut voir encore quelque chose de plus exprés. Car lors qu'on eut attaqué leurs sentimens sur la penitence publique, voicy ce qu'ils répondent, apres y auoir bien pensé : soustenant auec le Cardinal Groperus, qu'ils alleguent à leur maniere : *Que la penitence publique est necessaire pour l'expiation des pechez publics, & qu'elle est abolie par l'ignorance ou par la negligence des Pasteurs.* Supposé cét aueu, les voila condamnez en robe rouge, par ce mesme Iuge, qu'ils prennent pour leur témoin. Car leur peché ayant esté public, il s'ensuit qu'ils sont obligez à vne Reparation publique, & à vne Retractation solemnelle. Et s'ils font autrement, ils contribuent à ce grand desordre qui est venu, à ce qu'ils disent, par *l'ignorance*, ou par *la negligence des Prelats* : Les voila complices de deux crimes dont ils témoignent beaucoup d'auersion, comme est

L. de la Tradition de l'Eglise, sur le suiet de la penitence p. 334

l'ignorance, & la negligence; eux qui ſçauent ſi bien le ſentiment des Peres, & qui ont tant de zele pour reformer la morale.

Certainement, ils ne doiuent pas negliger vne ſi belle occaſion de pratiquer ce qu'ils enſeignent, de peur de s'eſtre expoſez ſans y penſer, aux iuſtes reproches qu'on leur pourroit faire, auſſi bien qu'aux Phariſiens qui profanoient la chaire de Moyſe, qui diſoient beaucoup & ne faiſoiẽt rien, & qui impoſoient des fardeaux intolerables ſur le dos des autres, ſans pourtant les vouloir ſeulement toucher du bout du doigt.

Ils ne ſe contentent point de cela, apres auoir dit la cauſe honteuſe de cette decadence de la Penitence publique, ils adjouſtent à cela : *Que le relaſchement de cette penitence a ruiné toute la diſcipline de l'Egliſe.* Or ſuppoſé cet aueu & ce grand mal-heur, que n'y apportent-ils du remede ? Car ſi le relaſchement de la Penitence publique cauſe tant de mal ; pourquoy ont-ils ſi peu de pitié de ce viſible renuerſement de la morale Chreſtienne ? pourquoy des gens ſi zelez refuſent-ils de pratiquer cette belle maniere de reparer vn ſi grand deſordre ; mais ſur tout, s'y

eſtant obligez ſi ſolemnellement, & par des obligations ſi publiques & ſi expreſſes.

Que diray-ie de plus, enfin pour conclure auec plus de force, ils diſent, *qu'il n'y a point d'autre voye pour remedier à tant de deſordres & à tant de ſcandales, qu'en eſtabliſſant la diſcipline, l'eſtabliſſement de laquelle depend celuy de la Penitence publique.* Or quand ils parlent de la ſorte, ne s'obligent-ils pas à la ſatisfaction publique les premiers, en cas qu'ils faſſent des pechez publics: puiſqu'en ne ſatisfaisãt point, ils ne font pas ſeulement banqueroute à leurs propres dogmes, mais ils abandonnent miſerablement l'vnique remede de nos maux, qu'ils ſont pourtant obligez de pratiquer, & ſelon le *precepte*, & ſelon le *conſeil*, s'il en faut croire à leurs propres liures.

Que reſte-t'il maintenant que de venir au fait, dont les Ianſeniſtes ſont d'accord, à ſçauoir que les cinq Propoſitions ſont heretiques, & qu'on a raiſon de les condamner. Or en les condamnant ainſi, il faut de neceſſité qu'ils ſe condamnent auſſi eux-meſmes, puiſque le Pape & les Eueſques de France tiennent ces Propoſitions comme contenuës dans Ianſenius & dans les Ianſeniſtes: cela eſt éuident, & c'eſt à quoy il n'y a que repliquer.

Digitized by Google

D'où il s'enſuit, qu'eſtant atteints & conuaincus d'hereſie, ils en doiuent donner vne Reparation publique, comme pour des pechez les plus ſcandaleux; & ils en doiuent auſſi des marques d'autant plus certaines, que l'hereſie eſt ſouuent vne penitente déguiſée, de qui on doit s'aſſeurer, & à qui on ne doit pas croire de leger.

Pourquoy Dieu a permis qu'ils se soient ainsi condamnez par leur propre bouche, en écriuant de la Penitence publique.

CHAPITRE IV.

IL n'y a rien qui ne couainque en tout ce raisonnement : leur Retractation doit estre & sincere, & publique, sur leurs propres Maximes. Ce qu'ils ont écrit de la Penitence publique, les y oblige ; & Dieu a permis qu'ils ayent fait ces liures il y a long-tẽps, pour donner à l'Eglise dequoy les confondre à l'auenir par leur propre bouche. Ce n'est pas que leur liures sur l'vsage de la Penitence ne soient aussi pleins de fautes, que ceux qu'ils ont écrits sur la Grace; Mais nous ne nous attachons icy precisement, qu'à ce qu'ils ont dit en cela contr'eux-mesmes.

Il faut vne autre occasion pour bien montrer, comme ils n'ont pas moins offensé S. Augustin sur la matiere de la Penitence, que sur celle de la Grace ; & que comme ils ont corrompu la pureté de sa doctrine, en traitant

Digitized by Google

de la matiere de la Grace, auſſi l'ont-ils choquée autrefois en traitant, ou de la maniere de retrouuer la Grace quand elle eſt perduë; ou de la maniere de la conſeruer & de l'augmenter, quand on la poſſede; l'vn par la Communion, & l'autre par la Penitence.

Mais remarquez, qu'ils n'ont commis ces attentats que par degrez & peu à peu : d'abord ils ne troublent que l'vſage des moyens neceſſaires à chercher la Grace, & puis ils ont troublé la doctrine meſme de la Grace. Ils ont au commencement voulu rompre l'vnité de la Diſcipline, & puis ils ont attaqué l'vnité meſme de la doctrine ſur le ſujet de la Grace : ou pour vſer des termes de ſaint Auguſtin, d'abord ils n'ont fait que deſchirer les habits de l'Egliſe ; & puis ils ont taſché de déchirer & démembrer le corps meſme de cette Reyne. C'eſt ſurquoy l'on peut voir vn ouurage aſſez ample, que i'ay eſcrit autrefois, & qui s'intitule, *l'Euchariſtie Paiſible*, ou de l'vſage de la Communion & de la Penitence, tant publique que ſecrette. *Epiſt. 86.*

Et cependant ils ſe vantent que les liures qu'ils ont faits ſur la Penitence, ont eſté victorieux ; & que ceux qui écriuirét pour lors contr'eux, n'ont fait autre choſe *que de diffamer la Doctrine des ſaints Peres, & qu'ils reüſſi-* *Dans la 1. Lettre de M. Arnaud.*

rent point en leurs fauſſes accuſations. Voyez comme parlent des gens qui ont eſté battus en ruine, & qui pourtant veulent encore renoueler leurs anciennes erreurs ſur la maniere d'acquerir la Grace, voyant maintenant que leurs erreurs ſur la nature de la Grace meſme ſont condamnées.

Qu'à

Digitized by Google

Qu'à bien conſiderer la ſeconde Lettre de Monſieur Arnaud, on voit que les Ianſeniſtes ſe condamnent eux-meſmes plus viſiblement, par ce qu'ils diſent tout de nouueau touchant la Penitence publique.

CHAPITRE V.

POur iuger encore plus ſenſiblement, comme les Maximes que les Ianſeniſtes ont autrefois auancées, leur ſont contraires, il faut voir ce qu'en dit depuis peu de iours Monſieur Arnaud dans ſes deux Lettres. Apres auoir dit dans la premiere, que ceux qui ont eſcrit ou preſché contre les liures qu'il a faits ſur la Communion frequente, & la Penitence publique, *n'ont fait que publier des impoſtures pour le noircir, & qu'ils ont diffamé la doctrine des ſaints Peres* : Il adjouſte dans la ſeconde, *qu'on a fait autrefois des Declamations publiques dans les chaires contre la doctrine des Peres, touchant la Penitence, comme elle eſt rapportée dans le liure de la Frequente Communion : Et qu'il y a meſme de ces Aduerſaires qui auouënt maintenant,*

1. Lettre p. 15.

2. Lettre p. 45

qu'il n'auoit ſouſtenu en ce temps là, que la doctrine des Peres touchant la Penitence.

Voila ce que les Ianſeniſtes alleguent pour ſe deffendre. Et cependant ils ne voyent pas qu'ils n'alleguent rien qui ne ſoit contr'eux viſiblement; & qu'au lieu de faire leur Apologie, ils font eux-meſmes leurs procés ſans y penſer, comme il eſt aiſé de le montrer ſur deux Principes qu'ils ne peuuent rejetter. Le premier regarde l'énormité & le ſcandale de leur peché, ſelon ce que le Pape & les Eueſques en ont dit. Et le ſecond, regarde ce que les Ianſeniſtes enſeignent, touchant les pechez qui eſtoient obligez autrefois à la Penitence publique.

Quant au premier, le Pape ayant declaré en termes exprés, que ceux qui n'obeyront pas à la Cenſure, paſſeront pour *contrediſans* & pour *rebelles* manifeſtes; cette declaration montre aſſez, quel eſt le peché des Ianſeniſtes, en n'acquieſçant point ſincerement; & ſur tout, ſi on conſidere que les Eueſques ont encore declaré, qu'ils n'obeyſſent point à la Cenſure, & que leur acquieſcement eſt feint & ſimulé: & qu'ainſi on les doit tenir pour rebelles & pour contrediſans, c'eſt à dire, pour coupables d'vn peché qui

n'eſt pas petit, puis qu'ils ont cauſé tant de deſordres & tant de ſcandales. Car eſt ce vne legere faute, que de deſobeïr ainſi à la veuë de tout le monde, au Chef de l'Egliſe, & aux Eueſques de France, & en vne matiere ſi importante en toutes façons?

De plus les Eueſques diſent, qu'eſtablir ou entretenir cette Secte, *c'eſt allumer des embraſemens publics qui menacent toutes les parties de l'Egliſe.* Or eſt-ce vn petit peché, que d'eſtre vn incendiaire public, que d'embraſer ſi tragiquement des Royaumes tous entiers en allumant ces contentions: Que de mettre ainſi le feu aux Temples & aux Autels, en excitant de telles diſputes entre tant des gens d'Egliſe, & entre tant de ſçauans & de Docteurs.

Dans leur lettre au Pape du 15. Iuill. 1653.

Les Eueſques diſent, que par cette feinte ſoûmiſſion, ils taſchent *de reſtablir les meſmes diſputes*, & de faire reuiure nos differents; Or eſt-ce vn petit peché, que d'eſtre ainſi des perturbateurs du repos public, & de s'oppoſer à vne paix ſi ſaincte & ſi vtile?

Dans leur lettre écrite au Pape du 28. Mars 1654.

Les Eueſques diſent, que c'eſt répandre *vn venin* tout peſtilent & tout dangereux: Or n'eſt-ce pas vn crime tout à fait ſcandaleux, que d'eſtre vn Empoiſonneur public, mais

Dans la lettre écrite au Card. Aurel. du meſme datte.

d'vn poiſon tout infernal, qui altere la ſanté de l'ame, & la tranquillité des conſciences.

Dans leur lettre écrite au Pape du 28 Mars 1654

Les Eueſques diſent, que les Ianſeniſtes n'vſent de cét artifice que *pour ſurprendre les ſimples, & tous ceux qui ne ſe tiennent pas bien ſur leurs gardes* : Or n'eſt-ce pas vn peché plein de ſcandale, que de tendre ainſi des lacs & des pieges aux ignorans ou aux imprudens, & de faire meſtier d'eſtre Corrupteurs des Simples?

Enfin les Eueſques diſent, que d'eſtre ainſi ſoumis ſeulement en apparence; c'eſt acquieſcer à la ſuggeſtion du Demon, au lieu d'acquieſcer aux ordres du ſaint Pere, & des Eueſques : Que bien loin de ſuiure les mouuemens de l'Eſprit de Paix, c'eſt ceder à l'Eſprit de Contention & de Diſcorde : c'eſt obeyr à *l'Autheur des diſſenſions*, pour deſobeyr à la Conſtitution, par des voyes obliques & artificieuſes. Or n'eſt-ce pas vn peché qu'on peut nommer énorme & ſcandaleux, que de ſe rendre les ſuppoſts du Diable, & les Miniſtres de l'Enfer, pour taſcher d'éterniſer les Contentions, & de rendre les differens immortels, en affectant de déchirer l'vnité de la doctrine?

Dans la meſme lettre.

Voila ce que le Pape & les Eueſques iugent de l'énormité & du ſcandale de la fau-

Digitized by Google

te des Ianseniſtes, quoy que ceux-cy en ayent vn ſentiment bien contraire. Car au lieu d'auouër ſincerement leur peché, ils veulent ſouſtenir qu'en cela ils n'ont point failly. Ils diſent, que s'ils n'attribuent pas ces Propoſitions cenſurées à Ianſenius, quoy que le Pape & les Eueſques les luy attribuent; & s'ils ne trouuent point ces Propoſitions dans cet Autheur, apres auoir leu ſon liure auec ſoin, on n'a pas ſujet de les condamner, & qu'on ne peut *leur reprocher autre choſe, ſinon qu'ils n'ont pas les yeux ſi bons, & qu'ils n'entendent pas ſi bien le Latin que ceux qui ſouſtiennent le contraire.* Or iugez combien leur peché qui eſt grand de ſoy, eſt encore augmenté par vn mépris ſi viſible de l'authorité legitime. Et ſur tout, voyez comme ils le rendent plus énorme & plus inſuportable par leur peu d'humilité & par leur affectation, lors qu'ils diſent, *qu'ils feroient conſcience d'attribuer ces Propoſitions cenſurées à Ianſenius, quoy que le Pape & les Eueſques les luy attribuent.* Ce ſcrupule n'eſt-il pas vn crime, n'eſt-il pas outrageux, & au Pape, & aux Eueſques; N'eſt-il pas ſcandaleux en toutes façons, & digne d'eſtre obligé à vne ſatisfaction publique?

2. lettre de Monſieur Arnaud p. 150.

p. 150. *&* 152.

Faites maintenant reflexion ſur ces deux ſortes de iugemens ſi contraires. D'vn coſté

condamnent ſans appel,& ſans pouuoir recuſer leurs Iuges. Car lors qu'ils ont dit autrefois, *que la Penitence publique regarde les pechez mortels cachez & ſecrets auſsi bien que les publics, & qu'elle n'eſtoit pas ſeulement pour les crimes énormes & publics* : Ne ſe ſont-ils pas condamnez eux-meſmes, & ne ſe ſont-ils pas obligez ſans y penſer, à vne ſatisfaction publique, qui tient lieu de penitence aux Sectaires, ie veux dire à vne Retractation ſincere & expreſſe? Que peuuent-ils dire à cela ? car quand leur peché ne ſeroit pas ſi énorme, ny ſi ſcandaleux, ils ne doiuent pas laiſſer de faire cette Reparation au public, ſur les propres principes qu'ils ont eſtablis auec tant d'opiniaſtreté.

Lors qu'ils diſent, *qu'vne Dame Romaine ſe ſoumit à la Penitence publique, pour vne faute qui venoit pluſtoſt d'erreur & d'imprudence que de malice*, & qu'en ſuite, ils luy donnent tant d'éloges pour vne ſi belle action : N'eſt-il pas manifeſte, qu'ils ſe condamnent eux-meſmes à cette ſatisfaction publique, qui tient lieu de penitence aux Nouateurs. Puis qu'ils veulent perſuader par cet exemple, qu'il ſeroit beau & loüable, meſme pour des petits pechez de s'humilier ainſi par vne ſatisfaction publique: Que ne font-ils ce qu'ils conſeillent aux au-

cipline, & redonnant en meſme temps tout le luſtre & toute la ſplendeur à la Morale Euangelique, qui ne peut ſubſiſter comme il faut ſelon leurs principes, ſans l'vſage de la Penitence publique.

Ie ne leur allegue que leurs propres Maximes pour les conuaincre. Mais cette conuiction paroiſtra encore plus honteuſe, ſi nous faiſons vne plus particuliere reflexion ſur la ſeconde Lettre de Monſieur Arnaud, ainſi que ie le vais montrer au diſcours ſuiuant.

Qu'enfin ce qu'ils réueillent touchant la Penitence publique, les confond auec plusieurs circonſtances honteuſes: & qu'en cela ils attirent de nouueaux Anathemes ſur leurs ouurages.

CHAPITRE VI.

CE n'eſt point aſſez de dire que les Ianſeniſtes, en eſtabliſſant la Penitence publique, ſe ſont condamnez eux-meſmes; il faut paſſer outre, & montrer comme cette condamnation leur eſt honteuſe pour pluſieurs raiſons aſſez notables.

La premiere eſt, que ſans y penſer, ils ſe font eux-meſmes leur procez, pour rendre la Verité victorieuſe d'vne plus belle maniere. Et ſi ce qu'ils ont dit autrefois de la Penitence leur eſt contraire, ce qu'en dit Monſieur Arnaud dans ſes deux **Lettres**, l'**eſt** encore plus, & acheue de les conuaincre. Il ſemble par ce qu'il en écrit tout de nouueau, qu'il ayt voulu confirmer la Sentence qu'il auoient prononcée ſans y penſer contr'eux-meſmes.

Mais la ſeconde circonſtance eſt encore plus notable que la premiere, parce qu'ils ſe

Digitized by Google

ſont ainſi condamnez, lors qu'ils penſoient faire leur Apologie. Et c'eſt en quoy leur honte eſt plus grande, puiſque ce qu'ils preparoient pour l'ornement de leur Triomphe, ne ſert qu'à compoſer leur Tombeau.

Cette circonſtance eſt fort notable, mais la troiſiéme l'eſt encore plus. Parce qu'il ſemble que les Ianſeniſtes, en parlant aujourd'huy des liures qu'ils ont faits autrefois ſur l'vſage de la Communion & de la Penitence, ne réueillent leurs anciennes erreurs, que pour attirer de nouueaux Anathémes ſur leurs ouurages. Ils ne voyent pas qu'en renouuelant comme ils font vne doctrine qui a tant fait de deſordres, & troublé tant de conſciences, ils obligeront le ſaint Siege à la condamner, comme il a condamné leur doctrine touchant la Grace.

Ce ne leur eſt pas aſſez d'auoir eſté condamnez ſi ſolemnellement: comme ſi cette condamnation ne deuoit pas les humilier, ils oſent encore s'expoſer de gayeté de cœur à vne nouuelle Cenſure, en réueillant leurs anciennes erreurs, touchant l'Vſage des deux Sacremens qui ſeruent le plus, ou à acquerir la Grace quand elle eſt perduë, ou à l'augmenter quand on la retrouuée: l'vn ſe faiſant par la Penitence, qui eſt le Sacrement qui ſert à reſ-

ſuſciter les morts ; & l'autre par l'Euchariſtie, qui ſert à fortifier & à embellir ceux qui ſont reſſuſcitez.

Or qui ne voit que l'Egliſe ayant eſté ſi long-temps offenſée par les liures qu'ils ont faits ſur ce ſujet, il eſt bien mal-aiſé qu'ils réueillent ces faux dogmes ſans attirer l'Anathéme.

Et ce qui acheuera de les expoſer à ce peril, c'eſt que la gloire de ſaint Auguſtin n'y ſemble pas moins intereſſée, qu'elle l'eſt ſur la doctrine de la Grace. Ce que ce Pere écrit touchant l'vſage de la Communion & de la Penitence, eſtant auſſi tout à fait contraire aux faux dogmes des Ianſeniſtes, ainſi que ie l'ay montré aſſez nettement dans le liure que ie compoſay autrefois ſur ce ſuiet.

Voila les quatre Parties de cet Ouurage, ou ie ne me ſuis propoſé autre choſe, que de faire voir bien nettement, que les Ianſeniſtes ne ſe ſoumettent point de bonne foy ; Et qu'il leur eſt impoſſible de ſe bien ſoumettre, ſans retracter ſincerement leur erreur : la vraye ſoumiſſion eſtant tout à fait inſeparable de la Retractation ſincere ; & l'vne eſtant l'vnique effet, & meſme l'vnique marque de l'autre, comme i'ay dit cy-deſſus. C'eſt mon deſſein en general, mais chaque Partie contient en

Digitized by Google

particulier vn motif different, pour bien prouuer ces deux Veritez, que i'ay taſché d'établir auec d'autant plus de methode & de force, qu'elles ſont importantes, & à la correction des Ianſeniſtes, & à la precaution des Catholiques. C'eſt ce que nous allons voir au diſcours ſuiuant, où ie fais vne reueuë ſur tout mon Ouurage.

Reueuë ſur tout cet ouurage. Comme chaque partie contient vn motif different de l'autre, pour porter les Ianſeniſtes à ſe retracter.

CHAPITRE VII.

Cette reueuë eſt neceſſaire, & pourquoy.

IL ſemble maintenant qu'apres auoir acheué le corps de cet Ouurage, il ſoit comme neceſſaire d'en faire l'Anatomie : Cette reueuë peut ſeruir beaucoup, tant pour mieux remarquer l'ordre & la methode que i'ay obſeruée, que pour rendre mes raiſonnemens plus forts & plus touchans, à meſure qu'ils ſeront plus décharnez & plus reſerrez. Cette methode ſemble auoir plus de force & plus d'énergie, ſur tout quand on la ſçait bien tour-

ner & l'appliquer comme il faut, au but qu'on ſe propoſe.

REVEVE ſur mon deſſein.

Il faut donc ſçauoir, que tout mon deſſein en ce liure, eſt de montrer que la ſoumiſſion des Ianſeniſtes eſt feinte, & qu'ils ne peuuent ſe ſoumettre de bonne foy, ſans ſe retracter ſincerement : La vraye ſoumiſſion eſtant impoſſible en cecy, ſans vne ſincere Retractation. En ſorte qu'on ne peut pretendre d'eſtre ſoumis, ſans ſe reſoudre à ſe retracter; & que ſi les Ianſeniſtes s'engagent à vne vraye ſoumiſſion, ils s'engagent auſſi à vne vraye Retractation, l'vne eſtant inſeparable de l'autre, comme ie l'ay montré cy-deſſus.

Voila mon deſſein en general: Mais remarquez bien que chaque Partie de l'ouurage, le prouue en particulier, par de differẽts motifs, & par de diuers principes. Parce que la premiere Partie contient le *fait*, dont il eſt queſtion : La ſeconde montre la *Loy*: La troiſiéme aporte *l'Exemple*; & la quatriéme enfin allegue les *propres Maximes* des Ianſeniſtes, pour acheuer de les conuaincre.

Vous voyez donc bien, que ces quatre motifs ſont tous differens, & ont chacun vne force & vne énergie particuliere pour la fin

que ie me propoſe. Car le *fait* qui ſe voit dans la premiere Partie, eſt comme vn fond de toute l'affaire, & ſert comme de baſe & de fondement aux autres Parties. Quand ie traite en la ſeconde Partie de la *loy*, ie veux dire, de la loy de la Diſcipline : Ie fais voir vn motif ou vn argument, qui non ſeulement eſt different de l'autre, mais qui eſt plus fort & plus preſſant. Car la Loy eſt la Regle du fait, elle en eſt la meſure irreprochable. La troiſiéme Partie montre encore quelque choſe de plus ſenſible, en alleguant *l'Exemple*, qui a proprement parler fait voir, & le fait, & la loy, plus ſenſiblement, faiſant voir l'vn & l'autre en pratique, & n'y ayant rien de plus touchant que la lumiere experimentale. Enfin, la quatriéme porte auec ſoy plus de conuiction que les trois autres, parce qu'elle fait voir les *propres Maximes* des Ianſeniſtes touchant la Penitence ou la Satisfaction publique. Et il eſt éuident qu'il n'y a rien au monde de plus preſſant contre quelqu'vn, que de luy alleguer ſon propre témoignage, puiſque c'eſt le iuger par ſa propre bouche.

Voila comme chaque Partie contient vn different motif, & emporte auec ſoy vn argument capable de perſuader la vraye Retractation aux Ianſeniſtes. Mais ſi pour le mieux

aire sẽtir, il eſt beſoin que ie donne icy vn racourcy de chaque Partie, & que i'en faſſe vne diſſection qui en montre mieux les nerfs & les veines, ie veux dire la force & les raiſonnemens: Ie vous diray, que la premiere Partie qui contient le fait, met ce fait en trois choſes. Ie veux dire qu'elle le met, ou dans les circonſtances d'vn vray acquieſcement, qu'elle reduit à quatre principales & plus notables: ou dans ce que diſent eux-meſmes les Ianſeniſtes touchant leur ſoumiſſion pretenduë; ou enfin dans ce que diſent les Eueſques touchant la condamnation de la doctrine de Ianſenius, & meſme touchant le feint acquieſcement des Ianſeniſtes. A proprement parler, la reduction que ie fais de toutes les matieres à ces trois articles, eſt vn Anathomie de la premiere Partie, & vne nette diuiſion de ce qu'elle contient generalement.

Pour la ſeconde Partie, elle traite de la loy de la Diſcipline, qui eſt vne Regle du fait, & qui par conſequent fortifie & éclaircit ce que ie dis en la premiere. Mais ſi pour en mieux iuger, vous voulez que i'en faſſe l'Anathomie: Ie vous diray, que ſelon la loy de la Diſcipline, les Sectaires doiuent ſatisfaire à l'Egliſe pour leur peché, ainſi que tous les autres pecheurs y ſont obligez: & que cette Satisfaction

ction qui doit estre publique, comme le peché a esté public, consiste à confesser leur erreur & à la retracter, cette Retractation leur tenant lieu de penitence.

C'est ce que ie fais voir par vn bel endroit de saint Hierôme, qui dit que Pelagius faisant semblant de se soumettre, sa feinte soumission & sa feinte confession, furent en effet vne *Penitence simulée.* Pour mieux faire sentir l'obligation que les Nouateurs ont à cette sorte de penitence ou de satisfaction, i'en donne la cause auec saint Thomas, qui dit que le Sectaire n'est pas moins coupable que le faux monnoyeur : & que celuy-cy ne fait pas plus de desordre dans le commerce du monde, que l'autre dans la societé de l'Eglise. Mais afin de faire voir, que cette obligation des Iansenistes n'est pas tout à fait égale à tous ; Ie montre qu'il y a difference entre les *Sectaires* & les *Sectateurs* de cette Secte. Ce qu'ayant fait voir, ie passe outre, & viens au particulier, montrant quelle est la Satisfaction qu'on en doit exiger en détail : Expliquant comment les Sectaires doiuent quiter la Secte, & comment les Sectateurs doiuent aussi quiter les Sectaires. Et afin que cela se fasse d'vne plus belle maniere, & plus conuenable à leur peché ? Ie montre qu'il faut employer

Epist 30. inter. Ep. S. Aug.

22. q. 11. a. 8

les meſmes moyens à deſtruire l'erreur, qu'on a employez à l'eſtablir; & qu'il eſt plus beau de ſe ſeruir des meſmes machines à reſtablir la verité, qu'on a employées à la ruiner. Mais ce qui eſt de plus notable en tout cela, eſt que j'appuye tout ce que i'en écris, de l'authorité, & des témoignages exprés des Papes & des Conciles. Voila vn abregé de la ſeconde Partie.

Racourcy de la 3. Partie.

Quant à la troiſiéme, elle traite de *l'Exemple*, ie veux dire de l'exemple incomparable de ſaint Auguſtin, auec les circonſtances qui l'accompagnent, & qui ont rendu ſa Retractation toute merueilleuſe. Elle adiouſte à cela, les puiſſans raiſonnemens qu'il fait pour porter les Donatiſtes à ſe retracter, & il y a dequoy conuaincre les plus opiniaſtres. Elle fait voir en ſuite ce que dit ce Pere de la feinte ſoumiſſion de Pelagius, de ſa fauſſe Confeſſion, & de ſa Penitence ſimulée, ſes ruſes & ſes artifices, auec quelle promptitude il y faut mettre ordre, & le ſoin qu'en doiuent prendre les Eueſques & les Papes; tant pour la precaution des Catholiques, que pour la correction des Sectaires, & pour le repos des pauures Sectateurs. Apres cet exemple de Pelagius, ie fais voir celuy de ſon Diſciple Celeſtius, ce que ſaint Auguſtin dit de ſa feinte

ſoumiſſion: ce qu'il dit des ſoins que prennent les Conciles & les Papes, pour le faire retracter ſincerement, mais d'vne Retractation expreſſe & en détail: Et ce qui eſt de plus, d'vne Retractation faite promptement & ſans delay, de peur des ſuites faſcheuſes. De là, ie paſſe aux loüanges que ſaint Auguſtin donne à ſon Maiſtre ſaint Cyprien, à cauſe qu'il s'eſt retracté auant ſa mort, mais d'vne Retractation aſſez notable. Et pour acheuer par vn endroit plus ſenſible, ie conclus tout cela par deux beaux endroits de ſaint Auguſtin & de ſon Diſciple ſaint Proſper, ou tous deux font le tableau de la vraye Confeſſion & de la vraye Penitence des Sectaires, auec les deux circonſtances les plus eſſentielles à la ſatisfaction que l'Egliſe exige d'eux, ſelon les loix de la Diſcipline. Et voila l'Anathomie & le racourcy de la troiſiéme Partie.

Diſſection de la 2. Partie.

Venons enfin à la quatriéme, qui traite des propres Maximes des Ianſeniſtes touchant la Penitence publique, & qui eſt plus concluante & plus touchante que les autres: puis qu'elle eſt fondée ſur le propre aueu de ceux qu'on veut porter à cette ſincere Retractation, qui tient lieu de Penitence aux Sectaires, comme la ſeconde & la troiſiéme Partie le montrent ſenſiblement. Ie n'allegue autre choſe en ce-

la, que leurs propres Maximes, qui seruent comme d'autant de principes tres-certains pour les conuaincre.

La premiere Maxime est, *qu'on estoit obligé à la Penitence publique, mesme pour des pechez mortels secrets & communs, & non pas seulement pour les exorbitans & publics* : Ce qui est aisé à appliquer aux Ianseniſtes, en examinant ou mesurant le degré de la satisfaction qu'ils doiuent, au degré du peché qu'ils ont commis.

L. de la Freq. Comm. 2. part. ch. 32.

La seconde Maxime porte, *que mesme il est fort loüable de se soumettre à la Penitence publique pour des pechez encore plus petits* : Et ils alleguent sur cela l'exemple de *Fabiole Dame Romaine*, qui s'assujettit à cette Penitence publique, quoy que son peché ne fut à proprement parler, *qu'vne imprudence*. Or cet exemple fait voir ce que les Ianseniſtes deuroient faire, selon leurs propres auis ; il montre ce qu'ils deuroient conseiller aux personnes qu'ils ont attirées à leur Secte, & qui par leur erreur ont commis vn plus grand peché que cette Romaine.

La troiſiéme Maxime porte, *que la decadence de la Diſcipline Eccleſiaſtique vient de la decadence de la Penitence publique* ; & que ceux qui sont cauſe de l'vne, sont cauſe de l'autre. Ce qui fait voir iusques où les Iãseniſtes s'engagent à em-

pécher par leur Retractation, que la Penitence publique ne soit destruite: à moins que de negliger visiblement la Discipline de l'Eglise, dont ils pretendent estre les Reformateurs.

Enfin la quatriéme Maxime porte, *qu'en restablissant la Penitence publique, on restablit la Discipline de l'Eglise*, & qu'on rend à la morale Euangelique toute sa splendeur & son ornement. Ce qui acheue de conuaincre les Iansenistes, pour ne pouuoir esquiuer cette Retractation, qui leur tient lieu de Penitence & de Satisfaction publique; puis qu'il ne tiendra qu'à eux, que cette Discipline ne soit remise en sa vigueur. Mais eux sur tout, qui sont obligez doublement à ce deuoir, tant parce que leur erreur censurée les oblige à obseruer la Discipline, en pratiquant cette Satisfaction publique qu'elle exige d'eux; qu'à cause des liures qu'ils ont faits, à dessein d'exhorter les autres auec tant d'empressement à la pratique de cette Discipline de l'Eglise.

Voila le racourcy de cette derniere Partie: ou plustost, voila la dissection des quatre Parties de cet Ouurage, qui montre comme chaque Partie en detail contient vn motif different & particulier, pour porter les Iansenistes à se retracter sincerement.

Reflexion plus particuliere & plus touchante, ſur ce que les Ianſeniſtes montrent eux-meſmes que leur ſoumiſsion eſt feinte, par les meſmes moyens qu'ils employent à la colorer & à la plaſtrer.

CHAPITRE VIII.

CE racourcy que ie viens de faire, me donne vn grand iour pour montrer ſenſiblement, comme les Ianſeniſtes prouuent eux-meſmes ſans y penſer, que leur ſoumiſſion eſt feinte, par les meſmes preuues & par les meſmes argumens, qu'ils employent à faire voir qu'ils ſont ſoumis, ou à colorer leur ſoumiſſion. C'eſt montrer qu'ils ne reüſſiſſent guere bien en leurs Apologies. Et il me ſemble, qu'il n'eſt pas inutile d'en faire icy vn Abregé, apres que i'en ay traité auec plus d'étenduë dans tout cet Ouurage.

Les Ianſeniſtes conuaincus par eux-meſmes ſelon la 3. Circonſ.

Conſiderez donc comme la premiere Circonſtance d'vn vray acquieſcement porte, *qu'il faut auouër qu'on a erré, pour ſe bien ſoumettre à la Cenſure de ſon erreur.* En ſorte que pour iuger ſi la ſoumiſſion des Ianſeniſtes eſt vraye,

Digitized by Google

il ne faut que voir s'ils auouënt leur erreur. Parce que s'ils ne l'auouënt point, il eſt impoſſible qu'ils ſoient ſoumis : cette ſoumiſſion emportant auec ſoy, & la Confeſſion, & l'Abjuration de ſon erreur. Cette circonſtance qui eſt tres-manifeſte d'elle-meſme, eſt pourtant encore fort eſclaircie, parce que les Eueſques ont definy, puis qu'ils ont declaré nettement deux choſes : La premiere eſt, que les Sectateurs de Ianſenius ſont condamnez, & la ſeconde, qu'ils ne ſe ſoumettent point de bonne foy à la Cenſure. Voila ce qu'ils declarent en termes exprés, & c'eſt vn fait dont on ne peut douter, puis qu'il ne faut que le lire dans leurs lettres. Mais pour ſurcroit de conuiction, voyons ce que diſent eux-meſmes les Ianſeniſtes, lors qu'ils proteſtent *qu'ils ne ſont tombez en aucun erreur, qu'ils ſont bien éloignez de cette chûte, & que l'hereſie qu'on leur impute n'eſt qu'vne chimere.* 1. *lettre de M. Arnaud. p. 20. & 21. & p. 9.*

Voila donc comme ils auouënt, qu'ils ne ſe ſoumettent point : parce qu'encore que le Pape, & les Eueſques diſent qu'ils ont erré, ils deſauouënt pourtant cette erreur : Et en la deſauoüant comme ils font, ils prouuent eux-meſmes qu'ils ne ſont pas ſoumis, & que leur ſoumiſſion eſt fauſſe & ſimulée. Que veut-on de plus net & de plus exprés?

Digitized by Google

Conuaincus par la 2. circonst.

La ſeconde circonſtance d'vn vray acquieſcement, eſt encore plus preſſante, parce qu'elle porte qu'il faut tenir les Propoſitions cenſurées, *pour contenuës dans les liures de Ianſenius* : En ſorte que ſi les Ianſeniſtes n'en tombent point d'accord, ils ne peuuent paſſer pour ſoumis, & leur ſoumiſſion eſt feinte, comme il eſt tres-manifeſte. Mais ce qu'en diſent les Eueſques, acheue de les conuaincre; parce qu'ils declarent encore deux choſes en termes exprés : La premiere, que ces Propoſitions cenſurées ſont veritablement de Ianſenius, qu'ils les ont examinées auec ſoin & pluſieurs fois; & que la ſeule Conſtitution ſuffit pour decider cette Queſtion. La ſeconde, que les Ianſeniſtes pourtant ne les attribuent point à Ianſenius, & qu'en cela ils font outrage à la Conſtitution; voulant faire reuiure les anciennes Diſputes, & dreſſant des pieges aux ſimples. Voila donc leur ſoumiſſion declarée fauſſe ſolemnellement, & par des Iuges irreprochables, ſans qu'il y ayt rien à repliquer.

Mais ce qui eſt de plus, ils l'auouënt eux-meſmes. Et ce qu'ils diſent ſur ce ſujet pour prouuer qu'ils ſont ſoumis, ſuffit pour montrer que leur ſoumiſſion eſt feinte : puis qu'ils auouënt, *qu'ils n'ont point trouué ces Propoſitions cen-*

censurées dans Iansenius, quoy qu'ils ayent leu ses liures auec soin, qu'ils font conscience de les luy attribuer, quoy qu'vn Pape les luy attribuë dans sa Constitution; & qu'ils démentiroient en cela leurs propres yeux. Or en parlant de la sorte, ne disent pas nettement, qu'ils n'attribuent point à Iansenius les cinq Propositions censurées ? Et par consequent ne disent-ils pas qu'ils ne se soumettent point; puisque ce n'est pas se soumettre à la Censure, que de ne point attribuer les cinq Propositions à Iansenius, quoy que la Censure mesme les luy attribuë expressement, comme les Euesques le témoignent. Ce n'est donc pas assez de dire, que leur propre Declaration suffit pour prouuer qu'ils ne sont point soumis : Il faut adjouster à cela, qu'elle le montre auec vne certaine audace trop manifeste, qui fait voir le mépris & l'auersion qu'ils ont pour cette sage & sainte Constitution du saint Siege,

Ils sont conuaincus par la 3. circonst.

Voulez-vous maintenant que nous en venions à la troisiéme Circonstance ? Certes, elle vous montrera encore plus ouuertement la feinte soumission des Iansenistes : parce qu'elle porte, que pour acquiescer à la Censure, il faut tenir que ces Propositions censurées, qui sont contenuës dans le liure de Iansenius, *ne sont nullement contenuës dans les es-*

crits de *saint Augustin.* Cette suite est assez manifeste de soy-mesme, sans qu'il soit besoin, ny de l'expliquer, ny de l'approuuer : Et les Euesques, pour mieux faire voir la feinte soumission des Ianseniſtes, & les erreurs de Iansenius, alleguent auec respect & auec éloge, le témoignage de saint Augustin, lors qu'il condamne les erreurs des Pelagiens, & leur feint acquiescement.

Dans leur lettre datée du 28. Mars 1654.

Mais apres tout il n'y a rien de plus pressant que de considerer ce que les Ianseniſtes disent sur cecy; car lors qu'ils declarent, que Iansenius tout condamné qu'il est, ne laisse pas d'estre *le fidele Disciple de saint Augustin, & de seruir de Bouclier à son Maistre, que le des-honneur de Iansenius met à couuert l'honneur de saint Augustin; Que Iansenius est opprimé & des-honoré pour ce Pere; Et que s'il viuoit maintenant, il tiendroit à honneur d'estre ainsi mal-traiié pour son Maistre.* D'ailleurs, lors qu'ils veulent bien qu'on croye, que s'ils *font conscience* d'attribuer les propositions censurés à Iansenius; c'est de peur de ne le pouuoir faire, sans les attribuer aussi à saint Augustin, donnant assez à penser, que c'est la cause de leur scrupule. Lors qu'ils tascheut de persuader insensiblement, qu'on peut s'attacher à Iansenius sans croire qu'on s'attache *à vn Docteur, ou vn*

2. lettre de M. Arnaud. page. 132.

2. lettre p. 150. & 152.

Autheur particulier qui parle de luy-meſme, ou qui ſouſtienne des opinions nouuelles; parce qu'ils croyent que Ianſenius ne dit rien que ſelon le ſens propre de Saint Auguſtin, & qu'ainſi il n'enſeigne pas d'opinions nouuelles : Lors, diſie, qu'ils parlent ainſi, ne declarent-ils pas, qu'ils ne ſeparent point la doctrine de Ianſenius d'auec celle de Saint Auguſtin, & que par conſequent on ne peut condamner l'vn ſans condamner l'autre? Que peut-on donc alleguer de plus exprés pour prouuer que leur ſoumiſſion eſt feinte, que d'alleguer ce qu'ils diſent eux-meſmes ; & ſur tout lors qu'ils l'alleguent dans leurs Apologies, où ils taſchent de perſuader aux ſimples qu'ils ſont ſoumis. 1. lettre p. 20

Il eſt temps de faire vne reueuë ſur la quatriéme Circonſtance d'vn vray acquieſcement, qui porte, *que ceux qui ne tiennent point ces propoſitions cenſurées pour contenües dans Ianſenius, ne les tiennent pas auſſi pour fauſſes ny pour heretiques.* La raiſon en eſt toute éuidente, parce que ces propoſitions ſont contenuës dans les liures de Ianſenius, *ſelon le meſme ſens* auquel elles ſont condamnées. Or ſi c'eſt vn meſme ſens, ainſi que le Pape & les Eueſques l'aſſeurent; il eſt impoſſible de les tenir pour fauſſes, au meſme ſens que le Pape & les Eueſques *Enfin ils ſont conuaincus par cette 4. Circonſt.*

ont iugé qu'elles ſont fauſſes, ſans les tenir auſſi pour contenuës dans les liures de Ianſenius; Il n'y a rien de ſi éuident.

Mais qu'en diſent les Eueſques de France? ils declarent que ces propoſitions ſont cenſurées au propre ſens de Ianſenius, & ſelon le ſens exprimé par les propres termes de ſon liure, ſans y rien alterer. Ce qui montre, qu'il eſt impoſſible de condamner les cinq Propoſitions au ſens de la Cenſure, ſans les tenir auſſi pour contenuës dans le liure de Ianſenius, puis que le Pape & les Eueſques aſſeurent que c'eſt tout à fait le meſme ſens. Et il s'enſuit de là, que ceux qui proteſtent qu'ils condamnent ces propoſitions, ſans pourtant les attribuer à Ianſenius, les condamne en vn autre ſens que celuy du Pape. Il faut qu'ils ayent vn *ſens equiuoque*, vn ſens fallacieux, Sophiſtique, & ſemblable à celuy dont ils ſe veulent ſeruir dans leur Manifeſte à trois ſens & à trois colomnes.

Voyez cy-deſſus la 1. partie ch. dernier.

Et pour eſtre entierement conuaincu, qu'ils ont ce deſſein de reuenir aux propoſitions cenſurées, quoy qu'ils faſſent ſemblant de les abandonner à la Cenſure, il ne faut que voir dans la 2. lettre de M. Arnaud, comme ils font gloire de ſouſtenir encore auiourd'huy les propoſitions expreſſément cenſurées dans la

2. Lettre de M. Arnaud p. 218. & 220.

Digitized by Google

Constitution, comme ie l'ay fait voir cy-dessus en ce qui regarde la premiere Proposition, tant il est vray qu'ils ne condamnent pas de bonne foy les cinq Propositions censurées; Et qu'en cela ils n'acquiescent pas de bonne foy la Censure.

Et voila en racourcy la contradiction toute visible, où les Ianseniſtes s'engagent eux-mesmes, lors qu'ils tâchent d'éluder la Censure. C'est ainsi qu'ils prouuent eux-mesmes que leur soumission est feinte, lors qu'ils s'efforcent de la colorer, & de la plastrer par leurs belles protestations: Et ces quatre circonstances d'vn vray acquiescement bien examinées, font voir, que celuy des Ianseniſtes est faux, & par leur propre témoignage.

Reueüe plus particuliere, sur ce que les Ianseniſtes ſe ſont engagez eux-meſmes à ſe retracter, mais d'vn engagement viſible.

CHAPITRE IX.

COmme les Ianseniſtes ſans y penſer, ont fait voir que leur ſoumiſſion pretenduë eſt feinte, lors meſmes qu'ils ſe ſont efforcez de prouuer dans leurs derniers écrits, quelle eſt ſincere & receuable : Auſſi en penſant eſquiuer la iuſte Retractation que l'Egliſe en peut exiger, ils ſe ſont engagez à ſe retracter, mais d'vn engagement tout viſible. C'eſt ſurquoy il eſt important de faire vne Réflexion plus particuliere, en acheuant cet Ouurage.

Car ſi vous conſiderez bien les deux Let-
1. Lettre p. 11. tres de Monſieur Arnaud, il ſemble que ſon principal but ſoit de prouuer que les Ianſeniſtes ſont ſoumis, mais d'vne ſoumiſſion ſincere. Ils proteſtent *que rien n'eſt capable de les faire manquer à la ſoumiſsion qu'ils doiuent à*
1. lettre p. 12. *l'Egliſe & au ſaint Siege* : Qu'ils font deſſein d'obeïr à la Conſtitution d'Innocent dixié-

me, comme ils obeyroient aux Decrets des Conciles Oecumeniques.

Or suppose qu'ils tombent d'accord comme ils font, qu'ils sont obligez de se soumettre, & que mesme ils sont soumis: Il est éuident qu'en promettant vne vraye soumission, ils promettent en mesme temps vne vraye Retractation, parce qu'en cecy l'vne est impossible sans l'autre? Pour bien obeyr au Pape, il faut condamner ce qu'il condamne: Et il est plus clair que le iour, que les Iansenistes ne peuuent iamais bien condamner leurs erreurs sans les retracter. C'est vne consequence tres-nette & tres-manifeste.

Que s'ils disent qu'ils veulent bien obeyr à la Constitution, en ce qu'elle condamne les cinq Propositions, mais non pas en ce qu'elle les attribuë à Iansenius; Ie répons à cela, qu'ils ne peuuent vouloir l'vn sans vouloir l'autre, pour deux raisons qui sont sans replique. La premiere, parce que le Pape ne separe point ces deux choses, il condamne les propositions comme contenuës dans le liure de Iansenius, & non pas comme prises *en general*; en sorte que les Iansenistes ne peuuent pas tronquer ainsi la Censure, & pretendre pourtant qu'ils y sont soumis, cela est du tout impossible. Et la seconde raison est, qu'outre

Remarquez bien ces deux raisons.

que la Bulle porte en termes exprés, que ces propoſitions cenſurées ſont veritablement tirées du liure de Ianſenius ; elle porte auſſi que le ſens auquel elles ſont cenſurées, eſt le meſme ſens auquel elles ſont contenuës dans cet Autheur. Ce qui fait qu'on ne peut pas promettre qu'on veut obeyr à la Conſtitution, en ce qu'elle condamne les cinq Propoſitions ; ſans promettre auſſi de luy obeyr, en ce qu'elle les attribuë à Ianſenius. Il eſt impoſſible de ſeparer l'vn dans l'autre. D'où l'on peut conclure, que ſi les Ianſeniſtes promettent de bonne foy qu'ils veulent eſtre ſoumis, ils promettent en meſme temps qu'ils veulent ſe retracter. C'eſt vne conſequence inéuitable.

Ainſi lors qu'ils proteſtent ſi ſolemnellement, & par des promeſſes ſi ſouuent reïterées, *qu'ils veulent bien condamner les meſmes Hereſies que le Pape a condamnées*, ne s'engagent-ils pas à ſe retracter ? Puis que d'vn coſté le Pape & les Eueſques declarent en termes exprés, que les erreurs cenſurées ſont veritablement de Ianſenius ; & par conſequent des Ianſeniſtes qui ont ſouſtenu ſa doctrine : Et que de l'autre coſté, il eſt du tout impoſsible de les condamner de bonne foy, ſans les retracter, comme ie

1. *Lettre p.* 12.

viens

viens de le montrer. Mais ce qui est de plus notable en cecy, c'est que ce dernier engagement a esté precedé par vn autre il y a enuiron *onze ans*, selon leur propre supputation. Puis que dés ce temps là Dieu permit que les Iansenistes s'obligeassent à retracter leurs erreurs: s'y estant engagez solemnellement par autant de Principes inuiolables, qu'ils ont estably de Maximes pour montrer la necessité d'vne Penitence publique : la vraye Retractation de ses erreurs tenant lieu de Penitence & de Satisfaction publique aux Sectaires & aux Nouateurs, comme ie l'ay assez fait voir : Et afin que cette obligation fut plus autentique, Monsieur Arnaud a voulu confirmer dans ses deux Lettres, ce qu'il en auoit dit autrefois.

2. *Lettre de M. Arnaud p. 44.*

Trois veritez pratiques pour conclusion de cet Ouurage : La premiere, qu'il est absolument necessaire de retracter ses erreurs, & de quelle necessité.

CHAPITRE X.

ENfin pour rendre cet ouurage plus vtile & plus touchant, ie le dois conclure par trois importantes veritez. La premiere est, qu'il est absolument necessaire de retracter ses erreurs, mais d'vne necessité inéuitable. La seconde est, qu'il est tout à fait glorieux de se retracter de bonne grace, & auec des circonstances genereuses, & que c'est la vraye gloire des plus grands hommes La troisiéme enfin, que la vraye Retractation doit estre & *entiere* & *prompte*. Voila tout le fruict de ce liure, & c'est comme l'essence & la fleur de tous les raisonnemens & de tous les exemples que i'ay alleguez.

Quant à la premiere Verité, il est certain qu'on ne sçauroit trop considerer l'importance & la necessité d'vne Retractation sincere; sur tout, en ceux qui veulent passer pour soumis à la Censure de leurs erreurs. Par ce

qu'il eſt tout à fait impoſſible, comme i'ay dit, que cette ſoumiſſion pretenduë paſſe pour vraye & pour receuable, ſi elle n'eſtoit accompagnée d'vne veritable Retractation. Cela eſt plus clair que le iour. Car comme d'vn coſté, on ne peut pas auoüer ſes erreurs ſans les retracter en meſme temps, à moins qu'on ne veüille declarer manifeſtement qu'on eſt rebelle, & qu'on fait gloire d'eſtre refractaire; auſſi de l'autre coſté, on ne peut pas dire auec raiſon qu'on eſt ſoumis à la Cenſure, lors qu'on n'auoüe point ſes erreurs cenſurées: ſans cet aueu, la ſoumiſſion pretenduë eſt tout à fait fauſſe. Car dire qu'on n'a pas erré, lors qu'on voit ſes erreurs condãnées: A proprement parler, ce n'eſt pas acquieſcer à la Cenſure, c'eſt dire qu'on n'y prend point de part, & qu'elle ne nous regarde point: C'eſt s'en exempter, au lieu de s'y ſoumettre. Ou pluſtoſt, c'eſt dire, qu'elle eſt vaine, n'ayant pour objet que des fantômes; c'eſt dire, qu'elle eſt imprudente, eſtant accompagnée d'vne ſi notable beueuë; c'eſt meſme dire, qu'elle eſt iniuſte, puis qu'elle punit les innocens pour les coupables.

Diſons-le encore plus fortement & plus ſenſiblement. Ce n'eſt pas reſpecter la Cen-

2 lettre de M. Arnaud. page 140.

ſure, & ce n'eſt point y acquieſcer *comme à vn Concile* ; au contraire, c'eſt la démentir outrageuſement, c'eſt tâcher de la deſtruire & de l'aneantir. C'eſt cenſurer la Cenſure meſme : au lieu de ſe ſoumettre à ſes Iuges, c'eſt leur faire leur procés ; & bien loin de ſe retracter, c'eſt dire que ſes Iuges doiuent retracter leur iugement.

Voila comme ſelon la nature de la choſe, la ſoumiſſion & la Retractation ſont inſeparables, & comme l'vne ne peut ſubſiſter ſans l'autre. Enfin, voila comme la Retractation eſt neceſſaire de ſoy, mais d'vne neceſsité abſolüe & inéuitable, ſur tout en ceux qui veulent paſſer pour ſoumis. Mais voyons auſsi comme elle eſt abſolument neceſſaire pour deux conſequences fort notables : Ie veux dire, pour la conſcience des Sectateurs, & pour celle des Sectaires. Parce que ſans la Retractation, il eſt impoſsible, que ny les ſimples ny les ſçauans iouyſſent du repos d'eſprit, & de la vraye tranquillité : ſans elle l'affectation de leur faute, leur donne ſans ceſſe des allarmes & des remords ; & comme les pecheurs ne trouuent le calme que dans le ſein de la penitence, auſsi les Sectaires ne le trouuent que dans la pratique de la Retractation:

La Retractation neceſſaire, au repos des ſimples & des ſçauãs; & pourquoy.

comme elle eſt la penitence des Nouateurs, c'eſt elle ſeule auſsi qui les déliure des peines & des inquietudes que cauſe la penſée de ſon peché.

Sans doute les Sectaires opiniaſtres ſont agitez inceſſamment, tant par la penſée de l'obligation qu'ils ont à ſe retracter, que par cette pudeur orgueilleuſe qui étouffe la Retractation. Mais par combien de choſes exterieures penſez-vous que cette inquietude interne ſoit fomentée & augmentée ! Que d'objets au dehors entretiennent leurs remords & leurs ſyndereſes : que de ſpectres & de fantômes les troublent & les allarment à tous momens, & de toutes parts!

Ne ſont-ils pas troublez par le ſouuenir de tant de ſimples, qu'ils ont attirez, & qu'ils retiennent dans la Secte & dans la Caballe, *par tant de voyes obliques & trompeuſes*, ainſi que les Eueſques de France le témoignent, & qui ne ſeront iamais bien deſabuſez de leurs erreurs, que quand les Chefs & les Docteurs du party abjureront eux-meſmes leurs dogmes & leurs liures. *Dans leur lettre datée du 28. Mars 1654.*

Ne ſont-ils pas bourrelez par l'Image de la Verité qu'ils ont obſcurcie & dechirée ſi long-temps, & en tant de façons, & qu'ils tiennent encore auiourd'huy priſonniere

par leur opiniaſtreté : Et à laquelle pourtant ils ne peuuent rendre la liberté, qu'en retractant leur erreur?

Ne ſont-ils point inquietez, par le ſouuenir de l'authorité legitime, qu'ils ont offenſée & violée ſi long-temps par leur feinte ſoumiſſion ; Et à laquelle neantmoins il leur eſt impoſſible de bien ſatisfaire, à moins que de retracter leurs fauſſes opinions, en les condamnant ſincerement, conformément à la condamnation du Saint Pere & des Eueſques?

Que diray-ie de plus? ne ſont-ils pas touchez par l'intereſt de tant de ſçauans Peres, de tant de celebres Docteurs, des Eſcoles entieres, & des Conciles meſmes qu'ils alleguent fauſſement pour eux : Cette diuine doctrine dont ils ont terny la gloire, & corrompu la pureté, pour appuyer leurs opinions erronées, crie touſiours vengeance contr'eux, iuſques à tant qu'ils ſe ſoient retractez, & que par cette Retractation ſolemnelle, ils ayent deſauoüé toutes leurs fauſſes allegations.

Mais ſur tout pourroient-ils bien eſtre ſans remords pour la gloire de Saint Auguſtin, qu'ils des-honorent auec d'autant plus d'outrage, que c'eſt en affectant de l'honorer : & qui neantmoins ne ſera iamais bien vengée

que par leur Retractation, & par le desaueu solemnel de toutes les fausses interpretations dont ils se seruent pour corrompre sa doctrine?

Ouy sans doute, la pensée de tant de choses outragées les touche, les trouble, & les tourmente; ils ne peuuent pas estre sourds à la voix de tant de choses qui parlent si haut, & ils ne peuuent pas boucher l'oreille à tant de si iustes plaintes. Mais quand ils s'efforceroient de les boucher, & quand ils affecteroient d'y estre insensibles, ils ne seroient pas en repos pour cela: la voix de la syndereſe parle & parlera sans cesse à eux, & malgré eux. Et c'est assez de leur propre conscience pour les allarmer.

Mais en quoy consistent ces remords de conscience, qu'ils ont pour eux-mesmes, & qui peuuent troubler les Sectaires dans l'estat de leur feinte soumission? Ie répons, qu'outre la peine qu'ils ont interieurement, de voir que par leur opiniastreté, les simples de leur Secte sont abusez auec tant de suites fascheuses; outre cette pensée qui les peut bourreller, ils voyent aussi qu'eux-mesmes sont dans vn dangereux estat, puisque cet estat de Rebellion manifeste, est vn estat de peché, vn estat exposé aux Censures, & mesme exposé

La pensée de l'estat où ils sont, les bourrele.

à vne condamnation honteuse, & aux iustes blâmes des personnes d'esprit & de probité. Et voila pourquoy ie dis, qu'il est absolument important qu'ils se retractent : La Retractation estant necessaire de soy, parce que sans elle, il n'y a point de vraye soumission : Estant necessaire, à cause du peché & du trouble des pauures Sectateurs : Estant enfin necessaire au repos de conscience des Sectaires, qui ne peuuent trouuer de vray calme que dans cette Retractation, qui leur tient lieu de Penitence.

Retractation necessaire pour trois raisons, & quelles.

Il est donc tres-éuident qu'elle est necessaire, mais il est vray aussi qu'elle est penible. Il n'y a rien de plus rude ny de plus fascheux à ceux qui ayment leurs propres opinions, & qui affectent leur sentiments particuliers, que d'estre obligez de s'en dédire. Cette sotte honte leur est insupportable. Et c'est peut-estre ce qui a obligé l'Eglise à exiger cette Retractation des Sectaires, puis qu'elle les punit assez par ce genre de satisfaction, qui mortifie leur orgueil & leur vanité. Mais l'amour de la verité, l'obeyssance à l'Eglise, & la tranquillité de l'esprit, deuroient leur seruir comme de charmes & d'enchantements, pour vaincre leur repugnance, & pour adoucir les amertumes de cette Penitence.

Combien la Retractation est penible aux hommes vains & orgueilleux.

Quoy

Quoy qu'il en ſoit, il faut conſiderer que cette Retractation n'eſt pas ſeulement neceſſaire, comme ie viens de le montrer : mais qu'elle eſt auſſi tout à fait glorieuſe, ainſi que ie le vais faire voir au diſcours ſuiuant.

Seconde Verité pratique ; Qu'il eſt tout à fait glorieux de ſe retracter de bonne grace.

CHAPITRE XI.

IL eſt glorieux de ſe retracter, auſſi bien qu'il eſt penible : Et la gloire qui s'y rencontre, deuroit adoucir toutes les peines qu'on trouue dans la pratique de la Retractation. Il eſt tres-important de faire bien reflexion ſur cette Verité, qui eſt comme la fleur & l'eſſence de tous ces grands exemples & tous ces puiſſans raiſonnemens, dont ie me ſuis ſeruy pour traiter de la Retractation.

N'en doutons point, cette gloire eſt grande, mais pour en mieux conceuoir la grandeur, il faut ſe reſſouuenir qu'il y a de deux ſortes de Retractation : l'vne eſtant de *precepte*, & l'autre de *conſeil*. Or quoy qu'il ſemblo

que celle cy eſt plus digne de loüange, parce qu'elle eſt plus libre, & qu'elle ſemble venir dauantage de noſtre propre mouuement ; Il faut pourtant auouër, que comme l'autre eſt fort penible à cauſe du precepte, elle a auſſi ſon eſclat & ſon merite particulier, comme nous allons voir. En ſorte qu'on peut dire, que toutes deux, quoy que diuerſement, contribuent beaucoup à la gloire des grands perſonnages.

Retractatiõ fait éclater, & l'eſprit & la vertu.

Mais il faut remarquer, qu'elles y contribuent en deux façons; Ie veux dire, ou en faiſant éclater la beauté de leur eſprit, ou en faiſant paroiſtre la ſolidité de leur vertu. Ce ſont les deux auantages qu'elle apporte à ceux qui ſe retractent comme il faut.

Pour le premier, il eſt certain, que comme les plus grands eſprits ſont ſujets aux plus grandes chûtes : ſi on leur auoit oſté l'vſage de la Retractation, on leur auroit oſté le plus grand ornement de leurs diſcours ou de leurs écris. Il eſt vray, que le premier & le plus éminent degré de la ſageſſe, conſiſte à ne iamais tomber en erreur ; Mais auſſi le ſecond conſiſte, à s'en bien releuer quand on y eſt tombé : Et comme le premier n'appartient proprement qu'à Dieu, le ſecond n'appartient auſſi qu'aux plus grands hommes. C'eſt Saint

Digitized by Google

Auguſtin qui parle ainſi, mais voyez comme il pratique ſa propre Maxime, & comme il fait paroiſtre ſon eſprit en ſe retractant ; Le liure de ſes Retractations montrant mieux la grandeur de ſon eſprit, que tous les autres, comme ie l'ay dit ailleurs. Et ſi ces beaux écrits ſont comme vn temple de la Verité, certainement le liure des Retractations paroiſt à l'entrée comme vn Portail éclatant & magnifique.

Retract. Prologo. & l. 3. contra Creſcon. c. 3.

Mais ce n'eſt point aſſez de dire, que la Retractation fait éclater l'eſprit : il faut dire, qu'elle augmente l'eſprit meſme ; elle ne montre pas ſeulement ſa lumiere, elle luy en donne encore plus qu'il n'en a : Et cet effet de la Retractation eſt plus pretieux & plus conſiderable que le premier. Or ie dis qu'elle fortifie l'eſprit, parce que l'Image de la chûte fait naiſtre, auec la honte d'eſtre tombé, le deſir de chercher les moyens de s'affermir. La penſée de ſes maladies l'obligent à eſtudier & à chercher plus conſtamment les remedes, pour ſe precautionner à l'auenir.

Voila comme elle fait paroiſtre l'eſprit, voyons comme elle fait auſſi paroiſtre la Vertu, puis qu'en effet en ſe retractant genereuſement, cette Retractation ſert comme de

Theatre pour faire éclater les plus belles qualitez des grands personnages. C'est là qu'on voit l'humilité & la generosité en vn degré éminent ; puisque s'il y a de la modestie à auouër ses fautes, il y a aussi beaucoup de cœur à surmonter la sotte honte qui empéche le vulguaire de les auouër & de les corriger.

Que le mépris de la Retractation, fait voir, & moins d'esprit & moins de vertu.

Cette verité n'est que trop connuë, mais il faut tourner la médaille, pour en voir vne autre, qui n'est pas moins vtile. C'est que comme la Retractation de ses erreurs fait éclater, & l'esprit & la vertu : aussi l'affectation de ses opinions erronées, témoigne qu'il n'y a pas tant d'esprit ny de vertu, que le vulgaire l'estime. Car pour l'esprit, quelle marque en donne-t'on par l'attachement à ses erreurs, quelle lumiere fait-on paroistre en affectant sa maladie, de peur d'auoir la honte de changer en se gueriſſant.

Mais il faut dire plus, l'affectation de ses sentimens erronées, ne montre pas seulement qu'il y a moins d'esprit, elle diminuë mesme ce qu'il y en a: Et elle acheue, ou d'obscurcir ou d'éteindre ce qui reste de lumiere. Ce qui se fait, ou par l'attachement habituel qu'on a à la fausseté, ces habitudes s'enracinant de iour en iour comme les autres : ou mesme par vne iuste punition de Dieu, qui

Digitized by Google

abandonne ceux qui resistent de gayeté de cœur aux veritez éuidentes, & qui font gloire de fermer les yeux au iour.

Mais voicy le plus fascheux, ils font encore moins paroistre de vertu que d'esprit, en fuyant la vraye Retractation. Cet attachement excessif a ses propres sentimens, apres que l'Eglise les a censurez si autentiquement, ne peut venir que d'orgueil, que de mépris pour les ordres du saint Siege, & des Eueſques; que du desir de troubler le repos des fideles, que du peu de soin d'empécher le scandale, que de negligence pour le salut du prochain, & pour le sien propre. Or voyez si ce sont là des marques de vertu, voyez si c'est auoir *l'esprit tout Catholique.* 2. *lettre de M. Arnaud. p.* 48.

Il faut passer outre, & adjouster à cela que cette affectation ne montre pas seulement qu'on est peu vertueux, mais aussi qu'elle diminuë le peu de vertu qu'on peut auoir. Car en cet estat de rebellion, on tombe d'abysme en abysme, on s'endurcit insensiblement, & on s'en-hardit à pecher, par cette habitude qu'on contracte si volontairement en pechât. Et il arriue aussi que Dieu permet cette chûte, vn peché deuenant la cause de l'autre, à mesure qu'il en est la peine.

D'où vient donc, qu'il se trouue quelque-

fois des gens qui paſſent pour beaux eſprits & pour vertueux, & qui pourtant ont tant de peine à auouër leur erreur ? Certainement, ie n'en ſçay point d'autre cauſe que celle que i'ay alleguée. Il faut biẽ qu'ils n'ouurent leurs yeux que ſur ce qu'il y a de penible dans la Retractation, ſans vouloir regarder aſſez attentiuement ce qu'il y a de noble & de glorieux. Ils ne conſiderent pas comme il faut, que ſi la Retractation montre d'vn coſté la foibleſſe de l'eſprit humain qui a erré ; elle en montre au meſme temps la force & la vigueur, en ce qu'il a diſsipé ſes tenebres. Et les grands eſprits ont plus de gloire en reparant ainſi leurs chûtes, que les mediocres n'en ont à ne point tomber : La ſituation de ceux-cy n'en eſt pas plus honorable. On voit bien que leur fermeté ne vient que de leur baſſeſſe. Ce ſont ſerpens qui rampent ſans ceſſe, & qui n'ont garde de tomber, puis qu'ils ne s'éleuent iamais.

Digitized by Google

Suite de ce Discours.

Combien la Retractation donne d'eſclat, & à l'eſprit & à la vertu.

Chapitre XII.

IL ne faut point douter, qu'encore que l'assiete des grands esprits soit quelquefois troublée, leur calme interrompu ne vale beaucoup mieux, que le calme plus constant des mediocres & des petits : la bonace de ceux-cy est plus longue, mais elle n'est pas plus pretieuse. Le Soleil auec toutes ses Eclypses, laisse-t'il de paroistre plus lumineux & plus éclatant, que de petites Estoiles qui ne s'éclypseroiét iamais ? Et quand vn Pigmée ne seroit iamais malade, seroit-il preferable à vn Geant, sujet à quelques accés de fiévre: la gueriſon de celuy-cy, ne vaut-elle pas mieux que l'indolence de l'autre?

La Retractation de Saint Augustin, comme i'ay dit cy-dessus, empéche-t'elle qu'on ne reconnoisse son grand esprit ; & sa chûte bien reparée n'est-elle pas comme vn Thea-

Digitized by Google

tre qui en montre mieux la grandeur.

Les Eueſques qui auoient erré auec Saint Cyprien, & qui peu de temps apres retracterent leurs erreurs, ne firent-ils pas voir que leur Retractation leur eſtoit auantageuſe : Ne montrerent-ils pas que la penſée de leur faute, ne ſeruit qu'à les rendre plus fortement attachez à la Verité reconnuë, & plus animez à combatre les Hereſies? C'eſt pour ce zele que Denys Eueſque d'Alexandrie, & Firmilien Eueſque de Cappadoce, furent traitez auec tant d'honneur dans la lettre du ſecond Concile d'Antioche, qui les nomme *Bien-heureux, & Prelats d'heureuſe memoire.* Comme ce furent les plus éminens qui auoient erré auec S. Cyprien, auſſi apres la Retractation de leur erreur, ils paroiſſent les plus ennemis de l'hereſie, les plus zelez pour la Verité, & les plus ſoumis au ſaint Siege.

Homines beatos, & felicis cõmemorationis *in 2. Conc Antioc. tom 1. Concil. ſub Dion. Pap.*

Voyez donc ſi la Retractation empéche l'eſprit ou la vertu de paroiſtre, puiſque meſme elle ſert comme de luſtre & d'ornement aux plus grands hommes. Il eſt vray que ſaint Paul a erré, mais la Retractation de ſes erreurs le fait paroiſtre plus grand qu'auparauant : Et la grandeur de ſa chûte a beaucoup ſeruy à montrer celle de ſon éleuation.

La vertu de S. Pierre a plus paru par la Retra-

tractation de ſon erreur, qu'elle n'auoit parû auparauant. Et quoy que S. Auguſtin louë beaucoup l'audace de S. Paul, qui fut aſſez hardy pour oſer corriger vn plus grand que luy, en corrigeant S. Pierre: Il auouë pourtant que l'humilité de celuy-cy eſt bien plus loüable, en ce qu'il ſouffre la correction d'vn moindre que luy; & meſme en ce qu'il auouë, & qu'il corrige ſa faute.

Eſt laus iuſtæ libertatis in Paulo, & ſanctæ humilitatis in Petro. S. *Aug. ep. 19.*

Itaq; Petrus cautus & ſanctus exẽplũ poſteris præbuit &c. Nam multò mirabilius & laudabilius eſt, libenter accipere correctionẽ, quã audacter corrigere deuiantem. S. *Aug. ibidem.*

Certainement, ce n'eſt pas auoir le caractere des grands hommes, que d'auoir tant de honte de ſe retracter, la Retractation donnant de l'éclat au lieu de l'oſter. La foibleſſe qu'elle montre eſt ſi noblement reparée, qu'elle ne paroiſt non plus que les taches qu'on voit dans vn Aſtre: Cette cicatrice fait voir qu'on a eſté bleſſé, mais auſſi elle fait voir en meſme temps, que cette partie bien guerie eſt plus ferme & plus forte, que celles qui n'ont iamais receu de bleſſures.

Digitized by Google

Les deux Circonſtances les plus eſſentielles à vne genereuſe Retractation ; Quelle doit eſtre entiere, *&* prompte.

CHAPITRE XIII.

CE n'eſt point aſſez d'auoir aporté de puiſſans motifs, pour porter les Sectaires à vne Retractation ſincere; il faut venir à la vraye façon de ſe retracter dignemẽt. Il ne ſuffit pas d'exhorter au bien ou à la vertu, il faut auſſi montrer la vraye maniere de les pratiquer, mais vne maniere qui ſoit la plus neceſſaire & la plus noble. Il eſt certain, comme ie l'ay fait voir, qu'il faut que la Retractation ſoit nette, expreſſe, & particuliere : Mais il faut ſur tout qu'elle ſoit *entiere & prompte* ; il faut la faire, & ſans reſerue, & ſans delay. Et ce ſont les deux circonſtances par leſquelles ie veux conclure cet ouurage, n'y ayant point de concluſion meilleure, que celle qui en vient à la pratique des choſes.

La Retractation doit eſtre entiere & prompte: ce ſont les deux circonſtances les plus neceſſaires.

Ie dis donc premierement, qu'il faut qu'elle ſoit *entiere, & ſans reſerue* ; parce qu'ayãt à retracter ſes erreurs, il ne ſert de rien aux Sectaires d'en auouër ſeulement vne partie, en

1. En quoy elle doit eſtre entiere, & ſans reſerue.

Digitized by Google

taisant l'autre. Parce que si cét aueu n'est point entier, aussi l'absolutiõ ne l'est point : Ou pour mieux dire, cette reserue ne fait pas seulemẽt que la Retractation qui est vne espece de Confession publique, soit defectueuse, mais elle fait aussi qu'elle soit tout à fait nulle. Ces exceptions ne la rendent pas seulement imparfaite, elles l'aneantissent entierement. Et auec toutes ces ruses, on n'est non plus absous des pechez qu'on auouë, que de ceux qu'on n'auoüe point. Voila en quoy ces artifices sont pernicieux pour ceux qui s'en seruent.

Or pour en venir aux Ianseniſtes, il est bien certain, comme ie l'ay montré, qu'en n'auoüant point qu'ils ont erré, & ne confessant point que les erreurs condamnées, soient de Ianſenius, ils ne font en cela aucune sorte de Retractation. Mais il faut aussi remarquer que leur soumission pretenduë n'est pas *entiere*, & qu'elle n'est faite qu'auec reserue & exception. Car ils disent bien d'vn costé, qu'ils se soumettent à la Censure, en ce qu'elle condamne cinq Propositions heretiques; mais ils auoüent de l'autre costé qu'ils ne s'y soumettent pas, en ce qu'elle attribuë ces propositions à Ianſenius : au contraire ils declarent, *que cet aueu est contre leur conſcience, & contre le teſmoignage de leurs propres yeux.* *2. lettre de M. Arnaud p. 150. & 152.*

Mais en disant que leur soumission n'est pas entiere, & auoüant qu'elle est tronquée & faite auec reserue; il faut bien cõsiderer qu'en cela, ils ne s'acquitent pas mieux de leur deuoir, pour ce qu'ils auouënt que pour ce qu'ils n'auouënt point; cet aueu estant feint & artificieux: Parce que s'ils condamnoient sincerement ces propositions au sens que le Pape les condãne, ils condamneroient aussi Ianſenius, qui les soustient dans le mesme sens qui est condamné. Et ainsi, comme ils ne les condamnent pas de bonne foy, mais dãs vn sens équiuoque, on peut dire qu'ils ne les condamnent point du tout: ou plustost on peut dire, qu'ils ne les exposent à la Censure qu'apparément, sçachant bien qu'il leur suffit pour y reuenir, de n'y pas exposer Ianſenius qui en est l'Autheur. Parce que les Propositions de cet Euesque, & les propositions censurées estant les mesmes, & ayant vn mesme sens, il croyent qu'en conseruant l'vn, ils conseruent l'autre.

Voila comme les Ianſenistes, en tronquant leur soumission pretenduë, l'aneantissent tout à fait, n'estant non plus soumis en ce qu'ils auouënt, qu'en ce qu'ils n'auoüent point; n'exposant à la Censure les propositions prises en general, que pour les en exépter adroitement auec leur Autheur: Ou bien, ne cõseruant cet

Autheur, que pour conſeruer auec luy ſes propoſitions cenſurées. Voila leur déguiſement & leur détour. Mais cet artifice n'eſt il pas indigne de la ſincerité Chreſtienne, ne peut-on pas dire aux Sectaires qui s'en ſeruent, *qu'ils ne mentent pas aux hommes, mais à Dieu meſme*; Et *Act. 5.* que leur reſerue fallacieuſe & leur exception Sophiſtique, les expoſét à de nouueaux Anathémes? Voila ce qui regarde vne Retractation ou vne ſoumiſſion *entiere, & ſans reſerue*: Voyons maintenant en quoy elle doit eſtre *prompte & ſans delay*. Certainement, c'eſt vne circonſtance qui n'eſt pas mal-aiſée à montrer. Car ſi la Retractation eſt vne eſpece de Penitence & de Satisfactiõ publique, on peut dire de l'vne comme de l'autre, que le delay y eſt dangereux: Et qu'il y a touſiours du peril au malade à differer ſa gueriſon, ou à l'eſclaue de remettre ſa deliurance: La liberté & la ſanté eſtant deux ſi belles choſes, qu'on ne ſçauroit trop ſe hâter de les retrouuer apres qu'on les a perduës.

2. *En quoy elle doit eſtre prompte, & ſans delay.*

Quand eſt ce donc qu'il eſtoit plus glorieux aux Ianſeniſtes de retracter leur erreur? Ie répons, qu'auſſi toſt que le iugement du S. Pere fut rendu, ils deuoient y acquieſcer sãs aucun delay, & ſans témoigner de repugnance. Iuſques là il ſemble qu'il y auoit moins de mal à

deffendre leur cauſe: mais au meſme moment que l'Arreſt fut prononcé, ils y deuoient ceder auec toute ſorte de reſpect. Cette prõpte obeyſſance leur euſt eſté fort glorieuſe. On euſt dit qu'ils n'auoiẽt diſputé que pour chercher la verité, & non pas pour la combatre. On les euſt loüez de ce qu'ils ſe fuſſent ſi ſagement arreſtez aux bornes que la raiſon ſe doit preſcrire en ces choſes, dont la Deciſion appartient à l'Aurhorité diuine, & non pas à la Subtilité humaine.

Voila ſans doute la plus belle occaſion de ſe retracter. Mais on peut dire, qu'il s'en eſt encore trouué d'autres enſuite, ou lors que les Eueſques ſe ſont aſſemblez ſur ce ſujet, ou lors qu'ils en ont écrit au S Pere, ou lors que le Pape a enuoyé vn ſecond Bref pour confirmer le premier. Toutes ces occaſions eſtoient encore fauorables; Mais ſi les Ianſeniſtes different touſiours, que pourra-t'on dire de leur delay, que faudra-t'il croire de leurs deſſeins, ou de leurs projets? Car les voyant en cet état, ne peut-on pas iuger de deux choſes l'vne: Ie veux dire, ou qu'ils pretendent demeurer dans l'vnité, où qu'ils en veulẽt ſortir. Si c'eſt le dernier, cette ſortie, & cette ſeparation eſt digne de larmes, & voila leur gueriſon plus deſeſperée. Mais auſſi ſi c'eſt l'autre, & qu'ils veu-

Digitized by Google

lent demeurer dans le ſein de l'Egliſe ſans ſe retracter, & ſans mettre fin à leurs diſputes; ne ſont-ce pas des enfans turbulens & reprouués, qui prennent plaiſir à déchirer les entrailles de leur Mere, & qui n'y demeurent plus long-temps que pour luy faire plus de mal? Leur entrepriſe en cela n'eſt-elle pas auſſi ridicule, qu'elle eſt inhumaine & dénaturée: puis que penſant ainſi faire ſubſiſter enſemble l'Erreur & la Verité, ils veulent mettre ſur vn meſme Autel, l'Arche & Dagon? Mais ils veulent faire cet iniuſte aſſemblage d'autant plus honteuſement, que c'eſt apres que leur Idole a eſté renuerſé par terre: le veux dire, apres que leur erreur a eſté briſée par le coup de l'Anathéme. C'eſt en cela qu'ils ſont auſſi blâmables que ces Idolâtres Philiſtins, s'attachãt comme eux à vn Idole, dont on leur a montré la foibleſſe tant de fois: Ie veux dire autant de fois que le S. Pere a cenſuré leur doctrine, où que les Eueſques de France l'ont declarée digne de condamnation & de Cenſure.

Et tulerunt pagon, & reſtituerunt eũ in locum ſuũ. 1. Reg. 5.

C'eſt ainſi qu'ils ne peuuent plus differer à ſe retracter. Et voila comme ils ont perdu les plus belles occaſions de confeſſer leur faute: Mais il faut auoüer pourtant, qu'ils ne les ont pas encore toutes perduës; ils peuuent ſe retracter encore auiourd'huy. Et ſi ce n'eſt pas

Digitized by Google

auec autant de gloire, ce ſera touſiours auec aſſez de ſeureté: s'ils n'ont pas eſté ſi heureux, que de chercher ce qui eſtoit de plus noble, touſiours ſeront-ils moins imprudens en éuitant ce qui eſt de plus dangereux & de plus tragique. L'on peut dire de la Retractation ce qu'on dit de la Penitence, *qu'il vaut mieux la faire tard, que de ne la point faire du tout* : Et qu'il eſt encore temps de demander pardon à l'Egliſe, & meſme de l'eſperer d'vne Mere ſi pleine de douceur & de charité, qui ayme toûjours mieux la conuerſion de ſes enfans, que leur ſeparation & leur perte.

FIN.

397.507

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES.

A

vray Acquieſcement auec ſes quatre circonſtances quel doit eſtre, 8, 11, 14 17

Acquieſcement pretendu des Ianſeniſtes n'eſt que pour éluder l'authorité legitime, & perſeuerer plus adroitement en ſes ſentimens, 87. ou à raiſon d'y prendre garde. 88

Acquieſcement plaſtré des Ianſeniſtes, eſt pluſtoſt vne deffenſe qu'vne abjuration. 136

Aduis tres-ſages de S. Auguſtin aux opiniaſtres, pour les obliger à ſe ſoumettre, 122

Aduis de tous les Prelats aſſemblez en Afrique touchant Celeſtius, quel fut, 165

Anatomie de tout le corps de cet Ouurage, 197. 198. 199 & ſui.

Apologie de M. Arnaud en faueur de Ianſenius, 62 63 64 65 & ſui.

L'Abord des Sectaires & des Nouateurs, & leur entretien doit donner de la crainte aux ſimples, 100

Artifices de la fauſſe ſoumiſſion de Pelagius, ſemblables à ceux des Ianſeniſtes, 128

Aſſemblée des Eueſques de Paleſtine nommée par S. Hier. vn miſerable Concile, & pourquoy, 82

S. Auguſtin en ſes écrits ne fait la guerre qu'aux Sectaires, 89. plaint inceſſamment les Sectateurs, ib. cõme il traite les Sectateurs, ib.

S. Aug. & autres Eueſques du Concile de Mileue, prient Innocent I. d'arreſter le progrés de Pelagius & de Celeſtius, qui ſous le nom de Catholiques faiſoient de grands dégats dans la bergerie de I. C. 105. le prient d'y mettre ordre plõptement & ſans delay, ib. la meſme priere doit eſtre faite au S. Siege touchant les Ianſeniſtes. ib.

Tombé dans quelque erreur condamnée par l'Egliſe, a acquieſcé de bonne foy & ſincerement, 116 117

Ayant quité la Secte des Manicheens écrit contre ſa propre hereſie, 117. 119, ſe declare le Cenſeur de ſoy-meſme, 118

S'eſt retracté en deux façons, & quelles, 120 121

En parlant de la fauſſe ſoumiſſion de Pelagius, ſemble auſſi parler de celle des Ianſen 130 prie le S. Siege de ne pas laiſſer long-temps les Sectaires dans vne ſimulée ſoumiſſion & dans l'eſtat d'vne retractation Sophiſtique. ib.

Ayant apris la ſurpriſe de 14. Eueſques par Pelagius, il en écrit auec 4. autres Eueſques au Pape S. Innocent I. 117 118

ce qu'il écrit au Pape Boniface, touchant la fauſſe Retractation de Celeſtius, eſt propre cõtre les Ianſen. 134 135 136

ce qu'il dit aux Donatiſtes,

pour les porter à retracter leur erreur. 156 158
Il a de la peine à faire l'Apologie de son Maistre saint Cyprien. 154
est plus contraire aux Iansenistes que iamais, & comment. 155 156

B

S. Bernard, bouclier de la gloire de Dieu, & non Iansenius 64
Bref du S. Pere, & ses termes generaux, 70.
Bruit de la douceur du Pape Zozyme enuers Celestius, ne donne pas moins vn grand allarme aux grãds personnages du Christianisme, que le bruit de l'Absolution de Pelagius leur en auoit causé. 164
Bulle du Pape & ses termes, touchant les Propositions censurées. 11
Bur, des Iansen. quel. 22 23
Bur du Pape Zozyme touchant Celestius, à quoy tendoit. 136 137
celuy de Celestius, quel. 138

C

CAsien fort [redacted]gne des Semipelagiens, & condamne ses loges, comme les Iansenistes 166 167
Celestius s'engage & s'enferre luy mesme, & comment. 141
que fait Celestius en abordant le Pape. 134 135
Celestius par ses fausses soumissions s'engagea sans y penser à quitter la doctrine de Pelagius, ainsi les Iansen. à quitter Iansenius. 140 141
Censure, pourquoy donnée, & pourquoy les Iansen. tasehent de détruire les principaux fruits, 22 23 24 & suiu.
deux Choses dans S. Aug. touchant la Retractation de S. Cyprien son Maistre fort notables, & quelles. 147
premiers Chrestiens touiours en allarme, à l'abord des heresiarques. 100
4. Circonstances d'vne vraye soumission à la Censure, & quelles. 7 8. la premiere, quelle. 8 & 9, la seconde, quelle 11. la 3. 14. la 4. 17.
deux notables Circonstances de la vraye Confession des Sectaires, quelles. 158
Confession des Nouateurs doit auoir deux circonstances qui luy sont comme essentielles, & quelles. 119
Constitution du Pape, declarãt que les Iansen. sont tombez en erreur. 9. 10. pourquoy a-elle esté donnée. 25
Contradictions où les Iansenistes s'engagent honteusement, quelles. 12 & 13
Conuersation des Sectaires, leurs liures & sermons, trois pieges oüistes simples ont esté attrapez. 97
Crainte des Euesques d'Afrique, selon S. Aug. quelle fut. 139
deux Crimes qui rendent l'heresie scandaleuse, quels. 84 85

D

pourquoy Dieu a permis que les Iansen. se soient cõdamnez par leur propre bouche, écriuant de la penitence publique. 182 183
Dieu permet que S. Cypr. reconnoisse son erreur auãt que de mourir pour la foy, 151
Dire d'vn sçauant Pape. 4
Distinction fort notable & importante sur deux sortes de Iansenistes. 88
Doctrine de Pelagius & de son disciple Celestius toute semblable, 128
Doctrine fausse des Iansen. doit estre reuoquée & retractée par 3.

Digitized by Google

Table des Matieres.

moyens,& quels. 95 lequel de ces 3. moyens eſt plus neceſſaire. ib.& 96

E

L'Egliſe veut des reparations publiques pour des pechez publics & ſcandaleux. 107

Engagement des Iáſeniſtes pareil à celuy de Celeſtius. 142

Erreur de S. Cyprien en quoy cõſiſtoit. 147

Erreur n'a que des fauſſes douceurs à l'égal de la verité. 99

Eſprits humbles & dociles, & qui ſe ſoumettent à l'Egliſe, reſſemblent à S.Paul,& pourquoy. 124

Eſprits ſimples de la Secte plus aiſement retirez de leur erreur, lors qu'ils les voyent condamnées par leurs Autheurs meſmes. 132

Eueſques de France expliquant la Conſtitut. du Pape, diſent 4. choſes fort notables, & quelles. 27 28 29 & ſuiu

pluſieurs Eueſques Confreres de S. Cyprien demeurent fermes dans l'opinion de l'Egliſe touchant le baptéme, contraire audit S. Cypr. 150

Exemple des perdreaux, dont ſe ſert M. l'Eueſque de Geneve, pour obliger les mondains à quiter leurs paſſiõs. 91. de s paul negligé par les Ianſen.& qui a ſeruy à S. Aug. tant pour ſoy-meſme que pour combatre l'opiniaſtreté des Donat. 125

Exemple qui acheua de porter S. Cypr.à vne Retractation exemplaire,quel. 150 151

Exemples de la Retract. de S. Aug. & de S. Cypr. deuroient porter les Ianſen. à ſe retracter ſincerement. 153 157

celui de 2. princes des Apoſtres propoſé par s.Aug.aux Donat. pour les obliger à ſe retracter. 156 157

de Fabiola, Dame Romaine, obligeant les Ianſen. à la Retractation publique, 176 177 191

F

FAbiola Dame Romaine,alleguée pour exemple d'vne penitence publique par les Ianſ. 176 177 191

Façons de parler des Ianſen. dans la 2. Lettre de M. Arnaud. 53. quelques reflexions ſur ce aſſez importantes. 54 55

G

1.degré de Goire,que'. 156. le 2. quel. ib.

H

Hereſie eſtant orgueilleuſe ayme à ſe communiquer, & à remplir le monde de ſes Sectateurs 3. le deſire plus que iamais quand elle eſt condamnée, ib. n'affecte iamais plus de dogmatiſer, que quand elle ſe voit ſur le point d'en eſtre chaſſée, 81, ſe voyant dans l'état d'vne feinte ſoumiſsion, redouble tous ſes artifices pour ſe mettre à l'abry ſous le nom de Catholique. 82

eſt ſcandaleuſe & impenitẽte. 83. 84 85. plus obligée aux reparations publiques, ib. comparée à la fauſſe monnoye,& pourquoy, 84 85

Hereſie & hypocriſie impenitẽtes, & comment. 86. ſont deux ſœurs inſeparables qui ſe ſeruent l'vne à l'autre. ib.

Hereſie & Secte ſelon S.Thom. ne ſont qu'vne meſme choſe. 94

Hereſie quoy que hideuſe &mõſtrueuſe tetraſſée par s.Aug Ii ſe pare de ſes dépoüilles. 126

ſe dément preſque touſiours. 140. ſes ruſes luy ſeruẽt de piege& de labyrinthe, pour s'engager dans des contradictions manifeſtes. ib.

Heretique cauſe biẽ de plus grãds ſcandales & deſordres que le faux monnoyeur, ſelon s.Thomas. 85

s. Hierõme ſe plaint de la fauſſe penitence de Pelagius, & ce qu'en dit Ianſenius. 162

Hõte de deux ſortes en l'Eſcriture ſelõ s. Aug & quelles. 122. ont deux

ſortes d'effets bien differens, & quels. 123
Humilité grande de s. Cypr. 150. ſa grande charité. 151
Humilité de s. Pierre imitée par s. Cyprien. 110

I

IAnſeniſtes en vn eſtat plus dangereux, qu'ils n'eſtoient auant le iugement de Rome, 3. voulant perſuader qu'ils ſe ſoumettent à la Cenſure, détruiſent eux-meſmes leur ſoumiſſion, 9. diſent que les erreurs qu'on leur attribue ſont ſuppoſées & chimeriques, ib.
au lieu d'acquieſcer à l'authorité de leurs Iuges, les accuſent ou d'ignorance ou d'iniuſtice, ou de l'vn & de l'autre tout enſemble. 13
declarant qu'ils ſe ſoumettent à la Cenſure, ce qu'ils diſent. 14 & 15, ſe contrediſent 15, diſent que Ianſ. ne doit eſtre condamné, & pourquoy. 16
ſouſtiennent publiquement que la doctrine de Ianſenius, eſt la meſme que celle de s. Auguſt. 16. leur étrange attentat, ib.
ne tiennent pas ces propoſitions pour fauſſes ny pour heretiques, 17 leur ruſe fort notable 17. Raiſonnement bien remarquable. 18
ont peu de reſpect ou de ſoumiſsiõ pour les iugemens du S. Siege 49. & en ce qui regarde la deciſion des Eueſques de France, ib.
font conſcience d'acquieſcer à la Cenſure: diſent que c'eſt eſtre iniuſte de leur perſuader. 58. 59. ne ſe cõtentent de reſiſter ouuertement au iugement du ſaint Siege & des Eueſques de France, ains s'en moequent & s'en joüent, 60 61
oſent deffendre encore à preſent les propoſitions cenſurées, & les liures expreſſement compris dans ſa Cenſure. 69 70
doiuent faire des liures contraires, pour reuoquer ou retracter leur erreur 96. obligez à ſe retracter non ſeulement d'vne Retractation faite en general, mais d'vne Retractation expreſſe & particuliere, 78
tres-éloignez de la vraye ſatisfaction & penitence qu'ils doiuent ſelon les loix de la diſcipline, ſelon M. Arnaud. 106
au lieu de détruire la doctrine de Ianſenius, ils l'établiſſent de iour en iour auec plus d'opiniaſtreté 108. ce qu'ils diſent ib.
offenſent bien moins s. Aug. par leur erreur que par leur opiniaſtreté. 116
opiniaſtres en tout 120. ils n'imitent ſaint Auguſtin, ny dans les Retractations de *precepte*, ny dans celles de *conſeil*. ibid. les mépriſent. 121
affectent cette belle qualité de diſciples de ſaint Auguſtin 121. s'en rendent indignes plus par leur opiniaſtreté que par leur erreur, ib. l'offenſent plus par le mépris qu'ils font de ſa modeſtie, que par la fauſſe interpretation de ſa doctrine. ibid.
au lieu de faire vne Apologie nette, s'enferrent d'eux-meſmes ſelon les lettres de monſieur Arnaud. 143
ſe ſeruent des meſmes ruſes que les donatiſtes, & comment. 155
Il eſt à craindre que les Ianſeniſtes ne faſſent vne feinte penitence cõme pelagius. 162
ſe déguiſent leur erreur dans les deux lettres de M. Arnaud, 163. 166.
Complices de deux crimes & quels 178. 179. attains & conuaincus d'hereſie, 180.
Se vantent que les liures, qu'ils ont fait ſur la penitence ont eſté victorieux, 183.
Ianſenius condamné qu'il eſt, eſt le bouclier de S. Aug. ſon fidele Diſciple

Digitized by Google

ſelon eux 62. 64. leurs propres termes, ibid. & 63.

S. Iean abhorre extremement la veuë de Cerinthus & commẽt, 100

Innocent 1. ordonne qu'on prenne garde à ceux qui affectent le party des Hereſiarques 103. ſes paroles.

Interrogations du pape Zozime ſeruent comme de liens & de chaiſnes pour attraper Celeſtius, 142.

L

LEttres écrite cõtre les Ianſen. par les Prelats de France, ſur le ſujet du Bref qu'ils auoient receu du pape pour confirmer la cenſure des propoſitions de Ianſenius. 52.52.

Les deux Lettres de M. Arnaud touchant la frequente communion & la penitence publique bien conſiderés, les Ianſeniſtes ſe condamnent eux meſmes. 185.186.191.

Liures, Sermons, & conuerſation des Sectaires 3. pieges où les ſimples ont eſté attrapez. 97.

Liures des Ianſeniſtes bien conſiderez & toutes leurs apologies, il n'y a vn ſeul endroit où ils ayent eſcrit contre la doctrine de Ianſenius. 109.

Liures des Confeſſions de S. Aug. œuures les plus dignes de luy 117. comme auſſi ceux de ſes Retractations. ibid.

Liures entiers faits par les Ianſeniſtes, touchant la Penitence publique. 173.

Liures des Ianſeniſtes ſur l'vſage de la penitence auſſi pleins de fautes que ceux qu'ils ont eſcrit de la grace. 182.183.

M

MAniere dont les Ianſeniſtes ſe ſeruent pour defendre Ianſenius, n'eſt pas ſeulement outrageuſe au Pape & aux Eueſques, mais auſſi fauorable à toute ſorte d'heretiques, 67.68.

deux Marques certaines que l'on doit attẽdre de l'acquieſcement des Ianſeniſtes, & quelles, 93.94.97.101

Martyre de S. Cyprien eſt vne preuue de ſa retractation, 152.

Maximes des Ianſeniſtes touchant la penitence publique, 173.174.204.205.

deux principales Maximes de la diſcipline eccleſiaſtique & quelles, 107.109.

Moyens dont ſe ſont ſeruis les Ianſeniſtes pour eſtablir leur ſecte & la rendre publique, quels, 94.110.

Moyſe quittant ſa mere eſtrangere pour ſuccer le laict de ſa mere naturelle, que veut dire cela, 92.99.

Myſtere du ſilence des Ianſeniſtes, quel, 21.

N

NOuateurs obligez en conſcience de ramener auec eux les ſimples & ignorans qu'ils ont ſeduits, 110.

O

OBligation des Nouateurs à ramener auec eux les ſimples & ignorans grande. 110.

Obligation des Ianſeniſtes à ſe retracter ſincerement ſur les principes de l'egliſe 115. plus particulierement doiuent eſtre portez à ce deuoir par l'exemple de S. Aug. ibid. & 116.

Obſeruation tres importante ſur la traduction du bref du S. pere, 71.

Occaſion pour laquelle S. Aug. deſiroit que les Sectaires rendiſſent leur ſatisfaction pour leurs erreurs, 159. 160.

Opiniaſtres en leur erreur à qui ſemblables ſelon S. Auguſt. 114

Ordre de la diſcipline eccleſiaſtique touchant cette ſorte de ſatisfactiõ des Ianſeniſtes, pourquoy s'obſerue, 410.

Ouurages que font les Ianſeniſtes à S. Aug. en corrompant ſa doctri-

ne, 116.

P

LEs papes obligés d'auoir ſoin des Sectateurs pour les deliurer de la tyrannie de leurs Seétaires,104

Parallele tres notable des Eueſques de Frãce & des Eueſques d'Afrique, touchant l'obligation qu'ot ces Ianſeniſtes à ſe retracter, comme celuy des Eueſques d'Afrique fut d'y obliger les Pelagiens, 38. 39.40.41.

Paroles de S. Aug adreſſées aux Donatiſtes, conuiennent tout à fait aux Ianſeniſtes, 122.

Paroles de S. Thomas touchant le peché énorme d'hereſie, 83.84.

Paſſages de S. Paul alleguez par S. Aug. ſeruent à le retirer de ſon aueuglement, 117.

S. Paul fait gloire d'eſtre predicateur de la verité, apres l'auoir fait d'en eſtre le perſecuteur 123 fait gloire de ſe retracter publiquement 124. de combattre ſes erreurs ſolemnellement, ibid.

Peché des Ianſeniſtes grand de ſoy eſt augmenté par vn meſpris qu'ils font de l'authorité legitime, 189. ſur tout par leur peu d'humilité, ibid.

Pelagius n'affecte le nom de Catholique que pour continuer à enſeigner ſes erreurs auec plus de liberté, 80. pourquoy ſa feinte ſoumiſſion appellée par S. Hierome feinte penitence, ib. & 81.

Pelagius a recours d'abord au *ſens equiuoque*, 118. abandonne ſon Diſciple celeſtius ſeulement en apparence, 129.

Penitence des pechez commis contre les mœurs nommée retractation de ſa vie paſsée, 79.

Penitence de pelagius, feinte & ſimulées ſelon S. Hieroſme 79. 80 ſon diſcours ſur cela, ib. & 80.

Penitence des Sectaires n'eſt autre choſe que la ſatisfaction publique qu'ils font à l'Egliſe, 84

penſée où ſont les Ianſeniſtes les bouteille, 224.

Se perdre de gayeté de cœur, c'eſt imiter la perte figurée par celle de Coré, Datan & Abiron, 127.

S. polycarpe rejette ſeuerement le ſalut de Marcion, 100. le nomme fils aiſné du diable, ibid.

Prelats aſſemblez à Paris pour combatre la feinte ſoumiſſion des Ianſeniſtes, de quels aduis ils furent 32. 33. & ſuiu.

deux ſortes de preuues eſtablies par S. Aug. touchant la retractation de S. Cyprien & quelles, 147 148 150. 151.

deux principes que les Ianſeniſtes ne peuuent rejeter & qui leur font leurs procez, quels 186.

les 5. propoſitions condamnées & cenſurées contenuës dans Ianſenius ne ſont nullement dans S. Aug. 14.

propoſitions expreſſement cenſurées dans la conſtitution, ſouſtenuës par les Ianſeniſtes en la 2. lettre de M. Arnaud 71. 72. 73.

propoſition de pluſieurs Eueſques auec S. Auguſtin au S. Siege pour reduire pelagius à ſon deuoir quelle 159, 160, 161.

S. proſper ne parle autrement de la confeſſiõ de Celeſtius que ſainct Aug. de celle de Pelagius, 164.

S. proſper, pourquoy obligé d'alleguer le iugement du Concile d'Afrique, 166.

R

RAcourcy des quatre parties de ce liure, en mõſtrent la force & les raiſonnements 200.201. 202.203 204.205.

Raiſonnement fort preſſant pour faire voir la fauſſe ſoumiſſion des Ianſeniſtes, 20. 21.

pluſieurs Raiſons aſſez notables

Digitized by Google

montrant comme les Ianſ. ſe ſont condamnez eux-meſmes,& comme cette condamnation leur eſt honteuſe. 194 195

Reflexion ſur les deux ſortes de iugemens ſi contraires, ſçauoir du pape & des Eueſques, & des Ianſen. 189 190

Reflexion plus particuliere,ſur ce que les Ianſen ſe ſont engagez à ſe retracter, & d'vn engagement tout viſible. 214 215 216

Reflexions ſur la 2. Lettre de M. Arnaud. 45 46 & ſuiu.

Remede que s. Aug. propoſe contre les Nouateurs de ſon temps,quel & en quoy conſiſte. 129

Reparation iuſte que doit le Sectaire,en quoy conſiſte. 107

Reproche que s Hier. fait aux diſciples d'Origene,conuient fort bien aux diſciples de Ianſenius. 67

Reſſemblance entre la fauſſe ſoumiſſion de Pelagius & des Ianſen. 133. l'yſſuë en eſt bien diſſemblable, & pourquoy. ib.

Retractation des Sectaires nommée penitẽce aux termes de s. Hier. 81. celles de s. Aug humbles, ſinceres & genereuſes. 115 117 119, ſont la marque certaine du regret d'auoir failly, 119

ſans la Retractation, il eſt impoſſible que les Chefs du party viennent iamais à vne vraye ſoumiſſion,ny à vne vraye ſatisfaction qu'ils doiuent à l'Egliſe. 111

Retractations de s Aug. miſes à la teſte de ſes ouurages. 125

Retractation des anciens Sectaires, leur tient lieu de penitence, & comment. 162

celle de s. Paul alleguée & imitée par s. Aug. 125

Retractation de s. Cypr. 147 & ſuiu. belles penſées de s. Aug. là deſſus. 148. & ſui. Il ne s'en trouue rien par écrit ſelon s. aug. 147 154

Retractation de s Cypr. miſe par s. Aug. à la teſte de ſes Ouurages. 154

Retractation neceſſaire au repos des ſimples & des ſçauans, & pourquoy 220, neceſſaire pour 3. raiſons & quelles, 224. eſt penible aux hommes vains & orgueilleux, ib. Il y en a de 2. ſortes, 225. fait éclater & l'eſprit & la vertu, 226, la mépriſant on fait voir moins, d'eſprit & moins de vertu, 228 229, combien donne d'éclat & à l'eſprit & à la vertu. 221

doit eſtre prompte & entiere, 234, en quoy elle doit eſtre entiere & ſans reſerue, ib. en quoy prompte & ſans delay. 237

Reueuë de l'Autheur ſur tout ſon Ouurage eſt neceſſaire,& pourquoy. 197 198

Reueuë ſur ſon deſſein, ibid. & 149

S

SAints ſont plus d'état de leur ſainteté que de leur ſcience. 116

Satisfaction des Ianſen. ſemblable à celle de Pelagius & d'autres heretiarques, 81. Il y faut prendre garde de bien prés pour deux raiſons, & quelles. ib. & 82

on peut exiger la meſme Satisfaction des Ianſen. que des pelagiens, 165

Sectaires comparez aux faux mõnoyeurs ſelon s. Tho. les Sectateurs à ceux qui debitent la fauſſe monnoye, 93

Sectaires par leur artifice débauchent beaucoup de Sectateurs. 102. comparez enſemble, ib.

Sectaires & Sectateurs,& leur difference. 88 89 & 93

ne ſe ſeruent de leur eſprit & de leur adreſſe qu'à combatre la verité. 136

Sectaire étant pecheur public eſt

Digitized by Google

obligé à vne ſatisfaction publique. 107

Sectaires maintenant inexcuſables &pourquoy. 90 91. Sectateurs doiuét quiter leurs ſectaires, & renoncer à leurs ſermons, écrits & entretien. 97 98 101 109

Secte des Ianſen. en quoy conſiſte. 107

Sens équiuoque principale machine des hereſiarques. 118 119

Sentimens des ſages & ſçauás Euéques d'Afrique, quels 137 138. ceux de s. Aug. tout à fait vtiles pour le fait des Ianſeniſtes. 138

il n'y a point de vraye ſoumiſſion ſans vne Retractation ſincere. 1. celle des Ianſeniſtes pretenduë feinte & illuſoire. 2. & pour quelles raiſons. ib. 4. circonſtances d'icelle. 7. celle des Ianſen. n'eſt pas ſincere, mais artificieuſe. 15 & 16. celle des Ianſen. toute ſemblable à la fauſſe des anciens heretiques, lors qu'ils étoient condamnez par l'Egliſe. 10. n'eſt que feinte. 16

prouué qu'elle l'eſt en chaque partie de cet Ouurage en particulier, par de differés motifs & par diuers principes, & quels. 198 199 200

Sujet de ce liure tres important, 2. diuiſé en quatre parties. ib. & 4. & 5

T

Tableau de la penitence des Sectaires fait par s. Aug. 158 159. ſe peut propoſer aux Ianſen. 161

V

Verité & authorité plus dangereuſes à combatre tout enſemble que la verité ſeule. 3

la Verité & l'Erreur ſe voyent de plus loin dans vn liure que dans vne chaire. 95

deux Veritez tres-importãtes pour obliger à prendre garde de plus prés aux Ianſen. quelles, 139

3. Veritez pratiques. La 1. quelle. 218. La 2. quelle 225. la 3. 231

Veué de Cerinthus déplaiſt tellement à s. Iean, qu'il ſort auſſi-toſt du bain où il étoit. 100

Z

Zele aueugle des Sectateurs. 90

Zele pour lequel Denys Euéque d'Alexandrie, & Firmilien auéque de Capadoce, furent traitez honorablement, quel fut. 232

s. Zozyme témoigne d'abord quelque bonté pour Celeſtius, mais bientoſt changée en ſeuerité. 136

s. Zozyme ne donne que deux mois à Celeſtius pour ſe retracter. 131. & pourquoy, ib. & 133

Fautes ſurvenuës en l'impreſſion.

Page 23. n'a-t'elle, *liſez* n'a-t'elle pas. p. 216. ſeparer l'vn dans l'autre, *liſez* d'auec l'autre. p. 167. fut le fondement, liſez, ſur le fondement, p. 30. en la citation Latine, *paenitentiam*, liſez *paenitentiam*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google